



**La communauté Innue de Pessamit
et
les traumatismes non intentionnels :
Perception des risques et des mesures de contrôle**



Agence de la santé
et des services sociaux
de la Côte-Nord

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD
Direction de santé publique

**La communauté Innue de Pessamit
et
les traumatismes non intentionnels :
Perception des risques et des mesures de contrôle**

Avril 2008

Rapport présenté au Conseil de bande de Betsiamites
et
à la Direction de santé publique de la Côte-Nord

La réalisation de cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du *Programme de subventions en santé publique*.

Auteure :

Geneviève Brisson, LL.B. Ph.D.
Anthropologue

Collaborateurs :

Marielle Richard, agente de promotion
Agence de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

Adélar Benjamin, conseiller politique
Marielle Vachon, conseillère politique
Conseil de bande de Pessamit

Frank Hervieux, président
Commission consultative sur la sécurité du public et ses règlements, Pessamit

Révision du document, mise en page et réalisation technique :

Suzan Bélanger, agente administrative

© Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, Baie-Comeau, 2008

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Santécom
ISBN 978-2-89003-199-9

Dans ce document, l'emploi de la forme masculine fait référence tant aux femmes qu'aux hommes. L'auteure a dû faire ce choix dans l'unique souci de simplifier la lecture du texte.

REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pu être réalisée sans l'appui et la participation active des membres de la communauté innue de Pessamit. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour leur disponibilité, leur ouverture et leur partage.

Merci tout particulièrement aux partenaires de ce projet, Madame Marielle Vachon, Messieurs Adélar Benjamin et Frank Hervieux, de la communauté de Pessamit, et Mesdames Nicole Boudreau, Marielle Richard, Suzan Bélanger et Monsieur Raynald Cloutier, de la Direction de santé publique de la Côte-Nord.

Merci aussi à Madame Suzanne Bruneau, de l'Institut national de santé publique du Québec, pour la révision scientifique du document et les judicieux commentaires.

La réalisation de cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du *Programme de subventions en santé publique* et par le Conseil de Bande de Pessamit.

RÉSUMÉ
ET
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

RÉSUMÉ ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Cette étude porte sur la sécurité du milieu dans le contexte particulier de la communauté innue de Pessamit. Issue de rencontres qui ont eu lieu entre le Conseil de bande de Betsiamites, la Direction de santé publique de la Côte-Nord (DSP) et le Bureau du coroner du Québec, elle veut apporter une contribution à la réflexion sur la sécurité de cette communauté. Pour ce faire, la recherche documente les situations de risque de traumatismes non intentionnels, telles que perçues par la population. De plus, elle laisse une place importante à l'appréciation que font les Pessamitinaut des solutions actuelles pour faire face à ces situations, y compris les contrôles réglementaires, ainsi qu'aux souhaits émis pour un meilleur milieu de vie.

La démarche anthropologique se fonde sur les cadres conceptuels liés à la construction sociale du risque et à la perception des normes et de la prévention, plus particulièrement chez les autochtones. Les données qualitatives appuyant l'analyse ont été recueillies auprès d'informateurs innus réunis en groupes de discussion et représentant les principaux groupes d'intérêt de la population. Cette approche a permis de consulter les différents types d'acteurs sociaux de la communauté et d'obtenir des informations allant en profondeur sur le sujet des risques. Elle permet donc de dégager des perceptions et des représentations sociales propres aux Pessamitinaut, et ce malgré les limites de l'échantillon. D'ailleurs, l'étude ne prétend pas avoir recueilli tous les points de vue possibles sur la question. Toutefois, outre les données recueillies, elle a également permis une démarche de sensibilisation et de mobilisation dans la communauté.

Les situations de risque mises à jour par cette recherche se concentrent principalement autour de trois sites : les cours d'eau, les voies de circulation et le milieu forestier.

Les cours d'eau

Dans le premier cas, les informateurs décrivent d'abord les risques de blessures sur la plage et de noyade lors de baignades. L'ignorance des techniques de natation, l'absence de surveillance, la méconnaissance et la fréquentation des sites traditionnellement jugés dangereux, l'abandon d'équipement de sécurité sont identifiés comme des facteurs aggravants.

Les voies de circulation

Les risques d'accidents sur les voies de circulation ont été identifiés comme les plus importants. D'abord possibles à cause de la vitesse et de la conduite avec les facultés affaiblies, ils seraient surtout attribués aux multiples usages simultanés du lieu : jeunes jouant dans la rue, piétons, VTT, motoneiges, bicyclettes, chiens errants, etc. L'ignorance des règles de sécurité et des normes (Code de la route), le manque de contrôle, l'absence de protection, le manque de priorité des usages, la négligence et un aménagement du territoire inadéquat sont des facteurs aggravants qui ont été mentionnés.

Le milieu forestier

En forêt, les risques ont toujours été reconnus. Cependant, ils semblent avoir été contrés dans le passé par la connaissance des dangers et par la connaissance du territoire, éléments qui ne paraissent plus suffisamment présents. Des risques de blessures sont évoqués. Des risques d'accidents associés aux véhicules sont aussi identifiés. Enfin, des risques liés à l'absence de prévoyance et de protection adéquate, comme se perdre en forêt, sont aussi mentionnés.

LES SOLUTIONS

Face à ces risques, les informateurs estiment qu'ils ne sont pas suffisamment prémunis. Ils préconisent donc plusieurs solutions spécifiques pour chacun des sites, puis davantage globales. De façon générale, ces solutions se résument à quelques points :

- ↳ Accroître les mesures de contrôle, ce qui implique d'augmenter les normes de sécurité et de les appliquer de façon plus systématique. Apporter une attention particulière à l'application de ces règles et aux conditions de travail de ceux qui les appliquent.
- ↳ Améliorer les relations avec le système judiciaire non autochtone, par exemple : développer des mécanismes de partenariat avec la police non autochtone.

- ↪ Redonner une place importante aux connaissances des risques, qu'elles soient traditionnelles ou autres, et favoriser davantage leur transmission.
- ↪ Resserrer les liens communautaires et se réappropriier les valeurs innues, dont celles de la famille, de la communauté et de l'entraide.
- ↪ Reconnaître la place et la responsabilité de tous et chacun dans la sécurité du milieu.

Les cadres conceptuels et théoriques développés dans la littérature scientifique permettent de comprendre les perceptions et les souhaits émis. Ils mettent en évidence des facteurs classiques qui peuvent influencer la perception des risques, dont la familiarité, la connaissance, l'existence de débats communautaires sur le sujet et les changements sociaux. Ceux-ci occupent une place importante dans l'analyse puisqu'ils ouvrent sur les conditions de vie et la structure de la réserve, propres aux communautés autochtones, ainsi que sur les conséquences de ces réalités. La perception des mesures de contrôle peut également s'interpréter à la lumière de ces cadres conceptuels et théoriques.

Il se dégage de cette étude un ensemble de conclusions favorisant une meilleure sécurité du milieu de vie. Ces constats ont été soumis à la DSP, ainsi qu'à la communauté de Pessamit et à ses intervenants en sécurité. Ces rencontres ont permis à la DSP de situer quelles pourraient être ses recommandations. Dans la mesure de ses capacités et des souhaits de la communauté, la DSP peut aider à soutenir ces démarches et contribuer à cette réflexion :

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- ↪ Adopter une approche globale de la sécurité. À ce titre, une réflexion pourrait être entamée sur des modèles ou des approches pertinentes, par exemple celle de *Villes et Villages en Santé*.
- ↪ Reconnaître l'utilité possible de structures non autochtones tout en conservant une certaine prudence dans leur adoption (Commission consultative, système judiciaire ou policier, etc.).
- ↪ Miser sur la connaissance, l'amélioration et la mise à profit des structures et des réseaux innus locaux, traditionnels et actuels.

- ↪ Mieux comprendre les valeurs spécifiques et les savoirs locaux, de les considérer dans une perspective d'application, notamment en sécurité des milieux et en santé publique.
- ↪ Assurer une diffusion de ces recherches par différents médias et de voir à leur application directe lorsqu'elles sont pertinentes, en utilisant des solutions telles que l'accompagnement des jeunes, la cartographie des risques et leur identification visuelle, ainsi que l'harmonisation des cartes scientifiques (ex. : Pêches et Océans Canada) avec la connaissance des risques de la communauté.
- ↪ Diffuser davantage et dans plusieurs milieux les connaissances générales sur la sécurité, mais en les adaptant au contexte local et aux différents publics ciblés. Cela inclut l'adaptation pour les outils de sécurité et leur application.
- ↪ Reconnaître et mieux cerner l'influence de la structure administrative, politique et idéologique de la réserve sur la sécurité du milieu, afin de rendre plus efficaces les futures actions.
- ↪ Reconnaître la spécificité des Innus d'aujourd'hui, en particulier, de la communauté de Pessamit, et ancrer cette reconnaissance dans des actions et des interventions.
- ↪ Sensibiliser les non-autochtones à la culture innue, qui comporte des dimensions traditionnelles et contemporaines, afin de favoriser une acceptation mutuelle.
- ↪ Favoriser une prise en charge collective et individuelle de la sécurité qui est l'affaire de tous. En conséquence, il est requis de développer les compétences locales en matière d'implication et de participation communautaire.
- ↪ Adapter les modalités de participation de la population à l'amélioration de la sécurité de façon à optimiser la contribution de chacun.
- ↪ Doter la communauté de mécanismes et de moyens assurant la prise en compte effective des résultats de cette participation en utilisant différents moyens et en touchant les différents secteurs d'action.
- ↪ Cibler comme actions prioritaires celles pour lesquelles un certain consensus social semble se dégager. Ces choix permettront d'assurer une meilleure acceptabilité sociale à défaut d'être supportés à l'unanimité.

Enfin, l'étude fait ressortir l'attente populaire à l'effet que les autorités se penchent sur les souhaits émis par la population et contenus dans ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

| | Page |
|--|-------------|
| INTRODUCTION | 3 |
| CHAPITRE I – PROBLÈME DE RECHERCHE ET CADRE D’ANALYSE | 7 |
| 1.1 Le problème de recherche | 7 |
| 1.2 Les objectifs de la recherche | 9 |
| 1.3 La pertinence de la recherche | 10 |
| 1.4 Les approches et les concepts d’analyse | 11 |
| 1.4.1 L’étude du risque | 11 |
| 1.4.2 La perception et la représentation sociale du risque | 12 |
| 1.4.3 Les risques de traumatismes non intentionnels | 13 |
| 1.4.4 Les études sur la perception du risque de traumatismes non intentionnels dans les communautés autochtones | 14 |
| 1.4.5 Les études sur la perception des mesures réglementaires de prévention | 16 |
| CHAPITRE II – CONTEXTE ET MÉTHODE | 23 |
| 2.1 Le contexte | 23 |
| 2.1.1 La nation Innue | 23 |
| 2.1.2 Les changements culturels | 24 |
| 2.1.3 La communauté de Pessamit | 26 |
| 2.1.4 Des données socioéconomiques récentes | 27 |
| 2.1.5 Un aperçu de la santé et de la sécurité du milieu | 28 |
| 2.2 Le cadre méthodologique | 29 |
| 2.2.1 L’approche retenue | 29 |
| 2.2.2 Les acteurs étudiés | 30 |
| 2.2.2.1 Le groupe des gestionnaires | 30 |

| | | |
|--|--|-----------|
| 2.2.2.2 | Les citoyens | 30 |
| 2.2.3 | La collecte de données | 32 |
| 2.2.3.1 | Les entrevues avec les gestionnaires | 32 |
| 2.2.3.2 | Les rencontres avec la population | 33 |
| 2.2.4 | L'éthique | 35 |
| 2.2.5 | L'analyse de contenu | 36 |
| 2.2.6 | La formulation des recommandations | 37 |
| 2.3 | Les limites de la recherche | 37 |
| CHAPITRE III – SITUATIONS DE RISQUES DE TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS PERÇUS PAR LA COMMUNAUTÉ | | 41 |
| 3.1 | La sécurité et les risques | 41 |
| 3.2 | Les sites de risque perçus | 43 |
| 3.2.1 | La plage, le fleuve et les rivières | 45 |
| 3.2.1.1 | La plage | 45 |
| 3.2.1.2 | Les noyades | 45 |
| 3.2.2 | Les voies de circulation | 48 |
| 3.2.2.1 | L'inobservance des règlements de l'État québécois | 48 |
| 3.2.2.2 | Les excès de conduite | 49 |
| 3.2.2.3 | Les voies de circulation, sites de rencontres et de multiples utilisations | 50 |
| 3.2.2.3.1 | Les véhicules tout-terrains (VTT), quadrimotos et motoneiges | 51 |
| 3.2.2.3.2 | La présence des jeunes sur les voies de circulation | 52 |
| 3.2.2.4 | L'entretien public | 53 |
| 3.2.3 | De la forêt, des risques et des savoirs | 55 |
| 3.2.3.1 | Un milieu en mutation | 55 |
| 3.2.3.2 | Un milieu différent du village | 57 |

| | |
|----------------------|----|
| 3.3 Conclusion | 58 |
|----------------------|----|

CHAPITRE IV – PERCEPTION DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE

| | |
|---|-----------|
| SÉCURITÉ | 61 |
| 4.1 Les solutions actuelles et souhaitées : une synthèse | 61 |
| 4.2 Les types d'intervention souhaités | 65 |
| 4.2.1 Les solutions administratives | 65 |
| 4.2.1.1 Pour la plage et les cours d'eau | 65 |
| 4.2.1.2 Pour les voies de circulation | 67 |
| 4.2.2 Créer de nouvelles normes | 68 |
| 4.2.2.1 Pour les voies de circulation | 71 |
| 4.2.3 Renforcer les mesures de contrôle | 72 |
| 4.2.3.1 Pour la plage et les cours d'eau | 73 |
| 4.2.3.2 Pour les voies de circulation | 74 |
| 4.2.4 Valoriser les savoirs | 75 |
| 4.2.5 Sensibiliser et éduquer | 77 |
| 4.2.5.1 Pour les voies de circulation | 79 |
| 4.2.5.2 Pour le milieu forestier | 79 |
| 4.2.6 Améliorer les relations avec les contrôles non autochtones | 80 |
| 4.3 Conclusion : La sécurité, responsabilité de tous et pour chacun | 83 |

CHAPITRE V – DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

| | |
|---|----|
| 5.1 Les facteurs influençant la perception des situations de risque | 87 |
| 5.1.1 La familiarité ou la perte des savoirs | 88 |
| 5.1.2 Les débats communautaires | 89 |
| 5.1.3 Les changements sociaux | 89 |
| 5.1.4 Les mesures de contrôle des risques | 90 |
| 5.2 Les hypothèses formulées par la Commission | 92 |

| | | |
|-------|--|----|
| 5.3 | Recommandations : la sécurité, une approche globale | 93 |
| 5.3.1 | Une approche holistique de la sécurité et du milieu de vie | 94 |
| 5.3.2 | Les structures non autochtones et autochtones | 95 |
| 5.3.3 | La place des savoirs traditionnels | 97 |
| 5.3.4 | L'implication de la communauté et son consensus | 99 |

ANNEXE :

| | |
|---|-----|
| Conseil de bande de Betsiamites – Règlement sur la Commission consultative sur la sécurité du public | 103 |
|---|-----|

| | |
|----------------------------|-----|
| BIBLIOGRAPHIE | 115 |
|----------------------------|-----|

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-----------|--|----|
| Tableau 1 | Les sites de risque perçus et les situations identifiées | 44 |
| Tableau 2 | Les solutions préconisées par les Pessamitinaut quant aux sites de risques | 62 |
| Tableau 3 | Les solutions préconisées par les Pessamitinaut quant aux contrôles et aux facteurs de risque | 64 |

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Cette recherche porte sur la sécurité des milieux de vie autochtones. Elle origine de rencontres ayant lieu entre le Conseil de bande de Betsiamites, la Direction de santé publique de la Côte-Nord et le Bureau du coroner du Québec. Ces instances se sont réunies pour discuter de la présence inquiétante d'accidents dans la communauté, des lacunes dans les mesures de protection, ainsi que pour cerner comment diminuer les risques de traumatismes non intentionnels. L'objectif de la recherche est donc de mettre à jour les perceptions des Innus de Pessamit¹ quant aux risques de traumatismes non intentionnels et quant aux mesures réglementaires possibles pour y faire face.

La recherche anthropologique se veut une ethnographie descriptive qui cible à la fois les états de sécurité du milieu de vie perçus à Pessamit et des interventions qui y existent. Elle s'avère nécessaire pour développer le mieux possible les recommandations du coroner du Québec quant à l'urgence d'accroître les mesures de sécurité dans ce milieu (Bureau du Coroner, 2003). En effet, le nombre d'accidents est inquiétant à Pessamit et plusieurs instances, tant locales que nationales, estiment que trop peu d'interventions existent à ce sujet. En conséquence, le Conseil de bande met sur pied une commission consultative en matière de sécurité publique. Son mandat est de recueillir les idées de la population et de faire des recommandations aux conseillers politiques en matière de réglementation. C'est donc pour que les mesures de sécurité s'implantent le plus harmonieusement possible dans la société innue qu'il importe de recueillir les perceptions de la communauté quant aux risques de traumatismes non intentionnels et à leurs correctifs.

La problématique de la recherche a été formulée en collaboration avec des membres du Conseil de bande de Betsiamites. Elle questionne l'écart entre les situations de risque de traumatismes non intentionnels constatées à Pessamit et le manque apparent de correctifs. Le problème se pose ici en termes de perception et de connaissances.

¹ La toponymie officielle désigne ce territoire comme étant Betsiamites. Cependant, comme les Innus de cette communauté se désignent eux-mêmes comme «*les gens de Pessamit*» (Pessamitnuat), il a été choisi d'adopter ce vocable lorsqu'il sera question de la communauté, par opposition à la réserve ou aux structures en découlant. Plusieurs recherches anthropologiques adoptent d'ailleurs cette même terminologie (entre autres celle de Bernard Roy, 2003).

La recherche a adopté une méthodologie qualitative de type ethnographique. L'étude se base sur des données provenant de deux sources : une série d'entretiens individuels semi dirigés auprès d'informateurs sélectionnés parmi les principaux intervenants en sécurité publique de Pessamit et une seconde série d'entretiens focalisés («Focus Group») auprès d'informateurs choisis parmi la population de la communauté. L'échantillon de convenance entend illustrer l'opinion des différents groupes d'intérêt de la population. Une analyse de contenu permet de révéler la perception des risques et des contrôles réglementaires ainsi qu'administratifs. Enfin, une démarche supplémentaire de consultation des partenaires du projet, soit la Direction de santé publique de la Côte-Nord et la communauté de Pessamit, a permis de tracer les recommandations.

Ce rapport est divisé en cinq parties. Le premier chapitre présente le cadre théorique et le contexte de la recherche. Le second chapitre porte sur les aspects méthodologiques. Le chapitre trois expose les données relatives à la perception des risques, tandis que le quatrième s'attarde à présenter l'évaluation communautaire des mesures existantes pour contrer ces risques, ainsi que leurs souhaits à cet égard. Le chapitre cinq est consacré à la discussion de ces données et présente des recommandations pour une meilleure sécurité du milieu.

CHAPITRE I

PROBLÈME DE RECHERCHE ET CADRE D'ANALYSE

CHAPITRE I

PROBLÈME DE RECHERCHE ET CADRE D'ANALYSE

1.1 LE PROBLÈME DE RECHERCHE

La communauté innue de Pessamit a récemment vécu plusieurs situations de traumatismes non intentionnels, situations présentant comme caractéristique particulière l'absence de mesures de protection comme le casque de sécurité, la veste de flottaison, etc. Certains accidents ont eu des conséquences très malheureuses (blessures et mortalités) et ont mené à des enquêtes du Bureau du coroner du Québec. Ce dernier soulignait d'ailleurs qu'un changement de perception de la sécurité, plus particulièrement nautique, devait se réaliser dans les communautés autochtones (Bureau du coroner, 2003). Ces conclusions rejoignent celles énoncées préalablement par la Société canadienne de la Croix-Rouge (SCCR 2001). Amorcer une réflexion sur ces perceptions apparaissait nécessaire, ce à quoi s'attardera ce rapport.

De plus, le *Forum santé et mieux-être de Betsiamites*, réalisé en septembre 2003 par les responsables de la santé et des services sociaux de cette communauté, a permis de prendre conscience que la population locale exprime maintenant de forts besoins en matière d'une meilleure sécurité de leur milieu (Labrecque et Routhier, 2003). Les instances politiques responsables de la sécurité publique de la communauté sont donc conscients que leur milieu a des besoins croissants, compte tenu de l'augmentation démographique à Pessamit et de la forte proportion des «moins de 25 ans» dans la population (51 %; Statistique Canada, 2004).

C'est afin de répondre à ces demandes et ces constats que des conseillers politiques ont décidé de mettre sur pied une institution consultative, la *Commission consultative sur la sécurité du public et ses règlements* (ci-après appelée la Commission). Adoptée par le Conseil de bande, celle-ci a pour mandat de permettre la participation active du public en vue de donner des orientations en matière de sécurité du milieu auprès du corps politique. Elle désire impliquer davantage les gens à cette question et ainsi les amener à une plus grande responsabilisation. Elle a un rôle à jouer dans l'amélioration des pratiques sécuritaires et aussi dans l'identité des autochtones de Pessamit. Elle peut donc être un agent important du mieux-être et de la santé sociale de cette communauté (Annexe). Cette démarche, qui n'existe pas dans d'autres communautés autochtones du Québec,

se rapproche cependant de quelques initiatives récentes au Nunavit et n'est pas sans rappeler les initiatives municipales pour la sécurité dans les milieux de vie (Levaque-Charron, 1999). Notons qu'il s'agit d'une démarche originale par son cadre de commission. Cet outil de gouvernance s'inscrit tout à fait dans le mouvement mondial de gestion participative des collectivités : dorénavant, les projets de société se construisent par et pour le milieu. Cependant, les membres de la Commission rencontrés dans le cadre de cette recherche considèrent aussi que la communauté locale a son lot d'attitudes de déresponsabilisation et de nonchalance face à la sécurité, tout autant que de résistance aux règles. Ils estiment que ces attitudes sont issues de causes historiques, politiques, identitaires et ne se modifient pas aisément. Ils semblent donc conscients de la nécessité d'user de sagesse, de patience et de prudence dans les changements, afin de suivre le rythme de leur communauté.

Afin de permettre l'implantation harmonieuse et garantir l'acceptabilité sociale de cette nouvelle instance, les responsables innus désiraient prendre le pouls de la population et connaître davantage le terrain où s'implante cette structure. Ils voulaient aussi comprendre l'écart entre les situations de risque constatées à Pessamit et le manque apparent d'attitudes correctrices de la part de la population dans ce domaine. Ils ont eux même formulé quelques hypothèses à cet égard, qu'ils ont soumis au début de l'élaboration du projet de recherche, soit :

- ✎ il existe un phénomène de laisser-aller et de nonchalance face au risque dans la communauté;
- ✎ la communauté s'est déresponsabilisée en étant placée sous la tutelle de l'État canadien;
- ✎ une résistance aux correctifs réglementaires et coercitifs existe, elle est attribuable à une affirmation identitaire et politique face aux gouvernements non autochtones²;
- ✎ la communauté vit des changements culturels rapides qui peuvent entraîner des problèmes d'ajustement entre le mode de vie et les valeurs traditionnelles et ceux davantage acquis par le contexte contemporain nord-américain;

¹ Que d'autres instances ont assimilé à un fatalisme (SCCR, 2001).

² Se rapprochant ainsi des analyses sociopolitiques où l'on constate entre autres que l'affirmation identitaire peut passer par une résistance à ce qui est identifié comme différent (Roy, 2003).

- ↪ la communauté est prête à un certain changement pour adopter des pratiques sécuritaires en regard des traumatismes non intentionnels.

Selon la Commission, ces hypothèses expliqueraient la situation actuelle à Pessamit. Si ces hypothèses s'avèrent exactes, il est normal d'observer une distorsion dans la connaissance, la compréhension et l'observance en regard de la prévention des situations de risque de traumatismes non intentionnels. Cependant, puisque d'autres éléments peuvent également teinter cette perception, il a plutôt été décidé de modéliser l'étude selon une approche exploratoire. La conclusion de cette étude ne tiendra donc pas exclusivement compte de ces hypothèses.

1.2 LES OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Les objectifs de la recherche ont été formulés par les instances locales de Pessamit en collaboration avec la Direction de santé publique de la Côte-Nord. Ils visent à alimenter la prise de conscience de la communauté au regard de la sécurité du milieu par une démarche de recherche qui fait appel à la participation et à l'expression de chacun.

La recherche consiste plus particulièrement à :

- ↪ documenter les principaux cadres conceptuels dans le domaine de la perception des risques d'accidents en milieu de vie autochtone;
- ↪ investiguer la perception du milieu et de la sécurité auprès des membres de la communauté de Pessamit et de ses intervenants en sécurité publique en leur permettant de s'exprimer sur :
 - les changements significatifs dans le milieu ayant des impacts en sécurité publique;
 - le degré de sécurité relatif des différents éléments du milieu de vie;
 - le degré de responsabilisation de chacun en matière de sécurité du milieu;
 - les facteurs de risque dans la communauté;
 - les situations jugées risquées;

- les causes de ces situations;
- les facteurs facilitant ou empêchant l'amélioration de la sécurité;
- ↪ documenter la perception de la réglementation en matière de traumatismes non intentionnels des résidents de Pessamit et de ses intervenants en sécurité publique en leur demandant de s'exprimer sur :
 - la réglementation locale et provinciale en matière de risque d'accidents;
 - l'adéquation de ces règlements au vécu de la communauté et des autochtones;
 - les autres stratégies, personnelles ou collectives, adoptées pour contrer les risques;
- ↪ soutenir la Commission dans ses travaux en matière de sécurité du milieu de vie.

La discussion présentera des constats et/ou des recommandations concernant l'un ou l'autre de ces aspects.

1.3 LA PERTINENCE DE LA RECHERCHE

Cette étude répond à un besoin exprimé par la communauté autochtone de Pessamit. Les résultats de l'analyse viendront appuyer le travail de la Commission consultative afin d'orienter ses travaux et ses recommandations. Elle servira aussi au Comité de la sécurité publique et à l'ensemble du Conseil de bande de Betsiamites pour planifier et mettre en œuvre leurs activités en matière de sécurité publique. La recherche désire ainsi conduire à une amélioration effective de la sécurité publique et de responsabilisation du milieu dans la communauté de Pessamit. En soi, la démarche de cette recherche, axée sur la discussion et la consultation, représente d'ailleurs un premier pas pour la sensibilisation et la mobilisation des Pessamitinaut quant à leur sécurité.

La recension des écrits démontre le manque d'informations sur les perceptions des communautés autochtones du Québec quant à la sécurité des milieux de vie et de la réglementation. Cette lacune rend cette étude importante pour les intervenants, tant politiques que professionnels, œuvrant en santé et en sécurité publique et qui ont à travailler avec les autochtones. En l'absence de semblables études, celle-ci constitue donc un exemple transférable à d'autres communautés

autochtones, ainsi qu'aux acteurs de santé publique qui œuvrent avec ces milieux. De plus, même si les résultats demeurent propres à la communauté de Pessamit, la question de recherche et la méthodologie semblent très pertinentes pour amorcer d'autres études de ce type. Enfin, la recherche permet de diffuser le modèle original développé à Pessamit, celui d'une Commission consultative en matière de sécurité publique communautaire.

1.4 LES APPROCHES ET LES CONCEPTS D'ANALYSE

Par son cadre théorique et sa méthodologie, cette recherche appartient au domaine des sciences sociales, plus particulièrement à l'anthropologie. Elle se base sur la littérature qui traite des notions de risque et de sécurité, mais privilégie une approche culturelle qui lie risque et contexte présent et passé d'un groupe, qui postule aussi la diversité des perceptions (Douglas, 1993). Elle s'inscrit dans les approches sociales sur perceptions et les représentations, puisque des différences peuvent apparaître entre les groupes, en raison de références et de savoirs différents (Jodelet, 1997).

1.4.1 L'étude du risque

L'étude du risque perçu a connu beaucoup d'expansion depuis les années 1980, notamment dans le domaine de la santé et de l'environnement. Ainsi, beaucoup de sondages d'opinion ont été réalisés afin d'évaluer des attitudes face aux risques. La notion de perception du risque a aussi fait l'objet de discussions théoriques importantes à la même période. L'ensemble de ces travaux a permis de développer des questionnements, des méthodes et des variables qui ont servi à la création d'un véritable champ de recherche.

Le risque est un concept à la définition floue et fluctuante. Associé d'abord au hasard et aux forces dépassant l'humain, l'ère industrielle en a modifié la perception, pour en faire une probabilité qu'on peut prédire, donc contrer et contrôler, car il réside maintenant dans l'action humaine. Au xx^e siècle, l'usage du terme s'accroît grandement : inquiétude, préoccupation, peur, angoisse, danger, catastrophe, péril. Tous ces termes lui sont maintenant connexes, ils s'attachent aussi au concept des mots tels que vulnérabilité ou sécurité (Lupton et Tulloch, 2002). De plus, ce concept s'ancre maintenant dans l'idéal d'une société de confort et de bien-être. En fait, la

définition du risque semble varier selon les phénomènes étudiés et ce à quoi ils sont reliés : à quelles populations, à quel milieu ou à quels dommages (Grondin et Larue, 1995). Il demeure que le risque est une abstraction, un construit social qui fait appel à l'expérience. Comment ainsi «*percevoir*» le risque? Il ne peut être que relatif, compris dans un contexte précis, il sera médiatisé par la situation de risque. C'est donc à la perception de celle-ci que cette étude s'attardera.

1.4.2 La perception et la représentation sociale du risque

La perception des risques pour la santé est «*un phénomène complexe, dynamique et interactif*» (Fitchen, 1987, p. 677). La perception est ancrée dans l'expérience individuelle. Elle n'est pas une fausse représentation ou une distorsion de la réalité. Il s'agit plutôt d'une façon de construire les situations de risque à partir d'images variées, des connaissances diverses et d'un système de représentations variant selon la culture ou la société. Ces variations orientent donc la perception ainsi que les attitudes face au risque (Johnson et Covello, dans Grondin et Larue, 1995) et influencent son acceptabilité (Milvi, 1987, p. 621).

Les perceptions individuelles se fondent donc sur les représentations sociales d'un groupe. Les représentations se définissent comme une logique, une façon de connaître construite et partagée par un groupe donné qui évolue ainsi dans un cadre commun (Jodelet, 1997). Elles se créent par les individus composant la communauté en raison de leurs interactions multiples (actions, symboles, rituels, etc.) avec leur contexte de vie particulier. Les représentations ont une utilité importante : elles donnent une ligne de conduite et un mode de compréhension communs à tous les membres du groupe.

La perception des risques est donc liée à ce savoir commun qu'est la représentation. Le risque perçu est donc d'abord un risque connu en fonction de cette pensée sociale qui s'appuie sur un ensemble d'expériences empiriques, des normes, des valeurs, des croyances, etc. Ces représentations vont aussi influencer la réponse aux mesures de prévention puisqu'elles expriment «*le type de contrôle que les gens croient ou ont face à une situation de risque*» (Grondin et Larue, 1995, p. 76). Cette pensée sociale des situations de risque influence enfin les décisions politiques et économiques, définissant enjeux, priorités et comportements. Cependant, les représentations sociales demeurent dynamiques : le contexte social, de nouvelles connaissances ou attitudes, des normes et des événements, influent aussi sur ces construits.

Mis à part les études évaluatives qui ne répondent pas ici au mandat de recherche, des écrits abordent les perceptions de risque de traumatismes non intentionnels par une analyse qualitative s'inspirant de la théorie culturelle des risques (Douglas, 1986). Les risques sont alors mis en lien avec des contextes communautaires spécifiques et la culture qui leur est propre. Les représentations sociales sont donc au cœur de ces analyses. Cette recherche entend adopter cette approche car elle offre une possibilité satisfaisante d'explorer et d'exprimer le contexte ainsi que l'expérience des gens de Pessamit. Elle permet en effet de mettre en lumière les perceptions, mais aussi de mieux comprendre les fondements culturels de celles-ci.

1.4.3 Les risques de traumatismes non intentionnels

De façon classique, un traumatisme non intentionnel se définit comme *«toute lésion corporelle résultant d'un transfert subit d'énergie (mécanique, thermique, électrique, chimique ou radiante) ou d'une privation subite d'un élément vital (par exemple : noyade, strangulation, engelure)»* (Maurice, 1997, p. 200). Les risques de traumatismes non intentionnels sont au croisement de plusieurs secteurs, dont ceux de la santé, de la sécurité publique, du transport, de la justice, du loisir, de l'habitation. Aussi, réfèrent-ils à des institutions publiques liées à tous ces domaines. L'analyse de la perception de ces risques semble cependant être plus développée dans le domaine de la santé. En matière de traumatismes non intentionnels, la perception des risques est abordée dans le domaine de la *«sécurité du milieu»* afin d'établir une approche positive et tournée vers la santé globale des populations. La sécurité se définit comme *«un état ou une situation dépourvue de menaces d'ordre physique, matériel ou moral qui doit conduire à une perception d'être à l'abri du danger»* (Maurice, 1997, p. 201). Tout comme le risque, la sécurité est une notion dont la conception et l'application diffèrent, car elle demeure une construction sociale abstraite, liée à des fondements institutionnels et culturels (Fabiani et Theys, 1987)³.

Les écrits consultés distinguent toutefois deux dimensions de la sécurité : celle *«perçue»* et celle dite *«réelle»*. Cette dernière se définit en fonction de paramètres extérieurs. Pour sa part, la dimension *«perçue»* de la sécurité reconnaît l'influence des expériences individuelles et collectives.

³ Bien que certains suggèrent que des attitudes culturelles induisent des obstacles à la sécurité, il serait peut-être mieux de les concevoir comme des façons différentes d'engager des rapports avec des situations de risque (Duclos, 1987). Les attitudes ne sauraient d'ailleurs tout expliquer, ni rendre justice aux systèmes symboliques et cognitifs complexes qui sont à l'œuvre dans une société.

Elle cherche à ancrer sa compréhension dans la réalité locale (Maurice, 1998). C'est cette dimension qui sera favorisée ici, dans une approche voulant donner une place privilégiée à la communauté de Pessamit, tout en évitant que l'étude ne contienne que le seul regard d'experts. Nous ne prétendons pas, en effet, détenir la seule vérité sur l'état de sécurité souhaité et sur les solutions pour y parvenir.

1.4.4 Les études sur la perception du risque de traumatismes non intentionnels dans les communautés autochtones

Même si les études de perception du risque semblent abondantes, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement, peu de recherches ont été menées sur cette dimension dans les communautés autochtones, encore moins dans la culture innue. Chaque communauté autochtone a ses propres particularités et son propre contexte qui rendent difficile l'application directe d'études de cas sur la perception des risques et empêchent de généraliser (Grondin et Larue, 1995). L'histoire, les données socioculturelles particulières et tout le contexte local influencent aussi grandement le sens ainsi que la réponse apportée aux risques (Lupton et Tulloch, 2002). Les exemples ne sauraient donc se substituer à une enquête originale, localisée sur la perception des risques en matière de traumatismes non intentionnels à Pessamit. Il peut être intéressant cependant de mettre en lumière quelques études de cas afin de tirer des points comparatifs ou des schèmes d'analyse.

Parmi les études traitant des perceptions de risque chez les autochtones, la plupart ciblent des risques de maladies infectieuses et chroniques ou risques environnementaux. Au Canada, elles sont notamment le fait de l'équipe du Centre pour la santé autochtone de l'Université du Manitoba (Elias et O'Neil, 1995; O'Neil et al., 1997; Fletcher et al., 1997). Adoptant une approche culturelle, ces études montrent que les autochtones actuels ont une perception du risque incorporant à la fois des éléments locaux et extérieurs en raison de la coexistence d'éléments de tradition et de nord-américanité. Ces analyses mettent aussi en lumière la variation des perceptions qui dépendante fortement des expériences vécues et de leur contexte dans des activités spécifiques. Les recherches consultées présentent le savoir autochtone sur les risques et l'environnement comme un système global, réclamant une approche globale. Surtout, ces études plaident éloquemment pour une reconnaissance de la perception autochtone du risque comme une réalité différente, tout aussi riche que celle des «*experts*». Enfin, les écrits montrent

l'importance de l'implication des communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre de solutions face aux situations de risque.

Très peu d'études documentent spécifiquement la question des traumatismes non intentionnels. Fletcher (1997) s'est penché sur la question dans la communauté inuite de Kangiqsujuaq, au Nunavik. Sa recherche suggère des voies pratiques aux intervenants afin de réduire le nombre d'accidents. Cette étude constitue la référence la plus proche du mandat que nous devons réaliser. Selon Fletcher, le niveau de conscience du risque semble moins élevé chez les Inuits que dans la population canadienne en général. L'étude montre cependant plusieurs préoccupations locales quant aux risques et les lie à des conditions de vie précises : le risque à domicile, dans les activités traditionnelles, par rapport à l'équipement et dans des groupes sociaux particuliers (jeunes, aînés). Les conclusions sont à l'effet que le savoir sur le risque est relatif à un contexte local et à des expériences personnelles particulières pour les Inuits. De plus, une certaine incertitude face au risque demeure en raison de l'hybridation du mode de vie et des réalités de la communauté. Enfin, les équipements de sécurité devraient être rendus «*désirables*», mais ce geste ne sera pas suffisant. Pour en arriver à un meilleur contrôle du risque dans la communauté, il faut surtout impliquer les gens et faire appel à des figures-clés de leur société plutôt que de chercher à créer de nouvelles règles ou de nouvelles institutions.

En ce qui concerne les Innus, des études sur les risques environnementaux existent et traitent surtout de l'implantation de barrages hydroélectriques (Charest et Clément, 1997), mais se montrent peu transférables au sujet de la présente recherche car elles se formulent surtout comme des évaluations des modifications du milieu de vie autochtone. Quant aux perceptions des risques par les Innus, la littérature demeure donc peu abondante; mentionnons cependant la démarche menée par l'équipe de Jacques Grondin auprès des communautés innues de la Côte-Nord et traitant des risques environnementaux du fleuve Saint-Laurent (Grondin et al., 1995). Cette recherche souligne l'importance pour les Innus du lien avec le territoire et met en lumière le fait que des transformations se vivent présentement dans les rapports culturels à la nature. Ces changements modifient la perception de leur milieu de vie. L'étude démontre que les Innus remplacent certaines de leurs pratiques face à des risques perçus, par exemple la pêche ou l'alimentation. Elle permet entre autres de savoir que les activités nautiques semblent perçues comme des risques élevés à Pessamit et met en évidence les éléments perceptuels qui reviendront

dans notre propre analyse, telle la perception à Pessamit de problèmes de santé majeurs liés à la consommation de drogues et d'alcool.

Nous mentionnerons aussi la synthèse analytique faisant suite au *Forum sur la santé et le mieux-être* ayant eu lieu à Pessamit en 2003 (Labrecque et Routier, 2003). Ce rapport montre que «*la population a commencé une véritable communication collective*» sur le sujet et fait état des grands enjeux perçus en matière de santé pour les Pessamitinaut : les grands malades, les problèmes psychosociaux, les jeunes et ceux qui en sont responsables, le territoire de vie et la place des institutions comme soutien de la communauté.

Par ailleurs, la question des perceptions en matière de sécurité des milieux de vie présente des similarités avec celle de la perception de la santé en milieu innu. À cet effet, le travail de Bernard Roy (2003) sur les représentations du diabète à Pessamit et celui de Lilian Mathieu (1991) dans la communauté de Mashteuiatsh peuvent permettre des réflexions intéressantes. Le rapport au territoire y apparaît primordial, quoique en pleine transition. La réserve, la forêt et le monde non autochtone constituent alors trois lieux importants pour construire les représentations de la santé et de la maladie. Ces études décrivent comment le processus d'acculturation des Innus et de leurs institutions a une influence sur la perception de ces derniers sur leur santé. À cet effet, la distinction culturelle entre tradition et modernité demeure un important vecteur perceptuel. Surtout, ces deux études montrent avec éloquence que le discours sur la santé et la maladie exprime aussi les tensions sociales et politiques vécues à différents niveaux de la vie communautaire.

1.4.5 Les études sur la perception des mesures réglementaires de prévention

La présente étude s'attarde aussi à cerner les perceptions des normes et règlements en sécurité visant à contrer des risques identifiés comme tels par les autorités. Nous examinerons en particulier les comportements d'observance et d'inobservance du système de droit. Entendu au sens large, le droit n'est pas qu'un ensemble de principes abstraits, mais dépend de la société (Rouland, 1995). La norme y trouve sa source. Qu'elle soit loi, règlement, code, prescription, la règle est une façon de penser le réel et permet à ce titre de mettre en évidence les constructions culturelles de la société (Greenhouse, 2004).

Dans une approche culturelle du risque, connaître les perceptions des mesures de prévention du risque est un complément essentiel aux démarches visant la connaissance des perceptions du risque par les individus (Vertinsky et Wehrung, 1990, dans Grondin et Larue, 1995) afin de considérer les zones de résistance et d'acceptabilité. La perception des moyens de contrôler le risque (normes, politiques et autres mesures de prévention) dépend de la culture d'une communauté, de son histoire et de ses enjeux sociopolitiques (Roy, 2003). Cette question influence certes la perception du risque, mais également la réalité et les conditions de vie des communautés (Fletcher, 1997). Ces structures ont aussi une incidence sur la façon dont le risque sera communiqué et traité dans les communautés (Grondin et Larue, 1995). Aborder ces points conduit donc à prendre en considération la façon dont sont perçues les structures sociales régulant le risque, la distribution du pouvoir et la responsabilisation des autorités. Développer un savoir sur le sujet est d'autant plus important que le domaine des traumatismes non intentionnels utilise très fréquemment la norme comme moyen de prévention. Par exemple, l'approche de promotion de la sécurité des milieux de vie définit l'état de sécurité non par l'absence de danger, mais par leur contrôle, ce dernier s'appliquant dans le respect des valeurs et de l'intégrité de chacune des communautés : *«les programmes d'intervention doivent toujours être adaptés au vécu d'une communauté et au jugement subjectif qu'elle a des situations qui la concernent»* (Maurice, 1998, p. 9, souligné par l'auteur). Les représentations sociales des règles informent alors sur le milieu.

Les recherches dénombrées dans ce domaine spécifique du risque demeurent cependant peu nombreuses et sans lien direct avec le sujet de recherche⁴. En ce qui a trait spécifiquement aux milieux autochtones, les écrits sont encore moins nombreux. Certains font état des perceptions autochtones quant aux autorités de contrôle, par exemple, celle du pouvoir policier non autochtone en milieu autochtone (Samuelson, 1993). On trouve cependant surtout des recherches sur les perceptions de l'administration publique non autochtone et sur ses effets quant

⁴ Parmi les écrits recensés, on compte des études de cas sur la prévention des risques de traumatismes non intentionnels qui se penchent sur les effets des règlements de sécurité, comme par exemple l'obligation d'avoir un siège adapté à l'âge de l'enfant dans la voiture (Simpsons et al., 2002). D'autres études présentent pour leur part une analyse de la perte de confiance dans les institutions et de leurs règles dans nos «sociétés du risque», amenant l'inobservance des consignes à être plus répandue qu'auparavant. Le dialogue citoyen semble alors une alternative utile pour modifier les attitudes.

à l'acceptabilité sociale des politiques⁵. Afin de dégager certaines pistes d'analyse, nous avons donc choisi de nous attarder de façon plus générale aux perceptions autochtones des politiques gouvernementales provinciales et fédérales en matière de santé (Roy, 2003; O'Neil et al., 1997). Ces mesures seraient vécues comme des mesures répressives. Les politiques publiques contribueraient aussi à catégoriser les autochtones comme des populations «à risque», renforçant une image négative et des interventions plus nombreuses de l'État à leur égard. Ces recherches proposent certainement un questionnement sur le rôle de la santé publique dans la régulation des comportements dangereux. L'alternative serait alors d'ancrer ces démarches dans une meilleure connaissance des savoirs locaux sur la santé autochtone et des perceptions locales, afin de contrebalancer le poids des experts dans le choix des stratégies de prévention. C'est ainsi que nous désirons collaborer avec la communauté de Pessamit.

Quant à la communauté de Pessamit, une étude aborde brièvement cette question tout en faisant l'analyse de la communication des risques environnementaux. Pour cette raison, les résultats demeurent peu généralisables (Grondin et Larue, 1995). L'étude laissait entrevoir que les représentations sociales et les savoirs locaux conditionnent l'observance ou l'inobservance des avis publics⁶, de même que la source qui produit ces avis. En effet, lorsqu'ils sont proposés par des non autochtones⁷, ils n'obtiennent qu'une confiance limitée, alors que la confiance accordée aux gouvernements locaux semble importante⁸. Ces conclusions, mises en parallèle avec une autre recherche réalisée à Pessamit et portant sur les mesures de prévention et de communication des risques en santé publique (Roy, 2003), permettant de constater l'impact que revêtent les avis, les normes et les interventions de surveillance du corps. Ces résultats amènent à conclure que la place et le rôle des autochtones par rapport aux non-autochtones module sans aucun doute la

⁵ Jordan (1986) présente les politiques envers les autochtones comme créatrices de clivages sociaux, détruisant la structure sociale et l'identité communautaire. Le repli ou l'assimilation peuvent alors constituer des réponses possibles à ces politiques. Pour sa part, l'étude de Niezen se penche plus spécifiquement sur un cas québécois et montre l'insatisfaction des Cris quant aux modèles non autochtones. Il met aussi en lumière les difficultés d'implanter des mesures se fondant sur la coutume. Selon l'auteur, il faut alors impérativement respecter les variations régionales et celles entre les groupes sociaux sous peine de «remplacer une forme d'hégémonie par une autre» (Niezen, 1993, p. 224. C'est moi qui traduit).

⁶ Les avis sur la contamination de l'eau étaient suivis dans les réserves autochtones, mais possiblement interprétés par les citoyens en fonction d'un système de signes, soit d'une épistémologie locale, employé pour reconnaître la contamination.

⁷ Et plus particulièrement envers la RRSSS, maintenant désignée par le terme d'Agence de la santé et de services sociaux. Toutefois, la même étude démontre qu'on se fie davantage aux sources médicales qu'aux sources d'information communautaires, privées et universitaires.

⁸ Conclusion différant ainsi largement de l'ensemble du Canada, entre autres de l'étude de Slovic (1991).

faible acceptation communautaire dans les communautés innues et, surtout, l'identité même de la communauté de Pessamit.

CHAPITRE II

CONTEXTE ET MÉTHODE

CHAPITRE II

CONTEXTE ET MÉTHODE

2.1 LE CONTEXTE

Cette recherche s'est déroulée dans la communauté innue de Pessamit. Il importe de comprendre ce contexte, dans ses dimensions historiques et socioculturelles, puisque celles-ci contribuent à l'élaboration et à la transformation des représentations sociales et des perceptions sur la santé, la sécurité et les règlements.

2.1.1 La nation Innue

Les Innus appartiennent à la grande famille algonquine. Le terme signifie *«les êtres humains, les personnes»*, les Innus se désignent eux-mêmes ainsi par rapport aux autres amérindiens et aux euro-canadiens. Ce terme sera donc adopté ici pour parler de cette nation. La société de Pessamit, telle qu'on la connaît aujourd'hui, *«résulte de la sédentarisation graduelle des chasseurs nomades»* (Mailhot, 1993, p. 53) qui circulaient sur tout le territoire au nord du Saint-Laurent et qui entretenaient des relations étroites avec les autres familles innues de la péninsule orientale du Québec et du Labrador. Ce mode d'organisation sociale concourait à accroître le réseau social et définissait l'occupation ouverte du territoire. Par ailleurs, il est également ancré dans une conception particulière de la nature. Pour les Innus, l'être humain n'occupe pas une place dominante sur son environnement, mais bien une place égale et inséparable des autres créatures. Cette relation holistique amène à un rapport spirituel entre les Innus et ce qui les entoure. L'humain et la Terre sont liés par une relation de réciprocité : la Terre donne de quoi vivre, en échange les êtres humains veillent sur elle. Le rôle des humains est donc de maintenir un équilibre existant entre tous ces éléments.

Les groupes de chasse sont l'unité de base de la vie traditionnelle innue pour les échanges économiques, mais aussi pour la sécurité et la protection de chacun afin d'*«assurer une distribution équitable des biens matériels entre les individus»* (Mailhot, 1993, p. 62)¹. Unités de résidence et

¹ Cependant, l'ethnographe José Mailhot montre que cette situation égalitaire n'a plus cours, en raison d'un complexe d'idées interprétant les différences liées au degré variable d'eupéanisation (Mailhot, 1993, p. 73).

de coopération, ces groupes sont formés de quelques familles se déplaçant ensemble dans le territoire. Des personnes en autorité prennent le groupe en charge². Elles sont respectées en raison de leur expérience et de leur sagesse. Ces individus indiquent la marche à suivre pour toutes les situations inusitées.

Le mode de vie traditionnel innu tient compte de plusieurs contraintes : entre autres de l'éloignement et de l'instabilité des ressources alimentaires disponibles, du climat et des cycles fauniques (Bédard, 1987). Les récits et les recherches ethnographiques montrent que les épisodes de famine ont été nombreux au cours de l'histoire innue, de même que les épidémies et la mortalité, dont celle des enfants³. Les noyades semblent aussi attirer l'attention. D'ailleurs, la lecture de récits sur la vie traditionnelle permet de constater que les Innus ont eu à répondre à des situations de risque. La forêt est définie comme un milieu où tout peut arriver. Les Innus avaient donc un code pour y vivre, des pratiques particulières et des connaissances⁴ transmises entre les générations. Plusieurs attitudes font appel à ce que Mathieu Mesténapeu André nomme l'entraide (André, 1984) et dont le groupe de chasse semble le moteur. Des savoir-faire, des interdits, des mythes, des récits et des expériences sont transmis entre les générations (Jauvin et Clément, 1993). Ainsi, comme le souligne un récit : *«en forêt, personne n'est libre d'agir à sa guise»* (André, 1984, p. 21). De plus, les récits traditionnels montrent aussi que plusieurs gestes permettaient de prévenir des accidents, des incendies, des pertes ou des bris d'équipement. D'autres pratiques et savoirs visent à rendre les déplacements en forêt plus sécuritaires. On retrouve aussi des méthodes de soins des blessures et des maladies.

2.1.2 Les changements culturels

Les changements vécus au cours du XIX^e et du XX^e siècles ont provoqué une rupture historique et sociale importante pour les Innus. Les familles nomades s'installent peu à peu aux postes de traite émaillant la rive du fleuve et s'y installent de plus en plus. De nombreuses mesures incitatives, sinon coercitives, servent ces transformations. La réserve opère alors spatialement une distinction entre les autochtones et les non-autochtones. Cette différenciation spatiale recouvre d'autres disparités sociales, culturelles et politiques (Bédard, 1987).

² Que certains appellent *«capitaines»* (André, 1984).

³ La mortalité infantile était de un sur deux environ, selon José Mailhot (1993).

⁴ Dont pour les accouchements (André, 1984).

Les réserves font l'objet de descriptions ethnographiques montrant leurs inconvénients : conditions matérielles difficiles, pauvreté, piètre alimentation, abus d'alcool, violence et délinquance, démêlés avec la justice, érosion de la culture, de la langue et du système des valeurs innues, perte de pratiques et de savoirs traditionnels (par exemple : Mailhot, 1993; Simard, 2003). Bref, la réserve a des «*effets désintégrateurs*» pour la société innue, même si elle a peut-être favorisé le renforcement d'une identité amérindienne et une résistance culturelle (Bédard, 1987, p. 129). Plus globalement, cette division spatiale entre réserves et milieu traditionnel reflète deux systèmes culturels différents, mais vécus conjointement et créant : «*une tension permanente entre les valeurs proposées par la société dominante [du Canada] (détenir un emploi, améliorer sa condition matérielle) et les valeurs proprement innues (le partage et l'égalité)*» (Mailhot, 1993, p. 80). Notons d'ailleurs que les Innus perçoivent eux aussi la sédentarisation des réserves comme un risque pour leur santé, tel qu'en témoigne l'étude de Lilian Mathieu (1991), mais aussi des écrits innus tels ceux de Mathieu André : «*Si nous étions tous en bonne santé, c'est que nous vivions souvent en plein air, adultes et enfants, et que nous étions très actifs. De nos jours l'indien ne travaille plus, ce qui explique qu'il soit malade. Son métabolisme et son vécu quotidien ont dû subir un changement radical et il constate qu'il perd son endurance...*» (André, 1984, p. 44). S'établissent alors des comparaisons avec le milieu non autochtone, en vertu desquelles l'univers traditionnel – dont la forêt demeure le lieu principal – est représenté comme un site de bien-être et de sécurité. Ce faisant, les négociations politiques se disent comme un appel pour recouvrer la santé par le respect du territoire, du mode de vie et du point de vue innu.

À l'orée des années 1980, un nouveau contexte social s'instaure. Il est tributaire des facteurs politiques, dont les négociations territoriales, et des conditions juridiques comme des jugements en faveur des droits autochtones et l'implantation de la Charte des droits et libertés de la personne (Dupuis, 1991). Les demandes pour reconnaître la spécificité autochtone se font alors pressantes dans ce cadre de modernité. C'est le cas des services de santé. En 1982, une étude du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) réclame une prise en charge locale des services administrés et gérés par des non-autochtones; elle sera finalement concédée (CAM, 1982). Il en va de même de nombreuses autres institutions sociales. Toutefois, la structure de base de la vie en réserve, définie par la Loi sur les Indiens, demeure toujours en vigueur et continue entre autres à imposer un modèle démocratique externe, soit celui du Conseil de bande. Celui-ci reste la structure politique de base de la réserve. Chef et conseillers assument maintenant les rôles

d'administrateurs et de représentants afin d'assurer le développement et les services de la communauté.

2.1.3 La communauté de Pessamit⁵

La réserve de Betsiamites (nom officiel) est née de la colonisation du Saguenay et de la Haute-Côte-Nord lors de la coupe forestière. Alors qu'avant le XIX^e siècle la concession comme réservoir de fourrures permettait le maintien de l'intégrité du territoire innu, les chantiers forestiers ouvrent ces terres et les modifient profondément. Des pétitions innues demandent alors des compensations pour la dégradation des forêts et de la faune, pour le maintien de l'économie locale innue et pour la reconnaissance de leurs droits.

La mise en réserve semble une solution à ces demandes répétées. Les missionnaires oblats vont alors jouer un rôle important. Financés par la Compagnie de la Baie-d'Hudson, ces religieux sont présents sur le territoire depuis 1844 et ont une mission aux Îlets-Jérémie. Ils reçoivent les pétitions des groupes locaux pour la reconnaissance de leur territoire et l'octroi de compensations, ils désirent les faire entendre. Ils ajoutent cependant aux textes des considérations sur la nécessité de «protéger» le milieu innu – et les Innus – du contact avec les non-autochtones et démontrent l'intérêt de les sédentariser par la pratique de l'agriculture ou de la pêche en haute mer⁶. Suite à des démarches répétées, un territoire est finalement octroyé en 1861 par le gouvernement fédéral. Toutefois, cette réserve diffère des demandes initiales en matière de superficie et de contours⁷. Les Oblats prendront la direction de la réserve jusqu'à l'arrivée d'un agent de l'État (1879).

Au début, la réserve ne semble pas une mesure efficace pour sédentariser les Innus. L'exploitation non autochtone du territoire nuit aux pratiques traditionnelles des gens de Pessamit, mais la vie sédentaire n'offre pas d'alternatives économiques à la chasse ou alors ne présente que des choix peu adaptés aux réalités culturelles et biophysiques locales. Peu à peu, des démunis (personnes

⁵ Cet historique se base principalement sur les travaux de Bédard (1987), Frenette et al. (1996) et sur la mise en contexte effectuée par Bernard Roy (2003) lors de sa recherche anthropologique.

⁶ Les essais à cet effet demeureront sans succès (Roy, 2003).

⁷ Le site du village n'a pas été choisi au hasard. La Compagnie de la Baie-d'Hudson y occupe un poste de traite depuis 1854 et les Oblats y ont érigé une chapelle. Il s'agit d'un lieu de séjour estival pour plusieurs groupes familiaux qui s'adonnent à la chasse aux phoques ainsi qu'aux oiseaux et qui fréquentent la mission oblate.

âgées, infirmes, orphelins) passent l'hiver sur place. Au début du XX^e siècle, les lois sur la scolarité obligatoire et le versement de subsides marquent une étape importante. On assiste alors à une sédentarisation massive des Innus. Parallèlement, la Côte-Nord se peuple et se développe industriellement entre 1900 et 1950. Plusieurs Pessamitinaut prennent alors une part active dans l'érection des infrastructures urbaines et industrielles. Ils s'intègrent à plusieurs secteurs d'activité socioéconomiques de la région : explorations géologiques, tourisme de chasse et de pêche, chantiers forestiers et hydroélectriques, installations portuaires, etc. Toutefois, au cours des années 1960, ils sont peu à peu exclus de ces échanges économiques avec les non-autochtones. Ainsi, le nombre d'emploi diminue rapidement, tandis que la division entre le groupe autochtone et non autochtone encourage la méconnaissance et le racisme (Roy, 2003). Paradoxalement, les Pessamitinaut adoptent alors de plus en plus un mode de vie semblable à celui des non-autochtones.

2.1.4 Des données socioéconomiques récentes

La population de Pessamit s'est accrue considérablement au cours du XX^e siècle : 750 personnes en 1948, 1 500 en 1963 et 2 417 personnes en 1998 (Roy, 2003). La réserve est constituée actuellement de près de 2 300 personnes (projections pour 2004, selon les données du recensement de 2001 de Statistique Canada, 2004), dont l'âge médian est de 25 ans. La communauté compte 60 % de gens âgés de moins de 29 ans et 5 % d'individus de plus de 65 ans. On dénombre 1 195 femmes (52,2 %) et 1 090 hommes (47,8 %). La communauté compte 630 familles, dont plus de la moitié (375) se déclarent monoparentales.

À Pessamit, le revenu total moyen est de 12 029 \$ par année. Le taux d'emploi est de 29 % et seulement 10 % de la population occupe un emploi à temps plein. Le taux de chômage est de 34 %, les autres personnes recevant une aide sociale de l'État. L'industrie forestière, la construction, les commerces et les services publics (administration, éducation, santé) demeurent les principaux secteurs d'emplois.

Présentement, seulement quelques personnes vivent dans le territoire traditionnel de façon permanente. La grande majorité demeure plutôt au village qui occupe près de 9 600 acres sur la superficie totale de 70 000 acres concédée pour la réserve. Le village comporte plusieurs quartiers qui reflètent des périodes distinctes de construction : le noyau ancien a été érigé entre

1925 et 1949 environ, suivi de nouveaux développements en 1954, 1968, 1993. Depuis 1998, de nouvelles constructions sont en cours (Frenette et Picard, 2003). En tout, 580 bâtisses forment la communauté dont la plupart sont des maisons. Pessamit bénéficie de services publics gérés par le Conseil de bande : déneigement, enlèvement des ordures, voirie, services de police, de santé et services sociaux. Un poste de police et un dispensaire font partie des infrastructures de la communauté. Un chef de bande et 12 conseillers politiques gèrent les affaires de la communauté, aidés de différents directeurs des services (Charron, 1994).

2.1.5 Un aperçu de la santé et de la sécurité du milieu

C'est en 1883, à la demande de l'agent fédéral, que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) délègue un premier policier à Betsiamites. Son mandat est de lutter contre le commerce d'alcool et d'assurer le contrôle public local. Dans les années 1970, le service de police sera peu à peu pris en charge par la communauté.

Au plan de la santé, peu de services de santé publique sont offerts aux gens de Pessamit au XIX^e siècle et au début du siècle suivant. De 1905 à 1910, un médecin payé par le gouvernement fédéral ne pratique que les interventions d'urgence et la vaccination. L'administrateur de la réserve gère pour sa part les médicaments. Il est aussi en charge des contrôles sociaux, dont la lutte active contre le commerce illégal d'alcool (Frenette et Picard, 2003). Il gère enfin les mesures d'hygiène; par exemple, un premier système d'aqueduc est instauré en 1876. Par la suite, le Conseil de bande sera en charge de la salubrité des lieux, mais l'État canadien demeurera maître d'œuvre des services de santé. Ce n'est que depuis 1989, qu'une décentralisation des services de santé communautaire s'opère au profit de la communauté.

Nous n'avons pas de données précises sur l'état de santé de la population de Pessamit. Nous ne pouvons qu'inférer des informations générales concernant les milieux autochtones. Même si ce sont des lieux communs, il semble bon de répéter ces informations puisqu'elles teintent le contexte des perceptions des Pessamitinaut. Présentement, plusieurs maladies chroniques sévissent en milieu autochtone : cancer, obésité, maladies cardiovasculaires et respiratoires, mais surtout troubles métaboliques (en particulier le diabète). Les principales causes de décès demeurent liées à ces maladies, mais également aux morts par traumatismes ou

empoisonnements. Enfin, le suicide et la consommation de drogues et d'alcool demeurent des préoccupations importantes dans les communautés autochtones (Roy, 2003).

2.2 LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

L'aspect méthodologique est l'un des points qui a permis de tisser des liens et expérience de partenariat de recherche avec les autochtones. Ces liens se manifestent aux différentes étapes du processus. Ils semblent aussi une garantie de l'acceptabilité de la recherche par la communauté. Ce point demeure crucial en l'absence de pratiques locales bien établies pour guider les aspects éthiques des études à Pessamit.

2.2.1 L'approche retenue

La présente recherche adopte une méthode ethnographique⁸. Cette approche permet de rendre compte de la façon dont des groupes de personnes de la communauté perçoivent, interprètent et donnent un sens à leurs expériences et à leur environnement (Milvi, 1987). Elle s'impose aussi pour l'étude de la représentation sociale du risque qui nécessite une mise en contexte importante pour être comprise adéquatement⁹ (Grondin et Larue, 1995).

La démarche ethnographique met en lumière les visions du monde sous-jacentes à la perception du risque et de la réglementation, ainsi elle entend y parvenir par l'emploi de questions ouvertes, permettant l'expression des catégories propres aux informateurs (Fletcher et al., 1997, dans Grondin et Larue, 1995).

2.2.2 Les acteurs étudiés

Cette étude s'est intéressée aux différents groupes de la population de Pessamit ayant un lien avec la thématique de la sécurité du milieu. Ces catégories ont été établies à la suite de recension

⁸ Elle se distingue d'une autre enquête menée à Betsiamites, celle de l'équipe de Jacques Grondin. Comme ce travail s'attardait à toutes les communautés innues des rives du Saint-Laurent, faisant état des réalités de plusieurs communautés, elle adoptait alors plutôt une méthodologie par questionnaires fermés (Grondin et al., 1995).

⁹ D'ailleurs, la littérature méthodologique montre que les limites des mesures quantitatives sont trop importantes face à l'étude du risque car elles le «*décontextualisent*» et le traitent de façon universaliste, donc asociale justement (Grondin et Larue, 1995).

d'écrits et de discussions entre l'équipe de recherche et les partenaires autochtones. Un échantillon de convenance a permis de s'assurer la présence d'acteurs appartenant à toutes ces différentes catégories et d'atteindre l'objectif de l'enquête ethnographique : faire ressortir tous les points de vue sur la sécurité possibles au sein de la communauté, jusqu'à l'obtention d'une saturation des résultats.

2.2.2.1 Le groupe des gestionnaires

Notre recherche s'est penchée, dans un premier temps, sur le groupe d'intérêt des gestionnaires et des professionnels oeuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité publique. Les critères de sélection des informateurs à consulter sont : la présence de chacun des sous-groupes et le souci d'avoir des personnes occupant des postes décisionnels. Cet échantillon dirigé est composé d'élus, de directeurs, de coordonnateurs appartenant aux domaines suivants :

- ↳ sécurité publique;
- ↳ services de santé;
- ↳ services publics;
- ↳ services territoriaux;
- ↳ conseil de bande;
- ↳ éducation.

En considérant *a posteriori* le peu de variation des discours entre les différents acteurs interpellés, les résultats des entrevues ont d'ailleurs confirmé que toutes les personnes rencontrées appartiennent à un seul groupe d'intérêt. En tout, 14 personnes ont été rencontrées.

2.2.2.2 Les citoyens

L'autre échantillon de cette étude était composé de citoyens de Pessamit. Cet échantillon dirigé a permis de faire ressortir la pluralité des points de vue de la communauté. Pour ce faire, il a rassemblé des acteurs appartenant à tous les groupes sociaux de Pessamit interpellés par la sécurité. Les critères d'échantillonnage ont été choisis après des étapes de recension des écrits et de discussions entre les partenaires innus et non innus du projet de recherche.

Le premier critère choisi a été en fonction des diverses classes d'âge de la collectivité, soit : les adolescents, les adultes (hommes et femmes), les aînés. De plus, deux autres groupes d'intérêt se sont ajoutés, car ils sont identifiés à des risques particuliers : il s'agit du groupe des parents et de celui des gens fréquentant assidûment la forêt, les «*utilisateurs du territoire*».

L'échantillon tient également compte de l'importance en nombre de chacun de ces groupes au sein de la population. En conséquence, certaines catégories sont surreprésentées en se basant sur la distribution démographique des âges à Pessamit. Deux groupes par classe de jeunes ont été requis, tandis qu'un seul groupe a été nécessaire pour les autres classes. Les groupes d'intérêt suivants ont été constitués, soit :

- ↪ les adolescents et adolescentes (2 groupes);
- ↪ les hommes adultes (1 groupe);
- ↪ les femmes adultes (1 groupe);
- ↪ les parents (1 groupe);
- ↪ les aînés et les aînées (1 groupe);
- ↪ les utilisateurs du territoire¹⁰ (1 groupe).

Cet échantillon s'est donc basé sur des critères se rapprochant le plus des principales structures sociales de la communauté. Ces groupes permettent d'obtenir un portrait de l'hétérogénéité sociale de la communauté, tout en garantissant une homogénéité interne (Mayer et Ouellet, 1991). Plus de 50 personnes ont été rencontrées. L'obtention d'une saturation des résultats amènent à conclure que cet échantillon de convenance a été adéquat pour l'objectif fixé.

2.2.3 La collecte de données

L'étude se base sur des données provenant de deux types d'informateurs distincts : une série d'entretiens individuels semi-dirigés auprès des principaux intervenants en sécurité publique de Pessamit et une seconde série d'entretiens auprès de la population de la communauté. Les entrevues sont réalisées en face à face, selon un questionnaire ouvert.

¹⁰ Ce terme est celui des Pessamitnuat. Il s'agit des personnes identifiées par les instances de la communauté comme celles fréquentant le territoire traditionnel de façon plus assidue que les autres, souvent pour des activités fauniques.

2.2.3.1 Les entrevues avec les gestionnaires

Les gestionnaires ont été recrutés par consultation de la liste des institutions de la réserve, complétée par l'avis des partenaires innus impliqués dans la recherche.

Les informateurs ont été rencontrés individuellement, plus trois cas où des groupes de discussion («*Focus Groups*») ont été tenus pour des raisons logistiques¹¹. Les entrevues ont documenté les aspects suivants :

- ↳ la perception du milieu de vie de Pessamit et de sa sécurité;
- ↳ l'identification et la perception des situations de risque pour les traumatismes non intentionnels;
- ↳ la perception des correctifs existants et de leur pertinence dans le contexte de la communauté.

En plus de fournir des données sur la perception du groupe des gestionnaires, ces entrevues ont aussi servi à bonifier le questionnaire d'entrevue utilisé pour la suite de l'enquête, selon la méthodologie de l'ego-écologie développée par Marisa Zavalloni (1984). Cette stratégie d'enquête a aussi été celle menée par l'équipe de Jacques Grondin pour examiner la perception des risques environnementaux dans les communautés autochtones de la Côte-Nord (Grondin et al., 1995). Le contenu des entrevues devient un champ permettant de concevoir les valeurs et les limites sociales dans lesquelles œuvrent les intervenants communautaires et pour connaître le contexte de la communauté.

2.2.3.2 Les rencontres avec la population

La seconde série d'entrevues a ciblé la population de Pessamit. La technique du groupe de discussion («*Focus Group*») a été privilégiée, car elle permet d'aller chercher des informations qualitatives lorsque le groupe partage des caractéristiques communes. Cette technique est d'ailleurs courante dans les études de perception du risque, notamment auprès des autochtones (Grondin et Larue, 1995). Pour organiser et réaliser ces rencontres, la collaboration du milieu a

¹¹ En raison de l'horaire serré pour le terrain, des conflits d'horaire sont apparus. Il s'avérait alors impossible de rencontrer certaines personnes, sinon en entrevues de groupe.

été essentielle, puisque les personnes-ressources œuvrant auprès de ces différents sous-groupes ont pris en charge une bonne partie des aspects logistiques. Elles ont également veillé à la meilleure formulation des questionnaires. Plusieurs de ces personnes ont également assisté aux rencontres.

Le recrutement des candidats a été très difficile. Compte tenu du temps alloué pour le terrain ethnographique, nous ne pouvions être sur place pour cette étape. De plus, les méthodes habituelles de recrutement ne paraissaient pas particulièrement adaptées au contexte. Notamment, il était très compliqué de contacter la population par voie publique. Il semblait surtout pratiquement impossible d'élaborer un horaire de rencontre plusieurs jours, voire plusieurs semaines à l'avance. Nous nous sommes donc tournés vers l'expertise et la grande collaboration de plusieurs personnes clés de la communauté, souvent des intervenants sociaux. Étant donné les liens tissés serrés entre tous les membres de la communauté, et afin de respecter la dimension éthique de toute la recherche, nous ne voulions pas nous attacher à un seul collaborateur local pour constituer les groupes. Nous souhaitons plutôt qu'une diversité de sources garantisse une plus grande variété dans les origines et les opinions des personnes rencontrées. Sur nos indications, nos collaborateurs ont fait appel à des groupes locaux déjà constitué. Ils ont aussi incité les membres à amener des amis et des connaissances répondant à nos critères de sélection. Chaque groupe comportait de cinq à huit personnes. Le questionnaire qui leur a été administré visait, encore une fois, à dégager leur perception et les situations de risque particulières s'y rattachant.

L'entrevue proprement dite a abordé les dimensions suivantes :

- ↳ commentaires généraux sur Pessamit comme milieu de vie et sur sa sécurité;
- ↳ perception des facteurs et des situations de risque de traumatismes non intentionnels pour les autochtones de Pessamit;
- ↳ perception des causes de risque;
- ↳ perception de la responsabilité en matière de sécurité publique;
- ↳ perception de facteurs locaux pouvant contribuer ou nuire à l'amélioration de la sécurité du milieu de vie à Pessamit;

- ↳ perception des correctifs réglementaires de source interne et externe existant actuellement;
- ↳ identification des attitudes et stratégies personnelles face aux risques.

Les grilles d'entrevues ont été construites à partir de ces thèmes et le contenu a été validé à deux reprises : d'abord par les partenaires innus de la recherche, puis, avant chaque rencontre, par différents intervenants de la santé et du milieu autochtone. Le vocabulaire a été adapté pour permettre d'épurer le langage «*expert*». Plus spécifiquement, pour les fins de l'enquête, l'expression «*traumatisme non intentionnel*» n'a pas été retenue en raison de sa lourdeur et de sa difficulté de compréhension. La langue courante tend à employer dans ce cas le mot «*accident*». Nous l'avons privilégié, car il mise sur l'événement (Maurice, 1997) même si son champ sémantique semble plus flou¹². Des études antérieures ont employé la même substitution et ont donné des résultats concluants (Grondin et al., 1995).

Les rencontres se sont toutes déroulées dans des lieux publics, prêtés par les organisateurs communautaires : ces endroits étaient majoritairement les sites des réunions des groupes déjà constitués. Les entrevues ont duré entre 45 minutes et 2 heures 30, la moyenne étant d'environ 1 heure 15. La plupart ont été enregistrées sur cassettes audio, avec la permission des informateurs. L'animation principale des rencontres a été assurée par l'anthropologue.

Les entrevues ont été menées en français et enregistrées. Dans la plupart des groupes, un organisateur communautaire ou un autre membre de la communauté était présent et agissait à titre d'observateur et de traducteur. Leur intervention comme interprète a été requise à plusieurs reprises : bien qu'un seul des informateurs n'ait pu s'exprimer en français, souvent une partie des discussions se déroulait en innu puis retraduite. Plusieurs informateurs ont dit avoir apprécié ce déroulement. Ils ont expliqué que l'expression d'émotions, de sentiments et de perception se faisant majoritairement en innu, ils se sentaient souvent démunis pour les transmettre directement en français. De plus, la crainte de se tromper en parlant français était aussi une contrainte importante pour certaines personnes, notamment pour les jeunes du primaire et du secondaire¹³.

¹² À l'instar d'autres spécialistes, nous ne croyons pas que le terme «*accident*» induise nécessairement une fatalité pour les individus (Maurice, 1997).

¹³ Ceux-ci ont expliqué que l'innu est leur langue maternelle et que le français était une langue seconde qu'ils croyaient ne pas encore parler parfaitement. Pour eux, ne pas parler parfaitement le français était une lacune dont ils tiraient une grande honte. Ces perceptions sont proches de celles constatées par J. Mailhot, qui met bien en évidence que les Innus les mieux considérés par leurs pairs sont ceux qui se rapprochent davantage des euro-québécois (Mailhot, 1993).

Les rencontres se sont très bien déroulées. Notons que les informateurs ont tous semblé passionnés par le sujet de recherche et se sont tous impliqués de façon remarquable dans le processus d'entrevue. Cette expérience demeure donc mémorable tant par le niveau de collaboration des informateurs que par l'expérience humaine chaleureuse qu'ils nous ont permis de vivre.

2.2.4 L'éthique

Cette recherche s'est basée sur les principes éthiques convenus pour toute recherche de type anthropologique, y compris un souci constant d'impliquer les membres de la communauté à toutes les étapes du projet. Au moment où s'est déroulée cette recherche, aucun guide d'éthique de recherche n'était en vigueur dans la communauté ni au sein de la Direction de santé publique de la Côte-Nord.

Lorsque les répondants étaient contactés, ils étaient avertis de la confidentialité des renseignements recueillis. Nous avons réitéré ces consignes au début de chaque entrevue, en spécifiant également les objectifs généraux de la recherche, les institutions impliquées et les thèmes abordés. Les informateurs étaient aussi avisés que nous ne cherchions pas à tester leurs connaissances, mais bien à recueillir leurs perceptions pour lesquelles il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous considérons que, dans ce domaine, chacun est «*expert*» pour exprimer ses propres perceptions.

Beaucoup de questions étaient posées sur le rôle de notre recherche par rapport à d'autres initiatives locales (dont la Commission et le Forum sur la santé). Un grand nombre de personnes désiraient aussi savoir à quoi allait servir les résultats de notre recherche. La préoccupation qu'elle soit rendue publique et ne demeure pas seulement accessible à un petit groupe, de même que l'applicabilité des résultats, sont demeurées des constantes.

Nous devons aussi noter qu'une saturation des résultats a été très vite atteinte. Malgré l'hétérogénéité des personnes rencontrées, les préoccupations, les perceptions et les souhaits demeurent similaires dans la majorité des cas. Aussi, la présentation des résultats dégage-t-elle ces constantes; nous ne présenterons donc que les différences entre les groupes d'intérêt que lorsque celles-ci apparaissent et semblent significatives.

2.2.5 L'analyse de contenu

L'interprétation des résultats se fait par une analyse de contenu. Cette méthode peut se présenter comme l'application d'un découpage à un texte sans déformer ou perdre, en cours de route, l'essentiel de son sens et permettant ensuite au chercheur de lire les données. Cette méthode s'applique très bien aux questions ouvertes ou semi-ouvertes (Messu, 1991). Ici, les entrevues sont découpées en unités de contenu, ayant un sens global et porteuses de sens, soit des points comportant une information pertinente. Elles sont ensuite classées selon des catégories choisies en fonction des buts de l'étude réalisée et de variables reflétant leur sens, puis analysées en fonction de cette grille.

Le traitement des données recueillies a révélé des éléments utiles pour dégager des pistes de recommandations. Ces résultats ont été présentés aux partenaires de recherche lors de deux rencontres : la première à mi-mandat et la seconde à la fin de la rédaction du rapport préliminaire. Ils ont formulé des commentaires pris en considération dans ce rapport lorsque pertinents. Les résultats de ce rapport préliminaire ont aussi été présentés aux membres de la communauté par l'intermédiaire d'une séance radiodiffusée de la Commission sur la sécurité. Malgré notre invitation, aucun commentaire n'a été émis suite à cette présentation publique.

2.2.6 La formulation des recommandations

Une dernière phase de recherche a été initiée afin de garantir le consensus autour des recommandations de recherche, sous forme délibérative.

Les résultats de cette recherche et ses conclusions nous ont amenés à formuler différentes recommandations. Celles-ci ainsi que les résultats les sous-tendant ont été soumis à la répondante du projet à la Direction de santé publique de la Côte-Nord ainsi qu'au directeur de santé publique de cette région. L'issue de cette discussion a ensuite été présentée aux partenaires innus de la recherche, lors d'une rencontre regroupant la chercheuse, la Direction de santé publique, les membres du Conseil de bande responsables de la sécurité et de la santé, ainsi que le directeur de la Commission consultative sur la sécurité de Pessamit. Tous se sont montrés d'accord avec les résultats et les recommandations. Par la suite, l'ensemble de la communauté de Pessamit a été invitée à prendre connaissance des résultats et à les commenter lors d'une séance publique de la

Commission consultative. Cette séance était radiodiffusée sur les ondes locales. Les quelques commentaires émis lors de cette étape de validation publique ont été pris en considération dans la version finale du rapport.

Les recommandations émises dans ce rapport représentent donc la somme des avis des différents partenaires consultés et les consensus qui sont nés de ces étapes de consultation.

2.3 LES LIMITES DE LA RECHERCHE

La problématique et la méthodologie de la recherche sont innovatrices et peuvent être utilisées par l'ensemble des communautés autochtones. Par contre, puisqu'il s'agit d'une étude localisée, les résultats obtenus dans le domaine de la recension des situations identifiées comme «à risque» et des savoirs relatifs au milieu de vie peuvent servir de comparatifs, mais ne sont pas directement transférables. Il en allait d'ailleurs de même parmi les études consultées pour bâtir le cadre de recherche : certaines identifiaient des risques perçus en matière de traumatismes non intentionnels, mais ces données ne pouvaient être transférées, en raison du contexte culturel propre à chaque communauté.

L'étude actuelle désirait puiser aux théories anthropologiques sur les représentations et les représentations sociales, notamment pour mieux connaître les savoirs locaux et le contexte des construits sociaux et culturels. Les chercheurs perçoivent bien les liens potentiels entre la question identitaire et les représentations sociales. Ils estiment enfin que le contexte autochtone mérite d'être toujours davantage documenté. Cependant, les objectifs pragmatiques de l'étude, le peu de ressources en recherche disponibles et les besoins urgents de la Commission imposent des limites. Aussi, malheureusement, ces dernières questions ne pourront ici qu'être effleurées.

CHAPITRE III

***SITUATIONS DE RISQUE
DE TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS
PERÇUES PAR LA COMMUNAUTÉ***

CHAPITRE III
SITUATIONS DE RISQUE DE TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS
PERÇUES PAR LA COMMUNAUTÉ

Ce chapitre présente la perception qu'ont les résidents de Pessamit de la sécurité et des risques dans leur milieu de vie. Les informateurs affirment que la communauté discute beaucoup de ces sujets. À ce propos, les personnes rencontrées se montrent d'ailleurs très loquaces, principalement pour présenter les situations jugées risquées à Pessamit. Celles-ci sont surtout énoncées par rapport à des lieux précis : les cours d'eau, les voies de circulation et le milieu forestier. De plus, des solutions paraissent exister ou sont souhaitées par rapport à ces risques; ce sujet fera l'objet du prochain chapitre de ce rapport. Pour l'instant, nous nous attarderons plutôt à présenter comment est définie la sécurité et quels sont les risques perçus.

3.1 LA SÉCURITÉ ET LES RISQUES

Les données recueillies montrent que les Innus adoptent une approche globale des risques présents dans leur communauté, liant intimement des facteurs sociaux, culturels et politiques à des attitudes ainsi qu'à des comportements concrets.

De même, ils définissent la sécurité. En innu, le risque se traduit littéralement par *«ce qui est dangereux»*, tandis que la sécurité recouvre plutôt le fait d'être hors de danger. Elle représente donc un élément primordial, le seuil minimum de bien-être, à partir duquel la communauté et les individus peuvent ensuite vivre au quotidien et développer leur communauté. Le fait *«d'être solidaire avec sa famille»* et *«d'assurer le bien pour son enfant»* est aussi inclus dans cette définition.

La sécurité est aussi liée au sentiment de confiance et est expliquée par le fait d'être protégé, à l'abri et sans anxiété. D'autres y associent la prévoyance et le fait d'agir avec précaution, soulignant que c'est *«une question d'éducation à la vie»*. Des informateurs estiment alors qu'avoir *«des connaissances profondes sur ce qu'on fait et ce qui nous entoure»* et *«partager ces*

connaissances» sont au cœur de la sécurité, tout comme le sont «*la norme, les règlements ou les règles de vie*». Quelques personnes y associent aussi spécifiquement la capacité de pratiquer des activités traditionnelles.

La plupart des informateurs concluent que leur communauté n'est pas un milieu sécuritaire, et ce, sur tous les plans. La consommation de stupéfiants et d'alcool est montrée comme la situation qui motive ce jugement. Elle est perçue comme très répandue et hors contrôle¹. La consommation de psychotropes est intimement liée aux risques, en diminuant la conscience du danger et en favorisant la prise de risque. De plus, ce geste donne un mauvais exemple aux jeunes², il amène dans la réserve des «*inconnus*»³ et provoque des attitudes de violence fort imprévisibles⁴. La dépendance ajoute aussi aux nombreuses autres inquiétudes par rapport au climat général de la communauté⁵. Les discussions autour de la question des risques a suscité une réflexion profonde sur le sujet et a amené une dénonciation de certaines prises de risque⁶.

Les situations de risque de traumatismes non intentionnels contribuent également à la perception de l'insécurité du milieu, la communauté étant considérée dans l'ensemble comme «*propice aux accidents*». Le constat qu'il existe beaucoup de situations potentielles d'accidents à Pessamit amènent les informateurs à percevoir leur communauté comme une poudrière : «*Ici, à chaque minute, il peut arriver un accident*». Même si on constate souvent un écart entre le risque et les traumatismes réellement survenus, personne n'en conclue pour autant à une sécurité effective du milieu.

¹ Le laxisme normatif dans la lutte contre la drogue est souvent amené comme facteur explicatif.

² On craint que les jeunes en viennent à trouver normal ce que les informateurs jugent pour leur part excessif, d'autant plus «*qu'une immense pression sociale s'exerce sur les jeunes pour qu'ils consomment*». Plus particulièrement, la consommation tolérée à l'école, lorsqu'elle est louée comme espace communautaire pour des soirées et des spectacles, est jugée sévèrement.

³ Comptant parmi eux des personnes qu'on juge particulièrement dangereuses : «*des dealers, des criminels qui viennent se cacher et des conjoints recherchés pour drogue, parfois ce sont des Blancs*».

⁴ Des anecdotes soulignent que ces personnes peuvent en arriver à une violence qui compromet la sécurité physique. Le cas des enfants et des aînés est particulièrement discuté, mais aussi la violence familiale.

⁵ Plusieurs ont fait le lien entre cette consommation et «*l'ennui*», i.e. l'absence d'activités et d'intérêts, soulignant entre autres le fait que les seules activités sociales existantes impliquent cette consommation. Ils ont aussi mentionné que cette consommation affecte le climat social, notamment pendant les soirées. Surtout, cet acte a de grandes conséquences sur le climat familial.

⁶ Bien que ces points ne fassent pas l'objet de notre mandat, le sentiment d'insécurité et d'impuissance teintant le discours des informateurs nous a semblé important. Il serait intéressant de développer davantage ces questions lors de recherches ultérieures.

3.2 LES SITES DE RISQUE PERÇUS

Les informateurs présentent ce qu'ils estiment être des risques d'accident principalement à partir de repères géographiques : la situation des risques est d'abord un espace précis. Trois se distinguent particulièrement : les cours d'eau, les voies de circulation et le milieu forestier. Sur ces derniers se retrouvent soit des facteurs, des objets, des situations ou des individus dont la rencontre crée véritablement la situation de risque. Le tableau 1 résume les sites et les situations de risque perçus. On constate que les endroits identifiés par les informateurs sont publics. Tous revêtent une pluralité d'usages et d'utilisateurs. Ces sites sont occupés de façon significative par certaines personnes, alors que d'autres demeurent des voies de transition. Une discussion présentée à la suite de ce tableau permettra de nuancer les données présentées.

TABLEAU 1
Les sites de risque perçus et les situations identifiées

| SITE | RISQUE | SITUATION DE RISQUE IDENTIFIÉE |
|---|--|--|
| COURS D'EAU (rivières et fleuve) et PLAGE | Noyade | Pêche et cueillette de myes en zones dangereuses Pas de surveillance ni d'autorité Pas de gilets de flottaison Absence de prévention Ne pas savoir nager Sites dangereux sans avertissements Méconnaissance de phénomènes naturels ou climatiques (marées, courant, dégel) |
| | Blessure | Déchets et bouteilles sur la plage |
| VOIES DE CIRCULATION | Accident / véhicule motorisé (tous types, y compris VTT) | Vitesse Facultés affaiblies Manque de priorité entre véhicules et piétons Absence de protection personnelle Absence de mesure de protection collective Véhicules mal entretenus Flot de circulation Chiens errants et animaux sur la route Déneigement |
| | Accident / VTT | VTT dans la rue Trop de personnes sur un véhicule Jeunes conducteurs (moins de 16 ans) |
| | Accident/jeune | Jeux dans la rue Accès trop facile à la route 138 |
| | Blessure corporelle | Personnes menaçantes ou avec les facultés affaiblies Déchets Animaux errants |
| FORÊT | Accident / véhicule | Chemins sans signalisation Conduite avec les facultés affaiblies Vitesse Jeunes conducteurs et irresponsables Omniprésence des chemins et véhicules moteurs Trop de circulation |
| | Blessure corporelle | Conflits avec voies de faits entre autochtones et non-autochtones (ex. : pour le territoire de chasse) Mauvaise utilisation des armes et des haches Animaux sauvages Feux |
| | Risque général | Éloignement des secours Solitude face au danger Personnes avec les facultés affaiblies Ignorance et manque d'habitude des lieux |

3.2.1 La plage, le fleuve et les rivières

Aux yeux des informateurs, la plage, le fleuve et les rivières s'avèrent des sites pouvant susciter des situations de risque, particulièrement des noyades et des blessures. Ces perceptions sont souvent étayées par la narration d'incidents dramatiques, comme l'exemple d'une noyade en 2002.

3.2.1.1 La plage

Selon la majorité des informateurs rencontrés⁷, fréquenter la plage entraîne des risques. Des maladies peuvent être causées par les déchets de la plage et particulièrement par les excréments d'animaux. Plusieurs personnes rappellent les dangers de coupures et de blessures qui existent dans l'eau et surtout sur le sable, les attribuent aux débris coupants qui y traînent tels les coquillages⁸, le verre et les bouteilles cassées. Les fêtes sur la plage sont alors souvent citées comme une cause de pollution dangereuse, car elles représentent une occasion de laisser sur place beaucoup de déchets⁹.

On déplore surtout la négligence face à la sécurité sur la plage, plusieurs soulignant le fait que personne ne puisse intervenir en cas d'accident en raison d'absence de surveillance du site, soit par les parents, soit par les services publics. Afin «d'éviter la chicane» entre familles, beaucoup se privent d'intervenir lorsque ce ne sont pas leurs proches. Un sentiment d'impuissance naît cependant de cette attitude.

3.2.1.2 Les noyades

Quoique les adolescents aient mentionné les possibilités de contracter certains microbes ou bactéries pathogènes en se baignant dans les eaux polluées, il demeure que le risque le plus souvent mentionné demeure la noyade. Ce risque est d'abord lié à des comportements jugés

⁷ Même si plusieurs adolescents et adolescentes estiment le contraire.

⁸ Quelques personnes souhaitent même qu'ils soient ramassés. D'autres membres de la communauté ont cependant écarté ces coquilles comme créatrice de risque en expliquant qu'il s'agit d'éléments de la nature, liant ainsi davantage le risque au caractère imprévisible ou hors contexte des éléments.

⁹ Ces fêtes entraîneraient aussi le risque de contact avec des gens consommant fortement alcool et drogues, donc imprévisibles, voire menaçants

imprudents, tels ne pas savoir nager ou aller en embarcation sans gilet de sauvetage. Les phénomènes naturels (comme les marées) sont d'autres facteurs de risque identifiés. Le discours recueilli est surtout à l'effet que plusieurs endroits faisaient traditionnellement l'objet d'avertissements particuliers quant à leurs dangers. Ces lieux sont maintenant méconnus¹⁰ et cette ignorance entraîne des risques.

Parmi les sites méconnus, on note par exemple : le fleuve en face de l'église du village, interdit à la baignade à cause de ses remous, et un endroit évoqué par les aînés, comportant *« beaucoup de roches mais on a pas de signalisation »*. La rivière Papinachois retient aussi l'attention en raison de ses chutes et de ses tourbillons. Dans le passé des informateurs adultes, ce cours d'eau était formellement identifié comme un site dangereux, interdit de baignade sous peine de sévères sanctions familiales, sociales et judiciaires (police). Pourtant, la rivière Papinachois est maintenant fréquentée par les jeunes. Alors que cette situation est dite comme risquée par plusieurs adultes, les jeunes rencontrés en entrevue expriment des avis partagés sur la question. Plusieurs ne jugent pas ce site risqué et le fréquentent beaucoup. Pour leur part, des adultes moins âgés (moins de 25 ans) minimisent ce risque en raison du caractère connu du lieu et du fait qu'il appartient à la communauté. Par ailleurs, des informateurs expliquent que, par le passé, la dangerosité de certains lieux était liée à des conditions climatiques spécifiques, par exemple à la fonte des neiges ou aux grandes marées d'automne ou de printemps. Ces sites ont même une appellation particulière dans la langue innue : *« il y a même un mot innu pour ces endroits-là »*. Ainsi, *« les lacs qui calent au printemps »* suscitaient une *« peur collective »*. Une légende traditionnelle sur un esprit voleur d'enfants était racontée pour enseigner aux enfants ce risque de noyade. Les informateurs fréquentant davantage le territoire traditionnel demeurent conscients de ces risques, par exemple du fait que les lacs ne gèlent *« pas partout pareil »* et qu'ils comportent donc des zones fragiles.

La cueillette des myes est présentée comme une activité autrefois traditionnelle et maintenant devenue commerciale. Cette transformation serait créatrice de dangers particuliers, notamment compte tenu de facteurs tels le *« manque de techniques et d'expérience »* et *« l'absence d'encadrement et de règles »*. Des informateurs soulignent que *« le désir de se faire de l'argent »*,

¹⁰ Les entrevues réalisées avec les jeunes amènent à constater que peu d'entre eux peuvent encore identifier ces secteurs.

dans un contexte où les emplois sont rares, amènent à prendre des risques accrus dans la pratique de cette activité. Par exemple, le canot sera délesté de ses cordages, ancre et bouées afin de «*pouvoir rentrer plus de clams*». Enfin, plusieurs personnes considèrent que la nouvelle cartographie des zones de cueillette des myes, réalisée par Pêches et Océans Canada, est un apport non négligeable dans l'augmentation des risques. Des Innus estiment que, pour déterminer les zones de cueillette, l'organisme fédéral se base uniquement «*sur les stocks disponibles*» et ne prend pas en considération la dangerosité des sites. Cette situation peut amener des personnes inexpérimentées à s'aventurer dans des régions dangereuses.

Les dangers liés à l'eau sont perçus plus importants maintenant que dans le passé. Plusieurs informateurs soulignent qu'auparavant une surveillance communautaire s'exerçait et que les parents transmettaient des connaissances ainsi que des règles strictes. On mentionne que plusieurs mesures traditionnelles de protection existaient, particulièrement pour les pratiques liées au canot¹¹, moyen de transport consacré pour entreprendre tous les ans le grand voyage vers le territoire ancestral. De plus, les connaissances sur le milieu étaient nécessaires, que ce soit «*sur les éléments, l'eau, la température, la glace, le vent, les nuages*». En plus de savoir lire ces aspects, il fallait, bien davantage encore, connaître «*la portion de territoire*» où ils prennent place, ce qui ne peut se faire qu'à force de développer «*l'habitude de fréquenter un lieu précis*».

La plupart des adultes rencontrés estiment que ces connaissances ne sont plus transmises. Notamment, les jeunes d'aujourd'hui ne bénéficient pas de ces données, courant donc plus de risques qu'avant, mais sans en avoir conscience. Aussi, alors que dans le passé, une connaissance fine des caractéristiques biophysiques permettait de restreindre les risques à des zones délimitées, particulières et de les prévenir adéquatement, le discours dominant est plutôt à l'effet que l'eau et la plage sont des sites de risques absolus, c'est-à-dire sans distinction des zones ou des conditions biophysiques et climatiques. Le risque n'est donc plus mis en contexte et se généralise à «*tout ce qui entoure le milieu nautique*» : bateaux et canots, pêche, baignade. Au contraire de cette perception de risque total, les plus jeunes ne voient quant à eux aucun risque lié à l'eau.

¹¹ Ainsi, plusieurs ont fait état du passé où «*on allait en canot sans gilet de sauvetage, mais il y avait peu de décès car il y avait des règles pour la sécurité*» dont : «*ne pas bouger, ne pas surcharger le canot*» et «*attendre le moment de monter ou de descendre du bois, à cause des glaces*». De plus, les canots n'avaient pas la même forme, ils étaient moins versants et équipés d'ancrages et de cordes, choses qui ne sont plus toujours présentes.

3.2.2 Les voies de circulation

Les voies de circulation sont identifiées comme les principaux sites pour les situations de risque dans la communauté, risques liés davantage au mode de vie contemporain des Innus. Ces sites sont présentés comme étant très fréquentés, cette situation entraînant une certaine part de risque d'accidents en raison de la circulation qui s'y retrouve. Ils sont aussi caractérisés par la cohabitation d'usages et d'utilisateurs. S'y joint l'inexistence ou l'inobservance des règlements de sécurité, dont le Code de la sécurité routière du Québec.

3.2.2.1 L'inobservance des règlements de l'État québécois

Pour la plupart des personnes rencontrées, le Code de la sécurité routière du Québec est la mesure de sécurité du risque. En effet, même s'il n'est pas en vigueur dans la communauté, ce guide législatif a été très souvent mentionné lors de la recherche. Il est une référence importante pour construire les perceptions du risque et c'est à partir de cette norme que les informateurs statuent sur le caractère risqué des comportements¹². Ils s'appuient également abondamment sur quelques accidents ayant eu lieu dans la communauté, dont ceux touchant les jeunes.

La circulation motorisée devient un risque perçu lorsque ceux qui circulent adoptent des comportements différents des normes prévues par le Code de la sécurité routière. On souligne à cet égard le manque de vigilance des conducteurs, leurs lacunes par rapport à certaines techniques de conduite et leurs «*stops amérindiens, même pas américains*». Le manque d'exemplarité des personnes connues, y compris celles devant promouvoir des pratiques sécuritaires, est également souligné. L'exemple le plus utilisé est sans contredit la question de la ceinture de sécurité. Le fait de ne jamais la porter est décrit comme un phénomène si «*ancré dans les habitudes*» qu'il en devient «*un réflexe en entrant dans la réserve*»¹³. Administrateurs et professionnels soulignent d'ailleurs, avec une certaine ironie, qu'eux-mêmes n'attachent pas leur ceinture, tant cette façon de faire est devenue un automatisme, voire une «*obligation*».

¹² À leur tour, ces risques servent à appuyer le constat de la nécessité d'implanter des lois et des codes à Pessamit, comme nous le verrons.

¹³ Plusieurs interlocuteurs y lisent aussi des causes identitaires.

Le fait de ne pas avoir de permis de conduire, de certificat d'immatriculation ou d'assurance sont aussi présentés. Les exemples à ce sujet soulignent que ces lacunes administratives peuvent être corollaires de l'incompétence du conducteur, mais aussi de son incapacité à respecter toute autre norme. Certains informateurs interprètent également ce geste comme celui d'un individualisme accru dans la communauté, situation perçue comme diminuant le souci d'autrui et de la sécurité communautaire. Des cas de poursuites judiciaires en responsabilité civile au sein d'autres communautés autochtones seraient cependant un moteur de changement.

3.2.2.2 Les excès de conduite

La consommation d'alcool et de stupéfiants, de même que la vitesse excessive sont deux autres comportements spécifiquement montrés comme des facteurs de risque au volant. Ces situations seraient plus fréquentes à certains moments de l'année, entre autres «*au dégel du printemps*», moment décrit comme un temps où «*les gens sortent et se laissent aller*».

La conduite de tout véhicule avec des facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool est l'exemple le plus cité lorsqu'on explique les impacts de la «*consommation*» sur les accidents. Cependant, les opinions divergent sur l'importance de ce comportement. Plusieurs gestionnaires estiment que la conduite avec facultés affaiblies est une situation ayant tendance à diminuer, notamment en raison de mesures de prévention accrues. Les autres membres de la communauté ne sont pas aussi positifs, estimant que la conduite avec les facultés affaiblies demeure importante et que rien ne s'est vraiment amélioré à cet égard. Au contraire, plusieurs disent qu'au fil des ans, d'autres types de consommation de psychotropes se sont ajoutés à l'alcool. Gestionnaires et membres de la communauté s'entendent toutefois sur le fait que les interventions policières ne sont pas suffisantes en matière de conduite avec les facultés affaiblies. On souligne ici, encore une fois, le manque d'outils d'intervention, notamment un code de la sécurité routière.

La vitesse pour tous les types de véhicules¹⁴ est aussi présentée comme un important facteur de risque de traumatismes non intentionnels. Les informateurs considèrent que les gens roulent particulièrement vite dans le nouveau développement domiciliaire et sur la rue Messek, où sont bâties les écoles, rue qui est considérée comme «*le raccourci de Pessamit*». La route 138 est aussi

¹⁴ Que ce soit pour les automobiles, les motoneiges ou les quadrimotos, voire même pour les vélos.

ciblée. La nuit (à la sortie des bars) serait un moment plus propice à la vitesse excessive. Plusieurs mentionnent aussi les excès de vitesse des conducteurs des voitures de livraison des restaurants, des dépanneurs et d'autres transactions. Encore une fois, la plupart des informateurs mentionnent l'absence d'intervention policière comme ayant une influence sur ces comportements : *«Personne n'a peur de faire de la vitesse parce que c'est qui, qui va t'arrêter ici?»*

3.2.2.3 Les voies de circulation, sites de rencontres et de multiples utilisations

Aux yeux des informateurs, les comportements mentionnés précédemment représentent toujours des risques. Selon eux, ils deviennent des dangers encore plus grands à Pessamit, car les voies de circulation se vivent ici comme un espace de cohabitation d'usages, créateur de situations de risque pour les piétons et source de conflits entre les usagers.

Les informateurs considèrent que la rue est dangereuse¹⁵ car il s'agit d'un endroit occupé et partagé par des groupes d'intérêt différents : les conducteurs de véhicules tout-terrains (quadrimotos et motoneiges), les enfants, les cyclistes, les trottinettes et les patins à roues alignées, les chiens... et les automobilistes. Les trottoirs sont aussi employés par les cyclistes. Les piétons amèneraient aussi des risques en utilisant habituellement la chaussée comme espace de promenade : *«les jeunes, les familles, les mamans avec leurs poussettes, les personnes âgées, tout le monde marche là»*. Cet usage piétonnier représente un risque aux yeux de plusieurs, quoique quelques-uns considèrent que la présence de piétons amène certains automobilistes *«à faire plus attention»*.

Plusieurs informateurs soulignent que cette cohabitation n'est pas nouvelle et qu'elle est *«inévitabile»* car il n'y a qu'un seul trottoir dans tout le village¹⁶. Pour plusieurs, cette situation ne posait pas problème dans le passé, avant que les véhicules moteurs fassent leur apparition. C'est

¹⁵ Certains jugent aussi que la rue, comme lieu de rencontre, se présente aussi comme un lieu de traumatismes intentionnels. Cet aspect est particulièrement lié à la présence d'individus *«inconnus ou drogués»* qui peuvent agresser par surprise les membres de la communauté, qu'ils soient enfants, adultes ou aînés. Des exemples sont relatés à cet effet. Ce risque s'étend aussi aux domiciles des individus; s'y ajoute aussi de nombreuses inquiétudes par rapport à la violence familiale. Ces points ne font malheureusement pas l'objet de notre mandat de recherche, mais le sentiment d'insécurité et d'impuissance teintant le discours des informateurs nous incite à recommander de fouiller davantage ces questions.

¹⁶ De même, trop peu de sites seraient consacrés et adéquats aux divertissements des enfants et des adolescents.

la croissance du nombre de véhicules motorisés à Pessamit qui est donc associée à l'augmentation des situations de risque.

3.2.2.3.1 Les véhicules tout-terrains (VTT), quadrimotos et motoneiges

Lors des entrevues, un fort accent a été mis sur la présence dans les rues de véhicules habituellement associés à la forêt, soit les VTT en particulier, les quadrimotos et les motoneiges¹⁷. On la perçoit comme un risque de traumatismes non intentionnels à l'intérieur d'un milieu qu'on définit de plus en plus comme une zone urbaine. Pour plusieurs, ces véhicules incarnent un «*désordre routier qui diminue la sécurité*».

Bon nombre d'informateurs considèrent que ces véhicules ne sont pas à leur place dans le village. Ils ont été conçus pour une utilisation en pleine nature. Ils entraînent aussi des comportements hors des normes de sécurité telle la vitesse, l'absence de casque¹⁸, la conduite des jeunes et la conduite sans permis. Ces véhicules sont surtout dits comme un danger, car leurs conducteurs se comporteraient comme «*les rois de la rue*», «*ne respectant rien*» et en s'arrogeant la «*priorité sur les automobiles*». Leurs comportements autour des maisons et sur les terrains sont aussi décriés¹⁹. En fait, ces véhicules hors route paraissent imposer leur loi, sans qu'aucune mesure ne vienne les contrer. À cet égard, on s'indigne beaucoup du fait que l'un des seuls règlements de sécurité routière adopté à Pessamit concerne les quadrimotos, mais que cette mesure ait été reléguée aux oubliettes en raison des pressions des utilisateurs. En présentant ces derniers comme des rois de la rue, on critique donc du même souffle le pouvoir qu'ils paraissent avoir gagné : le fait qu'ils semblent un groupe influent, même si ces conducteurs ne représentent pas la majorité de la communauté.

Des risques semblent particulièrement importants pour les enfants conduisant des véhicules moteurs hors route tels les quadrimotos et les motoneiges. Pourtant, cette situation semble si répandue que certains y voient «*une mode*», «*un concours entre les parents*». La vitesse et la

¹⁷ Quelques personnes y ajoutent aussi les motos et les scooters.

¹⁸ Ce dernier critère n'étant que très faiblement mentionné.

¹⁹ Ce non-respect a été expliqué en mentionnant l'existence d'un réseau de raccourcis «*très distincts, très connus et vraiment définis*» à Pessamit, passant sur les terrains des gens. Auparavant employés par les piétons et bien tolérés, les VTT entraînent pour leur part de l'orniérage, du bruit et des dégâts matériels sur les propriétés.

surcharge de passagers sont très souvent mentionnées. On souligne surtout que les jeunes conducteurs n'ont pas conscience du danger, l'émulation du groupe incitant à des pratiques encore plus dangereuses (par exemple : des «*acrobaties*» seuls ou à plusieurs, la conduite de nuit sans phares). Les informateurs mentionnent également qu'il est difficile de manier ces machines, dotées «*d'une force dure à contrôler*». Le fait de ne pas avoir de permis et de ne pas avoir d'encadrement normatif, ajoutent au risque perçu. Il demeure que l'ensemble de ce discours sur les jeunes conducteurs est surtout construit autour du phénomène social de l'absence des parents et leur laisser-faire. Ce manque d'implication constitue, selon plusieurs, le facteur de risque majeur.

3.2.2.3.2 La présence des jeunes sur les voies de circulation

Les jeunes et les enfants jouent souvent dans la rue. Ce fait est aussi montré comme une importante situation de risque. D'ailleurs, plusieurs des jeunes rencontrés lors de cette recherche disent avoir déjà vécu un accident, plus ou moins bénin.

Les informateurs relatent plusieurs pratiques dangereuses. Plusieurs jeunes soulignent par exemple qu'ils courent en traversant la rue ou ne regardent pas avant de le faire. D'autres informateurs, dont les jeunes eux-mêmes, soulignent aussi leur manque de jugement; par exemple, ils évaluent mal les réactions des automobilistes ou ils portent des vêtements trop sombres la nuit. Pour les adultes rencontrés, il demeure que le véritable risque réside dans l'occupation «*du milieu de la rue*» pour jouer, et ce, en toute saison, mais encore plus intensivement l'été. Cette situation détourne la rue de sa fonction officielle. Elle passe d'un espace désigné pour les voitures à un espace possédé et ouvert par le jeu des enfants, donc sans normes : «*La rue appartient aux enfants. Il n'y a pas de règle*». Cette présence des jeunes sur la chaussée amène «*un stress et un danger*» pour les automobilistes, même les plus prudents, qui ne savent «*jamais quand un enfant va nous sortir dans la face*».

Pourtant, plusieurs informateurs affirment que jouer dans la rue est une pratique existant depuis longtemps dans la communauté²⁰. Ce fait est évoqué avec une certaine nostalgie, par la narration de souvenirs d'enfance. Ce discours se lie aussi avec le constat que Pessamit semblait un

²⁰ Et se constate d'ailleurs dans plusieurs autres petites communautés non autochtones.

meilleur milieu de vie dans le passé que maintenant. Par contre, jouer dans la rue remonte à un passé récent, car d'autres personnes, surtout parmi les plus âgées, se souviennent plutôt d'avoir joué dans des cours privées. Les adolescents rencontrés ne semblent pas non plus avoir joué dans la rue étant petits, quoiqu'ils constatent que les plus petits de leur propre famille le font maintenant.

Le jeu dans la rue relèverait aussi d'une explication pratique selon certains : la rue est un espace occupé à défaut d'autres lieux pour circonscrire et occuper le groupe sans cesse croissant des jeunes innus de Pessamit. Ce fait est cependant contredit par certains informateurs qui affirment plutôt la persistance de la rue comme un espace pour les enfants. Selon eux, la rue c'est «*la gang*», le milieu des jeunes. On évoque aussi le fait que des parents encouragent la pratique de jouer dans la rue. Plusieurs informateurs soulignent enfin que les policiers demeurent très effacés et n'interviennent pas à ce sujet.

Un autre risque liant enfants et circulation est celui de la route 138, axe qui découpe finalement la réserve en deux : au sud le milieu d'habitation sédentaire, au nord le milieu de pratique forestière. Plusieurs personnes ont fait état «*d'une courbe de la 138*» passant tout près du village et créant des craintes. Le site de la 138 est surtout dangereux car son activité attire les enfants : «*Les enfants vont s'aligner le long de la 138 pour regarder ce qui se fait, ce qui passe comme autos*». La facilité d'accès à cette route nationale est encore plus dangereuse pour les enfants du «*nouveau développement*» domiciliaire et de la rue Tatakutaut, où vont glisser les gens pendant l'hiver. La traversée de la 138 s'avèrerait aussi fréquente pour les enfants. De même, plusieurs jeunes paraissent emprunter la 138 à vélo pour se rendre à la rivière Papinachois²¹, une pratique jugée très périlleuse et ayant déjà causé un décès accidentel.

3.2.2.4 L'entretien public

D'autres situations de risque perçues dans les rues ont été reliées aux services publics. La signalisation incomplète ou inadéquate a été mentionnée à quelques reprises. Les lacunes d'exécution dans le déneigement sont surtout soulignées et perçues comme augmentant les risques de la rue. On mentionne surtout les pelles mécaniques opérant seules lors du

²¹ Une rivière située à 8 km à l'ouest de Pessamit.

déneigement, le manque de sel et de sable laissant la chaussée glissante et les bancs de neige laissés au bord des rues bloquant la vue des conducteurs. Les informateurs disent aussi avec éloquence que certains résidents adoptent des pratiques à risque pour la circulation. Par exemple, celle de pelleter la neige de son terrain vers la chaussée publique; réduisant d'autant l'espace de circulation automobile. Encore une fois, l'absence de règlements est soulignée comme contribuant à perpétuer ces pratiques.

Plusieurs informateurs, notamment les femmes, parlent abondamment du risque amené par la présence de nombreux déchets et immondices dans les fossés, sur le bord des rues et sur les terrains privés. À cet effet, on cite les bouteilles cassées, mais surtout les débris de construction comportant clous et ferraille qui jonchent les terrains à proximité des habitations. Plusieurs soulignent que les enfants y jouent, surtout l'hiver, ce qui entraîne beaucoup de blessures et de coupures. Certains visent aussi le site du dépotier municipal, aussi appelé «*le container*»²², où des déchets de toutes sortes traînent autour. Plusieurs enfants vont y jouer et fouiner lors de pique-niques au débarcadère [le long de la rivière Betsiamites]. De plus, ces détritiques à ciel ouvert semblent attirer les animaux sauvages – ce qui les rapproche du village – de même que les chiens errants qui «*ramènent alors des maladies dans la communauté*».

On ne saurait en effet conclure cette section consacrée à la rue sans parler des chiens errants, tant ce risque a été mentionné par la plupart des informateurs rencontrés. Certains signalent cette crainte avec humour : «*d'un côté on craint les gangs de jeunes dans la rue, mais d'un autre côté il y a des gangs de chiens aussi!*». Tous estiment qu'il s'agit vraiment d'un problème. Les canidés sont très nombreux dans les rues, sur les terrains et même dans les cours de récréation des écoles, puisque celles-ci ne sont pas clôturées. Ces chiens adoptent des comportements nuisibles : ils courent après les automobiles ou les cyclistes, ils se tiennent en bande au milieu de la rue ou dans un coin de cour. Ils peuvent aussi se montrer plus agressifs, notamment en période de rut; alors plusieurs personnes craignent que leurs enfants soient attaqués par ces bandes canines. L'inefficacité des services publics, la résistance sociale et le manque de règlements sont des facteurs cités comme contribuant à augmenter les risques liés à ces chiens errants.

²² Au point de m'amener le visiter!

3.2.3 De la forêt, des risques et des savoirs

Peu de personnes rencontrées lors de notre étude considèrent que la forêt est un milieu *«plus sécuritaire que la rue, où on est libres et en paix»*²³. Au contraire, plusieurs autres personnes présentent la forêt comme un site de risque. Certaines études sur la perception de la santé autochtone auraient pu nous amener à supposer initialement une idéalisation de la forêt comme espace de bien-être, de santé et de sécurité (Mathieu, 1991), mais cette hypothèse ne s'est pas avérée. Ici, le discours des informateurs s'éloigne donc un peu des exemples ethnographiques recensés dans les années 1980 et présentant une division dichotomique entre la forêt, lieu idéal et absolu de santé et de sécurité car lieu de la tradition, et la réserve, monde de risque et de maladie.

3.2.3.1 Un milieu en mutation

La forêt est présentée comme dangereuse par un grand nombre d'informateurs, dont ceux la fréquentant assidûment, en raison de transformations socioéconomiques actuelles. Une nouvelle accessibilité ouvre alors la forêt aux pratiques ayant normalement cours au village, recréant alors ses situations de risque. Par exemple : alors qu'auparavant *«les gens ne pouvaient aller sur le territoire qu'en avion»*, la forêt est maintenant sillonnée de routes, surtout créées par l'industrie forestière. Des risques en découlent, liés à la circulation ou aux conditions d'entretien de ces chemins. On souligne l'absence de signalisation adéquate, dont celle indiquant la présence de travaux forestiers. La vitesse est aussi citée par plusieurs informateurs. Cette circulation motorisée aurait aussi un impact sur les animaux sauvages, les *«acclimatant aux humains»*. Ils sont donc maintenant plus susceptibles d'être rencontrés par les promeneurs et les enfants ou de nuire à la circulation et de provoquer des accidents routiers.

Cette circulation modifie aussi le sentiment de *«paix et de sécurité»* que plusieurs recherchent en forêt. Elle rend plus difficile pour certaines personnes, surtout des femmes âgées, de se promener en forêt, chose qu'elles faisaient auparavant régulièrement. Elles craignent maintenant les accidents. Plusieurs d'entre elles soulignent également le risque pour leur sécurité personnelle

²³ Il s'agit surtout de jeunes femmes et des adolescents. Notons cependant que, surtout parmi les jeunes, plusieurs n'y trouvaient pas de risque, mais avouaient aussi ne pas fréquenter la forêt.

que représente l'accessibilité du territoire forestier. Compte tenu du nombre important de personnes avec les facultés affaiblies qui circulent en forêt, elles craignent maintenant d'être menacées ou violentées. Cette crainte se fonde sur plusieurs expériences négatives vécues dans des campements traditionnels. La peur limite donc considérablement leur fréquentation du territoire ancestral.

Enfin, cet espace est présentement celui de controverses politiques. La forêt est fréquentée par des Innus et par des non-autochtones, où se côtoient de multiples usages et diverses significations pour ces habitués (Brisson, 2003). Cette cohabitation en forêt est aussi un enjeu politique important dans le cadre des négociations entre les gouvernements autochtone et non autochtone. Cet enjeu se reproduit à l'échelle locale par des tensions entre villégiateurs et utilisateurs qui entraînent des risques de blessures causées par des rixes ou des bagarres pour faire valoir des droits. Ces situations contribuent à faire de la forêt un monde d'insécurité. La chasse à l'orignal des non-autochtones cristallise ces tensions. Se déroulant en septembre et octobre, cette chasse automnale crée l'impression que les non-autochtones «*envahissent toute la forêt*» et en prennent possession sur de grandes superficies. La crainte de «*se faire tirer*» fait conclure à un Innu : «*Nous sommes passés de guides à gibier!*»²⁴.

En conséquence, plusieurs autochtones ne fréquentent pas la forêt pendant la période de chasse à l'orignal des non-autochtones, et ce, même si «*c'est le temps du bois de sciage et des préparatifs pour l'hiver*». Lorsque ces besoins sont trop importants, ils vont alors parcimonieusement en forêt, en mettant des dossards et en limitant leurs gestes et leurs déplacements. Des patrouilles sont aussi à l'œuvre pour sillonner le territoire et expulser les chasseurs hors du territoire autochtone même si, encore une fois, on estime que les agents territoriaux n'ont présentement pas assez de pouvoirs pour intervenir en cas de conflits. En l'absence de règlements et de lois sur leur travail, leurs capacités semblent limitées et ils doivent impérativement s'en référer aux agents de la faune du ministère québécois.

²⁴ Cette boutade recouvre aussi un constat amer sur la tournure des relations en forêt avec les non-autochtones : «*Avant, les Blancs ne montaient pas dans le bois sans Indiens, on était leurs guides, on leur a transmis nos connaissances, puis après on s'est fait dire : Va-t'en du territoire, on a plus besoin de toi.*»

3.2.3.2 Un milieu différent du village

En soi, le fait qu'elle soit différente des zones habitées confère aussi à la forêt une aura de danger pour certains informateurs. Ceux-ci semblent ainsi percevoir la forêt comme un site de risque en raison de sa nature même et, notamment, de la présence d'animaux sauvages (surtout les ours et les renards). Plusieurs, surtout des femmes, expliquent cette perception négative par le fait qu'elles *«ne savent pas quoi faire si elles devaient voir un animal sauvage»*; elles ignorent le maniement d'une arme à feu. Dans ce contexte, tous les animaux sont alors craints en tout temps. Cette peur absolue est mise en perspective par les utilisateurs du territoire, qui estiment que les connaissances sont déficientes quant à la faune, puisque eux-mêmes associent le danger de certains animaux à des conditions et à des périodes très bien déterminées.

La forêt est surtout jugée risquée en raison de ce qu'on y fait et de ce qu'on y utilise, ses pratiques et ses outils relevant d'un mode de vie différent de celui de gens vivant avant tout au village. On souligne surtout les haches et les armes à feu : auparavant perçues comme des outils permettant la survie et la sécurité, elles semblent maintenant des objets dangereux pour certains, majoritairement des informatrices : *«pour moi, une arme c'est une insécurité, mais pour ma mère et mes tantes c'était leur sécurité, leur survie. Elles c'était naturel et moi j'ai peur juste à voir un fusil»*. Pour un grand nombre de personnes, *«c'est l'usage de ces armes sous l'effet de stupéfiants qui constitue le véritable risque»*. Aussi, même si une surveillance est exercée, elle ne porte pas sur le bon objet : *«On surveille les permis, c'est beau d'avoir le permis, mais ça ne garantit pas que tu ne seras pas affecté (par des stupéfiants) quand tu vas aller à la chasse»*.

Par ailleurs, le manque de connaissances sur les usages et l'entretien de ces armes, des outils et, plus globalement, des pratiques en forêt, ressort dans le discours de plusieurs informateurs, y compris celui des aînés. Ils estiment que, dans le passé, cette connaissance des pratiques et des règles était suffisante pour contrer les risques. Ils décrivent d'ailleurs cette acquisition du savoir comme un long processus, très graduel *«selon notre âge, notre expérience (...). Quand on avait bien compris une étape, on était rendu à la suivante»*. Ce savoir leur permet encore de considérer l'arme ou la hache comme *«sécuritaires pour moi, mais pas pour d'autres qui n'ont pas gardé [ces connaissances]»*.

En général, la forêt se dit donc comme un milieu qui, pour être sécuritaire, impose d’*«être plus conscient du danger qu’en ville»* et d’avoir *«de la prévoyance»*. La forêt présente alors des risques pour ceux qui n’ont pas cette *«notion du danger»*. Le manque de connaissances sur les pratiques et l’insuffisante fréquentation du territoire renforcent les risques, rendant le bois *«encore plus risqué maintenant»*. Plusieurs informateurs mettent en lumière le danger de la forêt si on ne sait pas s’y débrouiller, ne pas trouver le bon bois pour faire un feu, perdre de l’équipement, être trop dépendant des accessoires et des gadgets technologiques. D’autres personnes ont parlé de l’ignorance des premiers soins. On mentionne les risques d’engelure si on est insuffisamment vêtu, ce qui arrive surtout aux jeunes et aux gens moins fortunés qui ne peuvent se payer l’équipement adéquat, jugé coûteux. Par ailleurs, cette ignorance renforcerait *«l’intrépidité de certains»*. Plusieurs, dont de jeunes adolescents, ont souligné des incidents de panne d’essence et des personnes perdues. Dans le passé, ces risques n’étaient pas présents selon les aînés : *«Nous, on n’aurait jamais fait ça aller seul en forêt!»*. Bref, la forêt est un lieu de plus en plus risqué pour ceux *«qui manquent de préparation et croient qu’aller dans le bois c’est comme rester au village»*.

3.3 CONCLUSION

Constater toutes ces situations de risque en amène plus d’un à conclure que Pessamit n’est pas un milieu sécuritaire. Une majorité d’informateurs appuient leur *«insécurité»* sur le fait que ces situations de risque de traumatismes non intentionnels demeurent *«non contrôlées»* ou qu’elles le sont insuffisamment. Le milieu demeurant ainsi perçu comme un monde incontrôlé et imprévisible, nous comprenons que cet aspect contribue à percevoir négativement Pessamit en regard des situations de risque. Certains résidants en montrent même un sentiment d’impuissance face à l’amélioration de la sécurité, comme en témoigne cette informatrice : *«Ici on n’a pas de moyens de contrôle. Quelques-uns essaient, mais ça n’aboutit à rien, on n’est pas puissant. (...) Alors on peut dire tout simplement : que le bon Dieu me protège!»*. Le second volet de ce rapport présentera les perceptions des réponses actuelles aux risques perçus et des solutions préconisées dans la communauté pour une meilleure sécurité.

CHAPITRE IV

PERCEPTION DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ

CHAPITRE IV

PERCEPTION DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ

Nous avons demandé aux informateurs de se prononcer sur les situations de risque de traumatismes non intentionnels, mais aussi sur les mesures et les solutions permettant de contrôler ces risques. En effet, nous jugeons important de donner la parole à la communauté pour penser à une meilleure sécurité de leur milieu (Maurice, 1998). À ce titre, nos questions désiraient recueillir des informations sur la perception des mesures de contrôle déjà implantées et sur ce que la communauté voulait pour l'avenir. Elles permettent aussi de discuter de mesures de sécurité concernant des sites spécifiques, soit la plage et les cours d'eau, la rue et la forêt. Spontanément, des suggestions ont d'ailleurs été émises tout au long des rencontres. Il en va de même des évaluations pour les mesures en place. Les règlements et les lois en matière de sécurité occupent une grande place dans ces commentaires.

Dans ce chapitre, nous reprendrons les sites de risque énoncés au chapitre précédent pour illustrer le propos sur les différentes mesures de contrôle des risques de traumatismes non intentionnels. Tout d'abord, deux tableaux feront la synthèse des solutions souhaitées. Puis celles-ci seront commentées dans des sections portant sur les normes, les savoirs et la sensibilisation.

4.1 LES SOLUTIONS ACTUELLES ET SOUHAITÉES : UNE SYNTHÈSE

Les informateurs rencontrés se prononcent d'abord sur les mesures en place pour contrer les situations de risque sur des sites précis. Ils en proposent souvent l'amélioration, mais suggèrent également de nouveaux éléments de réponse au risque. Le tableau suivant synthétise les propositions des Pessamitinaut par rapport aux sites de risque déterminés dans le chapitre 3. Par la suite, ces données seront commentées et expliquées en les catégorisant par rapport aux interventions désirées.

TABLEAU 2
Les solutions préconisées par les Pessamitinnuat quant aux sites de risque

| <i>SITE</i> | <i>RISQUE</i> | <i>SOLUTION</i> |
|--|---|---|
| <i>COURS D'EAU et PLAGE</i> | Noyade | <p>Cours de natation donnés sur place (piscine locale) par des Innus formés adéquatement</p> <p>Porter les vestes de flottaison</p> <p>Clôtures plus adéquates (Papinachois)</p> <p>Transmettre les connaissances traditionnelles sur les éléments (eau, vent, marée, etc.) : responsabilité des parents ou de la communauté</p> <p>Pancartes sur les lieux dangereux</p> <p>Interdire certaines zones</p> <p>Surveillant ayant reçu une formation</p> <p>Sensibiliser les parents à surveiller leurs enfants</p> <p>Encadrer la cueillette commerciale des myes</p> <p>Cours de recherche et sauvetage, plan d'urgence</p> |
| | Maladie et blessure | <p>Porter des chaussures</p> <p>Programme permanent de nettoyage</p> |
| <i>VOIES DE CIRCULATION</i> | En général | <p>Adopter un code de la sécurité routière</p> <p>Adapter les lois routières aux Innus</p> <p>Faire attention</p> |
| | Accident / Facultés affaiblies | <p>Accroître le pouvoir de coercition de la police</p> <p>Lois réglementant la vente d'alcool</p> <p>Lois réglementant la conduite avec les facultés affaiblies</p> <p>Policiers faisant du raccompagnement lors des soirées</p> <p>Barrages routiers «de sensibilisation»</p> <p>Plus de surveillance le soir</p> <p>Surveiller et arrêter les vendeurs de drogue</p> <p>Réglementer la vente d'alcool et les bars</p> |
| | Accident / Vitesse | <p>Lois réglementant la vitesse</p> <p>Amendes</p> <p>Dos d'âne</p> |
| | Accident / VTT | <p>Clôtures autour des cours privées ou obstacles</p> <p>Casque obligatoire</p> |
| | Accident / Jeune | <p>Prévention dans les écoles</p> <p>Interdire de jouer dans la rue</p> <p>Jouer dans les cours</p> <p>Clôturer la cour d'école</p> <p>Lois réglementant l'âge pour conduire</p> <p>Abolir les vendeurs de drogue</p> |

| SITE | RISQUE | SOLUTION |
|--|---|---|
| VOIES DE CIRCULATION (suite) | | Lieux et divertissements pour les jeunes (maison, gymnase, arcade, salle de jeux) Surveiller les enfants Parc sécuritaire réservé aux enfants |
| | Accident / 138 | Piste cyclable vers Papinachois Refaire la route (enlever la courbe) Clôture au bord de la 138 |
| | Circulation et multi usage | Ligne directrice du Conseil de bande Réglementer et donner priorité aux usages Avoir des trottoirs partout Feux de circulation |
| | Déchet, neige et chien | Travaux communautaires pour nettoyer Site d'enfouissement adéquat Fourrière plus efficace «Pelleteux» pour les personnes âgées Règlement interdisant la neige dans la rue |
| | Insécurité | Marcher avec une lampe de poche Nuit : Courir et se cacher à l'approche d'inconnus Être armé Ne pas sortir de la maison Barrer ses portes |
| FORÊT | Insécurité | Ne pas y aller |
| | Accident / Arme | Formation pour les jeunes Règle sur la circulation avec une arme à feu Surveiller les permis de port d'arme à feu Interdire le port d'arme avec les facultés affaiblies Transmission des connaissances traditionnelles |
| | Accident / Chasse non autochtone | Porter le dossard et être silencieux Augmenter le pouvoir des agents territoriaux Éviter la forêt en septembre et octobre |
| | Accident / Imprévu | Code d'éthique en forêt Cours et équipement de premiers soins Être armé Patrouille des agents territoriaux Améliorer le service des ondes radio Augmenter l'équipement des agents territoriaux Ne pas y aller seul ou s'éloigner seul Apprendre à connaître le milieu et ses éléments Apprentissage de la vie traditionnelle en forêt pour les jeunes |

Aux yeux des informateurs, les solutions existant présentement pour sécuriser les sites de risque sont insuffisantes. Ils proposent donc d'améliorer la sécurité de ces sites; fait à noter, plusieurs propositions convergent, peu importe le groupe social interrogé. Le point de départ proposé est la reconnaissance des risques présents par les autorités en place. Maints informateurs font aussi appel à un engagement des pouvoirs publics locaux pour agir.

La perception des moyens actuels de contrôle des risques de traumatismes non intentionnels s'accompagne donc souvent de suggestions pour améliorer les institutions de Pessamit, tel que le présente le tableau 3.

TABLEAU 3

Les solutions préconisées par les Pessamitnuat quant aux contrôles et aux facteurs de risque

| | |
|-------------------|---|
| JUSTICE | Avoir des lois ou un code administratif Avoir des lois adaptées aux Innus Que les lois soient appliquées Que tous se fassent entendre sur les règlements prévus Changer la dynamique politique lors de l'application des lois Avoir un juge itinérant (autochtone ou fédéral) Former des comités de gestion |
| POLICE | Donner des mandats à la police et asseoir son autorité Agir avec équité pour tout le monde Plus de policiers, dont des femmes Améliorer la direction et le corps de police Évaluation du directeur et des policiers Avoir des policiers neutres et sans liens avec la communauté Police communautaire pour la sensibilisation Avoir une meilleure collaboration de la justice non autochtone |
| AUTORITÉS | Que le Conseil de bande donne priorité à la sécurité Que le Conseil de bande garde son leadership Que chacun accepte sa part de responsabilité Prévention par les institutions publiques Sensibiliser les parents à faire de la prévention |
| COMMUNAUTÉ | Plus de respect entre les gens Réapprendre des traditions Retrouver l'esprit communautaire Évacuer les vendeurs de drogue Projet de société Déménager |

Plusieurs personnes montrent qu'elles ont déjà adopté des mesures personnelles pour se prémunir contre les risques, mais que celles-ci ne sont pas suffisantes, car elles ne permettent pas d'atteindre tout le monde et de contrôler toutes les situations. Ils voudraient donc un renforcement de la réglementation et des lois. Cette demande est une constante : les informateurs ne peuvent parler de sécurité sans parler de mesures réglementaires pour contrôler les risques. Du même souffle, les Pessamitnuat parlent de leur perception des lois et des règlements, mais aussi des deux principales institutions de contrôle des risques dans la communauté, soit le Conseil de bande et le corps policier.

4.2 LES TYPES D'INTERVENTION SOUHAITÉS

Les suggestions recueillies et présentées dans les tableaux 2 et 3 sont variées. Elles puisent à différents types d'intervention : des mesures administratives et techniques, la création de normes ou le renforcement de celles-ci, l'éducation et la sensibilisation. C'est à partir de ces catégories que nous présenterons maintenant les solutions proposées par les Pessamitnuat lors des entrevues réalisées.

4.2.1. Les solutions administratives

Dans plusieurs cas, l'amélioration de la sécurité demande des programmes ou des mesures administratives ciblées. Celles-ci font appel à des décisions politico-administratives. Elles se traduisent souvent par des actions relevant de services techniques. Voici les exemples recueillis à ce sujet.

4.2.1.1 Pour la plage et les cours d'eau

- ↳ Les risques de blessure causés par les débris de la plage pourraient être contrôlés par un programme de nettoyage récurrent, mené par les services de santé et services sociaux ou par le service administratif le plus approprié.
- ↳ Une surveillance à la plage permettrait de prêter assistance aux jeunes et de prévenir les noyades. Sur ce point, nombreux sont les informateurs qui soulignent que la surveillance est

un rôle qui incombe aux parents et que c'est en les sensibilisant davantage sur ce fait que la sécurité liée aux plages pourra être accrue. Cependant, puisque cet état d'esprit n'est pas généralisé pour l'instant dans la communauté, embaucher un «*surveillant*» serait présentement nécessaire.

- ↳ Augmenter les installations de sécurité aux abords des sites présentant des risques importants de noyade est aussi souhaité. On suggère de hausser les clôtures à Papinachois ou d'indiquer clairement les sites dangereux (par exemple : installer des pancartes sur place), dont plusieurs étaient connus par le passé. Développer les activités de sensibilisation, principalement en réactivant les savoirs traditionnels et familiaux.
- ↳ Savoir nager est aussi perçu comme une mesure qui améliorerait beaucoup la sécurité. Les cours de natation sont présentement difficiles d'accès. Ils se dispensent seulement à Baie-Comeau (situé à 40 km de Pessamit) et selon un horaire difficilement conciliable avec celui des transports en commun. Se doter d'une piscine à Pessamit et mieux coordonner les services de transport de loisirs à Baie-Comeau sont les solutions envisagées. D'autres ont émis la possibilité que des Innus soient formés, puis embauchés pour enseigner aux jeunes les rudiments de la natation au sein de la communauté¹ et pour exercer une surveillance des sites de baignade. En plus des cours de natation, des «*cours de recherche et sauvetage*» devraient aussi exister dans la communauté.
- ↳ Plusieurs personnes questionnent le plan d'urgence. Ils demandent qu'il soit mis en application par le Conseil de bande.
- ↳ Harmoniser les informations disponibles et les services existants est un dernier point soulevé. On veut une meilleure coordination des différentes directions administratives, par exemple, une structure de partenariat entre les services de sécurité publique et du territoire. On désire aussi un partenariat avec des structures non autochtones. L'exemple de Pêche et Océans Canada est cité. On souhaiterait que la cartographie destinée à la pêche commerciale limite les zones de cueillette des myes en fonction de critères scientifiques, mais aussi en tenant compte du danger des sites possibles. Ces dangers sont souvent connus de la population locale.

¹ Le lieu n'a alors pas été spécifié.

4.2.1.2 Pour les voies de circulation

Parmi les souhaits émis pour améliorer la sécurité dans la rue, plusieurs passent par l'accroissement des infrastructures municipales. Par exemple :

- ↳ Pour contrôler la vitesse des véhicules, on souhaite que soient installés des dos d'âne dans les rues passantes, particulièrement près des écoles et dans «*la grande côte à l'entrée de la réserve*». Certains plaident également pour une meilleure signalisation routière.
- ↳ La rue a été décrite comme un espace de cohabitation des usagers amenant une grande circulation. Bien des gens apprécieraient des mesures pour «*dire les priorités*» au sein de cet espace. On préconise l'installation de clôtures, de signalisation et surtout de feux de circulation pour «*mettre un peu d'ordre*» parmi les usagers. Refaire certains tracés, dont celui de la «*courbe*», sur la route 138, est aussi suggéré, tout comme clôturer les abords de cette voie de circulation.
- ↳ Le cas des piétons a fait l'objet de nombreuses discussions. Pour l'instant, aller marcher est perçu comme une «*activité qui devrait être relaxante, mais qui est stressante*». La circulation anarchique, le risque de chute et la crainte «*d'être attaqué par des gens bizarres ou affectés*» sont des sources de crainte. Diverses attitudes personnelles permettent de diminuer les risques perçus : être vigilant, marcher au milieu de la rue, sélectionner les trajets, éviter les rencontres, ne plus sortir le soir, avoir un outil pour se défendre. Cependant, ces mesures amènent des changements d'habitudes, davantage d'isolement et d'individualisme. Aussi, plusieurs veulent que le village soit mieux équipé pour les piétons : qu'il y ait des trottoirs, un éclairage dans la rue et aux abords des édifices publics. Quelques personnes «*rêvent de rues piétonnes*», en se souvenant du confort de la vie à Pessamit avant l'arrivée des véhicules à moteur.
- ↳ Quant aux bicyclettes, l'ajout de pistes cyclables est un aménagement plus controversé. Plusieurs visent à ce qu'une piste cyclable soit installée le long de la 138. On rappelle qu'il s'agit d'un avis du Bureau du coroner. Ce projet amène toutefois des mises en garde : cette piste amènera un accès plus facile à Papinachois, zone de baignade jugée dangereuse. Si cette piste passe en forêt, elle pourrait aussi amener de nouvelles situations de risque pour les cyclistes isolés, soit la présence d'animaux sauvages et celle d'individus mal intentionnés.

- ↳ Quelques suggestions liées à l'amélioration de la sécurité de Pessamit touchent des questions d'entretien public. Un grand nombre concerne l'enlèvement de la neige : *«il faudrait ramasser la neige plutôt que de la pousser sur les terrains»*. On mentionne aussi que l'opérateur de la machinerie lourde de déneigement n'opère plus seul, ni aux heures de grande circulation. Enfin, il serait bon d'aider les personnes âgées pendant l'hiver, afin qu'elles aient un entretien adéquat de leur galerie et de leur stationnement. Par ailleurs, la propreté des lieux est aussi une mesure à renforcer. Une proportion relativement importante d'informateurs proposait d'ailleurs l'aménagement d'un site d'enfouissement adéquat.

- ↳ Pour finir, notons que plusieurs personnes souhaitent ardemment l'amélioration des sites, ainsi que des installations de loisirs afin de limiter la présence et le jeu des enfants dans la rue. Ces sites devraient également être sécuritaires. Pour beaucoup de jeunes et de parents, la solution réside aussi dans une animation culturelle et sportive plus complète². En attendant, les parents adoptent différentes attitudes. Certains limitent la fréquentation des sites non surveillés. D'autres tolèrent ce qui est, somme toute, une pratique généralisée, mais surveillent davantage leurs enfants (*«je reste à côté»* ou *«ils doivent rester en face de la maison»*). Ils limitent alors leurs ébats à certains lieux reconnus pour leur plus forte concentration d'enfants, alléguant que les automobilistes sont alors *«portés à être plus prudents»*.

4.2.2 Créer de nouvelles normes

La création de nouvelles règles est une solution proposée par les informateurs. Bien que certaines personnes y apportent des nuances, cette proposition demeure quand même un fil conducteur du discours sur les solutions souhaitées. Les normes sont le principal élément énoncé pour contrôler les risques.

Les informateurs constatent qu'*«un changement négatif»* s'est opéré dans la communauté au sujet des normes et s'accordent à constater *«une diminution progressive des règles»*. À l'heure actuelle, toutes les personnes rencontrées perçoivent un manque de normes et d'encadrements dans la communauté de Pessamit. Elles considèrent que ce fait influence directement les risques de

² Ce volet améliorerait la sécurité tout en luttant contre le sentiment d'ennui et de désœuvrement constaté présentement. Ces services de loisirs rendraient les jeunes *«moins vulnérables aux mauvaises influences»*.

traumatismes non intentionnels. Cette situation est montrée comme le propre de Pessamit qui se distinguerait par là des autres communautés autochtones. Selon les Pessamitnuat, leur milieu devient ainsi davantage «à risque». Les lacunes en matière de réglementation indignent la grande majorité de nos interlocuteurs³. Cette «grande permissivité»⁴ attaquerait le climat social général de la communauté.

Pour beaucoup de personnes, le fait que les gestes posés entraînent des conséquences et des sanctions demeure un élément important pour améliorer la sécurité de leur milieu. Chez les plus âgés, ce sentiment s'appuie sur un portrait nostalgique du passé où les normes⁵ inspiraient la crainte en raison des sanctions possibles. La sévérité de celles-ci est évaluée positivement en termes de protection contre les risques. On les regrette donc, tout autant que le respect ou la crainte qu'elles inspiraient à l'égard des autorités sociales (enseignants, policiers) et familiales (parents et aînés⁶). De ces lacunes découlerait donc la difficulté «d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit». Le manque de sanctions affecte aussi le travail policier⁷ et a une forte influence sur leur image professionnelle. Les informateurs perçoivent avec acuité les limites et les difficultés de l'exercice du métier de policier en l'absence de mesures de sanction. On estime que les policiers doivent «faire de la sécurité sans outils», à l'aide de leur seul pouvoir symbolique. On craint aussi que l'absence de textes légaux autochtones empêche de donner un suivi judiciaire au travail des policiers de la réserve : «s'ils n'ont pas les règlements qui amènent les policiers à intervenir, la Cour va bloquer leur intervention»⁸. Ces perceptions minent la confiance qui est accordée aux policiers pour protéger et sécuriser la communauté. Enfin, compte tenu du fait que la responsabilité de réglementer est dévolue au Conseil de bande, certains estiment que la police est «en attente» face au pouvoir politique, devenant alors un pouvoir subordonné au politique.

³ Seules quelques personnes estiment que cette situation comporte des avantages, notamment «de ne pas être contrôlé pour tout et rien comme vous les blancs».

⁴ Surtout face au trafic et à la consommation de stupéfiants, mais aussi en regard de la violence familiale.

⁵ Par exemple, quant au couvre-feu, à la fréquentation de l'école, à la sécurité dans des lieux dangereux et au comportement social général.

⁶ Ceux-ci jouissaient d'ailleurs d'un respect particulier selon la tradition.

⁷ La situation paraît semblable pour les agents territoriaux.

⁸ Dans les cas de violence familiale, ce manque d'habilitation paraît entraîner des conséquences dramatiques et des complications importantes pour les plaignantes, au moment de la plainte, mais aussi pour s'assurer que les sentences seront bien appliquées.

Les critiques soulevées sur l'insuffisance réglementaire dans la communauté touchent donc particulièrement l'image des policiers, mais aussi celle des élus politiques. En raison de leur rôle et de leurs pouvoirs, on exige davantage d'eux que des autres membres de la communauté. Les gens interrogés considèrent donc que le Conseil de bande, responsable de la réglementation, devrait respecter les désirs de la majorité de se doter de réglementation. Plusieurs personnes estiment cependant qu'améliorer la sécurité nécessite une coercition qui n'est pas propre à se constituer «*un capital politique*». On craint donc que les politiciens éprouvent des craintes à sévir, compte tenu de l'impopularité des mesures contraignantes chez certains électeurs potentiels. Du même coup, des gens critiquent l'actuel système politique autochtone, issu de la Loi sur les Indiens⁹. Selon eux, le fait que les élections soient tous les deux ans ne favorise pas «*les pertes de mémoire dans la population pour des mesures impopulaires*». Cette courte durée du mandat peut aussi faire craindre «*un éternel recommencement*» dans les actions et les projets. La majorité des informateurs souhaitent donc que l'adoption des lois et règles ne soient pas soumises à des questions électorales et partisans. Ces personnes demandent aussi que les normes aient une «*stabilité*», c'est-à-dire : «*qu'on ne les change pas à tout bout de champ. En faisant un règlement, il faut que ça reste de même après l'élection*». Plusieurs suggèrent également que l'implantation des règles s'insère dans un processus plus communautaire. Certains proposent alors d'établir «*les priorités de la communauté, puis faire un plan d'action, mais par la consultation, pas de façon imposée*». Pour cet aspect, des informateurs appuient la création de la Commission, mais demeurent sceptiques sur sa portée dans le contexte actuel.

Un grand nombre d'informateurs soulignent enfin que, à leur avis, «*la table est mise*» pour cette implication, mais que des contraintes politiques et administratives nuisent. Les informateurs soulignent d'ailleurs que plusieurs mesures sont déjà suggérées par des experts ou des membres de la communauté, mais que toutes ne sont pas encore mises en application¹⁰.

⁹ Des experts avaient déjà constaté que ce système semble nuire à l'établissement d'une normativité locale (Mailhot, 1993).

¹⁰ À cet effet, on cite beaucoup l'absence d'application des recommandations issues de rapports du Coroner du Québec.

4.2.2.1 Pour les voies de circulation

Dans la rue, on attribue certains risques à l'absence de code de la sécurité routière. En conséquence, il n'est pas étonnant que l'adoption de cette législation soit préconisée par tous les informateurs. Certains en demandent l'adoption intégrale, d'autres souhaitent plutôt son adaptation à la réalité autochtone et à celle d'une petite communauté rurale. Voici des situations supportant cette idée :

- ↪ La création de mesures légales, liées à la conduite avec les facultés affaiblies ainsi qu'au contrôle global de la consommation d'alcool et de stupéfiants, demeure le souhait le plus souvent énoncé. Plusieurs informateurs estiment que de telles mesures auraient alors un impact direct sur la sécurité routière et sur la sécurité de leur milieu de vie, y compris sur celle des piétons. L'exemple d'une réserve indienne sans alcool¹¹ est cité comme un modèle que le Conseil de bande pourrait adopter.
- ↪ Les informateurs étaient incapables de citer des mesures actuellement en place pour lutter contre la vitesse excessive de certains conducteurs. Plusieurs veulent des mesures à cet effet. Ces contrôles ne sont pas seulement des mesures policières, mais un grand nombre de personnes espèrent surtout l'imposition d'amendes pour excès de vitesse.
- ↪ La conduite des VTT, quadrimotos et motoneiges dans les rues de la communauté a fait l'objet de propositions pour créer une réglementation spécifique. Des gens attendent visiblement que cette circulation soit interdite dans le village. D'autres suggèrent plutôt de restreindre leur présence et leur vitesse. Plusieurs souhaitent «limiter» la conduite de ces véhicules par des enfants et sanctionner leurs parents tolérants. Par-dessus tout, on veut que les conducteurs de véhicules hors route respectent la propriété privée¹². Enfin, l'obligation de porter un casque protecteur n'a été suggérée qu'à une seule reprise¹³.

¹¹ Il s'agit de Massawippi.

¹² Cet aspect semble particulièrement important dans la communauté. En l'absence de mesures officielles, plusieurs personnes adoptent des solutions personnelles. L'installation d'obstacles (grosses pierres, madrier clouté) et de clôtures se répand de plus en plus afin de soustraire les abords de sa résidence au réseau de pistes de VTT et de raccourcis du village. Cependant, ces solutions privées ne régleraient pas le problème dans son ensemble. Au contraire, il semble aussi provoquer des inconvénients. D'abord, les VTT ne respectent pas toujours ces délimitations. Ensuite, obstacles et clôtures paraissent entraîner une responsabilité civile légale pour ceux qui «se défendent contre les quatre-roues». Enfin, ces clôtures sont dites comme «une nouvelle distance» entre les gens de la communauté, signe d'un plus grand individualisme et occasion de chicanes entre les gens.

¹³ Au contraire, quelques autres personnes, particulièrement des jeunes, ont plutôt décrié une telle initiative en expliquant son inconfort et son inutilité «au départ tu fais attention».

↳ L'entretien public est un autre domaine pour lequel des règlements seraient désirés, comme par exemple une mesure «*interdisant de pelleter la neige dans la rue*» et sanctionnant ce geste.

4.2.3 Renforcer les mesures de contrôle

Un autre souhait quant aux règles est que leur application soit assurée. À ce sujet, les gens ont été très loquaces. Ils ont parlé du rôle des pouvoirs politiques, policiers et administratifs ainsi que du comportement de leurs concitoyens. En effet, au-delà du constat que les règles actuelles en matière de sécurité sont insuffisantes, plusieurs personnes font aussi état de leur inquiétude face à une application inégale des quelques règles existantes.

On fait état de normes récentes, mises en place par des Conseils de bande, mais ensuite laissées de côté. Parmi celles-ci, on mentionne l'interdiction de circuler sur la voie publique avec une bouteille d'alcool et surtout l'interdiction de rouler en VTT dans les rues du village. Plusieurs dénoncent le fait que, bien que des lois soient adoptées en regard du bien commun, certaines pourraient ensuite être révoquées au nom d'«*un petit nombre*»¹⁴ d'opposants. Les gens rencontrés sont très sévères à l'égard des arguments de ces opposants qui invoquent apparemment le fait d'être autochtone pour récuser toutes normes, en particulier celles inspirées de codes euro-canadiens. Tous les informateurs rencontrés dénie cette raison car, pour eux, la sécurité est une question universelle liée à «*la réalité d'être une personne humaine*». Par ailleurs, d'autres personnes questionnent l'équité dans l'application des lois, estimant qu'elles devraient être appliquées «*de la même façon pour tous*». Pourtant, ils craignent que certains passe-droits ou certaines ingérences puissent être possibles.

L'influence que des policiers pourraient avoir sur l'application des contrôles dans la communauté est un autre sujet abordé. De nombreuses personnes pensent qu'en plusieurs occasions, les policiers se sont retrouvés dans des situations de conflits d'intérêt ou d'apparence de ce type de conflits. On appuie cette opinion par le fait que les policiers «*connaissent tous les individus de la communauté*» et qu'ils sont liés à la famille d'un grand nombre de leurs concitoyens. Des informateurs croient que cette proximité n'incite pas les gens à soutenir le travail policier. Les règles de déontologie et d'engagement des policiers sont aussi discutées, notamment les

¹⁴ À ce sujet, les informateurs citent abondamment le cas du règlement sur les VTT qui a été contesté par «*un petit groupe*» et dont l'application aurait alors été abandonnée.

conditions d'embauche, la compétence requise et la formation de base exigée. De plus, on exige des policiers, tout comme des élus politiques, un comportement exemplaire¹⁵, surtout en matière de consommation de drogue et d'alcool. Accroître le personnel, et notamment les femmes policières, a aussi été proposé. Enfin, une autre proposition fréquemment formulée lors des entrevues est que «*le politique*» ne soit plus mêlé à la question de l'application des règles et des politiques de sécurité. Plusieurs insistent sur la nécessité de créer une frontière étanche entre la sécurité publique et les conseillers politiques¹⁶. Bref, nous avons pu constater que tous ces points influencent énormément le respect actuel accordé aux forces de l'ordre. Ils contribuent également à un plus grand sentiment d'insécurité dans la communauté.

Plusieurs veulent maintenant une application «*plus sévère des mesures*», dans le but d'éviter la banalisation des sanctions. Cependant, des personnes formulent une mise en garde : il s'agit de ne pas répéter «*l'erreur du passé*», soit de devenir drastique trop soudainement. Ce conseil s'appuie sur la façon dont la première vague de réglementation du Conseil avait été accueillie dans les années 1970. Le renforcement des contrôles existants est donc un point soulevé pour solutionner des cas concrets de risque. Ce point a fait l'objet de commentaires plus spécifiques pour chacun des sites identifiés.

4.2.3.1 Pour la plage et les cours d'eau

- ↳ Pour l'instant, le port des vestes de flottaison n'est pas généralisé, il est même méprisé par les plus jeunes. Le cas du projet de restauration de la rivière à saumon est l'exception, la CSST exigeant cette mesure préventive, en précisant «*que les gens les enlèvent après leur chiffre*». Selon bien des personnes, aucun pouvoir ne pourrait imposer cette règle de sécurité à Pessamit. Pourtant, des mesures réglementaires à ce sujet sont désirées par plusieurs.
- ↳ L'équipement des bateaux de pêche et de cueillette de myes n'est pas réglementé, tout comme l'ensemble des conditions d'exercice de cette activité commerciale. Il est urgent de procéder en ce sens. Les bateaux devraient, à tout le moins, être munis de cordes, d'ancrage et de bouées. Les pêcheurs devraient recevoir une formation minimale sur ces équipements

¹⁵ Lors des entrevues cette question a été abordée par presque tous les informateurs lorsqu'ils étaient invités à poser un jugement sur la sécurité de leur milieu.

¹⁶ Au sein d'un groupe de discussion, on a aussi mis de l'avant la pertinence d'un comité indépendant supervisant l'exécution des lois, ce système motivant aussi les initiatives locales ou institutionnelles en matière de sécurité.

(utilisation et entretien) et «être encadrés au début, afin d'acquérir de l'expérience». Des pouvoirs de sanction devraient être conférés aux agents afin de s'assurer du respect de ces mesures. Une noyade récente appuie cette idée¹⁷.

4.2.3.2 Pour les voies de circulation

On souligne surtout l'importance de «mettre en force la réglementation, que ce soit sur les chiens, la circulation, les quatre-roues, les ski-doo». L'exemple de la réserve d'Odanak a souvent été cité afin de montrer comment ce code est appliqué en milieu autochtone avec la même sévérité qu'ailleurs, mais n'a pas été expliqué davantage. Quelques situations font l'objet de commentaires à cet effet :

- ↳ La conduite avec les facultés affaiblies est la première à être abordée et plusieurs en parlent avec éloquence. Ces personnes ont mentionné l'existence ponctuelle de barrages routiers pour appliquer la réglementation. Quelques-uns soulignent que ces efforts portent fruit. Cependant, ils sont insuffisants. On estime en effet que, tant que le pouvoir policier n'aura pas de force coercitive, il sera vain d'espérer un changement notable. Cette proposition demeure d'ailleurs une constante dans le cadre du site de la rue.
- ↳ On suggère aussi de limiter l'accès à l'alcool et aux stupéfiants. On demande un contrôle plus sévère des heures d'ouverture des bars et de la vente clandestine d'alcool. Les demandes de contrôle sont encore plus présentes au sujet de la vente de drogue. Tous sont unanimes à ce propos, jeunes et aînés, adultes et professionnels. Comme nous l'avons déjà mentionné, la consommation de drogue est perçue comme la situation qui affecte le plus le bien-être de la communauté. Diminuer cette dépendance est le principal moyen permettant de retrouver «un bon milieu de vie» et un milieu de vie sécuritaire¹⁸. On demande que la surveillance policière soit accrue dans ce domaine. Cependant, un bon nombre de personnes restent peu

¹⁷ Dans le cas de la noyade ayant eu lieu en septembre 2004, les jeunes cueilleurs de myes auraient été avisés quarante-cinq minutes avant l'accident, mais auraient refusé de retourner au bord malgré ce conseil et des «signes naturels» menaçants (vent fort, marée montante).

¹⁸ Face à la drogue en général, plusieurs personnes m'ont confié que leur moyen «de se protéger contre les influences» c'était de «ne pas aller où on consomme» et «de rester chez soi, de rester dans sa maison. Ceux qui ne consomment pas se font des petits partys, des petites rencontres, mais entre eux autres dans des maisons». Par contre, comme des personnes plus jeunes le signalaient, le bar demeure «le seul endroit où tu peux avoir du fun ici. Ça fait que, quand je veux faire une sortie, je vais quand même au bar, même si ça consomme beaucoup». Enfin, face aux risques d'intrusion et d'agression qu'on semble craindre de la part des personnes droguées, la grande majorité des femmes, jeunes et plus âgées, ont dit «barrer maintenant la porte quand on est à la maison». Ce geste est considéré comme très différent de la tradition d'hospitalité et d'ouverture existant dans la tradition innue. Aussi, cela est pour plusieurs une «chose que jamais je n'aurais pensé faire de ma vie» et que la plupart ressentent négativement, avec un malaise profond.

confiantes de voir pareil contrôle. Leur scepticisme est fondé sur des expériences antérieures, comme le dépôt de plusieurs pétitions au Conseil de bande mais, qui sont ensuite restées lettres mortes.

- ↳ Au plan de l'entretien public, quelques personnes ont fait état d'une détérioration de l'état de propreté des lieux publics et des terrains privés, apparemment depuis qu'on ne sanctionne plus à ce propos. Les informateurs rencontrés suggèrent donc de réaffirmer ce règlement. C'est le respect des règlements concernant les chiens errants qui a suscité le plus de réactions dans ce domaine. Du côté des gestionnaires, on mentionne la répétition de *«notes de service»* afin de rappeler la nécessité d'agir plus efficacement à ce propos. Plusieurs citoyens émettent cependant de sérieux doutes sur l'efficacité des mesures actuelles en vue de contrer la situation, puisque *«les gens cachent leur chien à l'intérieur au moment où la fourrière vient, puis ensuite ils les relaissent sortir, errants»*. Certaines personnes croient que l'application de la règle demandant l'enregistrement systématique de tous les animaux serait un premier pas. Ce fait permettrait, à tout le moins, d'identifier le responsable de l'animal.

4.2.4 Valoriser les savoirs

Nous avons abordé les solutions relatives à la création et à l'application de contrôles. Aussi, la sécurité passe par des mesures moins normatives, mises en place et transmises par différents acteurs du milieu : famille, agents territoriaux, école. L'éducation, soit par la transmission de savoirs traditionnels, soit par la sensibilisation, est alors préconisée. Pour les informateurs, cette mesure complète alors la loi plutôt que de s'y substituer.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les informateurs disent que cette solution prévalait antérieurement, mais qu'elle n'a plus cours désormais. Le mode de vie contemporain amène un changement, sinon une perte par rapport à ces règles structurant la vie sociale innue. De l'avis de plusieurs personnes, la transmission de connaissances se fait de moins en moins, d'abord parce que les lieux où s'ancraient ces règles de sécurité sont de moins en moins fréquentés. Or, *«l'habitude d'un lieu, d'une portion de territoire»*, seraient les seuls vrais moyens d'apprendre comment garantir sa sécurité : *«ça s'apprend par l'exemple»*. Lors des entrevues, la famille représente aussi une voie importante pour transmettre ces savoirs. Les parents auraient aussi un rôle important à jouer pour informer leurs enfants et pour contrôler leurs comportements par des interdictions ou des sanctions. Plusieurs estiment que des parents *«ne s'occupent plus des enfants,*

ne leur enseignent plus le danger». Cette situation amène alors tout un ensemble d'occasions de traumatismes non intentionnels. Le vrai danger pour Pessamit ne serait-il pas un laisser-aller généralisé, tant au plan matériel que social? Certains le craignent. Ils demandent donc que les parents prennent conscience de leurs responsabilités. Ils veulent aussi que la famille soit réhabilitée comme valeur sociale, de même que le réseau communautaire. Enfin, compte tenu du mode de vie actuel des familles de Pessamit, plusieurs informateurs jugent donc nécessaire d'ajouter un appui institutionnel aux interventions familiales¹⁹. Les actuels programmes de formation en forêt sont cités comme un modèle, mais ils demanderaient à être enrichis et élargis à d'autres sites de risque.

La transmission de connaissances traditionnelles, quant aux sites et aux éléments naturels dangereux, demeure donc un élément fortement suggéré pour prévenir les risques. Ces règles paraissent se formuler surtout à l'intérieur des unités familiales ou des clans et de façon informelle. Les normes n'étaient donc pas codifiées par écrit, mais plutôt attachées à la transmission de connaissances et *«à la tradition verbale (...) elles étaient dictées par le chef de clan»*. Cet ensemble est jugé nécessaire pour la survie même de la nation. Les solutions proposées pour le site *«forêt»* sont souvent reliées à cette catégorie. En effet, l'acquisition d'un esprit de prévoyance demeure le principal moyen cerné pour diminuer les risques inhérents au milieu forestier. Pour les Pessamit, seule *«la pratique répétée»* des activités et *«la connaissance du territoire»* par sa fréquentation peuvent amener une meilleure sécurité. Pour l'instant, cet apprentissage semble s'institutionnaliser, surtout par une formation donnée à l'école secondaire. Toutefois, tous soulignent qu'il s'agit d'une initiation qui ne saurait tout montrer. Plusieurs personnes souhaitent donc un retour à une plus grande fréquentation familiale de la forêt, où la dimension des activités traditionnelles et de l'éthique du territoire seraient davantage présentes.

¹⁹ À Pessamit, un groupe de recherche identifie spécifiquement les règles et les savoirs traditionnels, notamment par des entrevues auprès des aînés de la communauté. Avec cette collaboration, les agents territoriaux et le Conseil tribal sont en train de mettre sur pied un code d'éthique ancestral basé sur les règles qui existent dans la tradition innue et qui ne sont pas écrites.

Le travail des agents territoriaux comporte aussi une dimension de «*support aux imprévus*»; ils veillent à la sécurité des personnes en forêt et, notamment, des utilisateurs du territoire qu'ils visitent une fois par semaine en moyenne²⁰. Ils se chargent aussi de les avertir si des animaux sauvages rôdent. Être inclus dans un tel réseau crée un sentiment non négligeable de sécurité, mais il dépend d'abord du lien concret instauré par la présence physique des agents. Plusieurs utilisateurs se postent donc sur des sites où les agents territoriaux peuvent facilement les rejoindre, par exemple le long des chemins forestiers. Ce réseau est supporté par le lien plus virtuel des ondes radio qui permet de raccorder les utilisateurs au village. Ces ondes permettent d'abolir le sentiment d'éloignement de l'autre univers (Brisson, 2003) en invoquant justement le concept de sécurité pour trouver sa justification : «*On ne sait pas ce qui arrive en forêt. La communication avec le village, c'est la sécurité*». Cependant, le lien entre le village et la forêt a aussi des limites. La méconnaissance de celles-ci peut créer un faux sentiment de sécurité qui le fait alors basculer dans la catégorie des vecteurs de risque. Par exemple, même si des équipements radio permettent de communiquer avec le village et de réclamer des secours, il est connu qu'ils ne sont pas toujours disponibles²¹. On souligne aussi que les agents ont trop peu d'équipement pour les interventions en forêt. Bien des informateurs souhaitent vivement que soient améliorés les différents équipements d'intervention en forêt.

4.2.5 Sensibiliser et éduquer

La sensibilisation demeure la solution la moins évoquée. Elle semble moins familière aux informateurs que le concept de transmission du savoir, tout en étant plus formelle - ou institutionnalisée - que cette dernière. De ce fait, les informateurs ont fait des suggestions plus concrètes de sensibilisation. Cette mesure est présentée comme un outil important pour implanter «*un changement des mentalités par l'éducation sur la sécurité*». Elle permet de changer les mentalités et les habitudes pour voir de façon plus positive les mesures de contrôle et la sécurité.

²⁰ Rappelons que les utilisateurs du territoire sont ceux qui font des séjours prolongés en forêt ou qui y vivent une partie de l'année.

²¹ En effet, le poste récepteur est dans une maison privée du village où les gens ne peuvent l'entendre que le matin et à l'heure du souper.

Certains, et tout particulièrement les décideurs et gestionnaires, s'appuient sur des expériences de sensibilisation passées pour promouvoir cette voie de solution²². Ils considèrent que *«les gens participent et collaborent, même sans règlements»*. Cependant, la majorité des personnes provenant des autres groupes interrogés estime que la population a une mauvaise opinion des mesures de sensibilisation et de prévention. En conséquence, leur succès reste mitigé. Ils expliquent que des liens forts existent entre les membres de la communauté, liens qui font en sorte que *«dès qu'on parle de quelque chose, tout de suite quelqu'un se sent visé et se braque»*. Ceux qui portent ces messages ont alors un rôle inconfortable : *«Dès que tu parles, on te prend pour un sermonneur ou une sermonneuse»*. De plus, il est difficile de proposer des actions dont on ne voit pas directement les résultats; les interventions curatives sont donc mieux comprises et moins difficiles à faire accepter. Enfin, comme l'explique un informateur à partir de sa propre expérience : *«Pour faire de la sensibilisation, il faut d'abord commencer par soi-même. Il faut apprendre, mais aussi, il faut mettre en pratique nous même avant d'aller voir les autres. Avant d'essayer de convaincre les autres»*.

Aux yeux des personnes rencontrées, les parents sont un pivot important dans la diffusion des messages de prévention des accidents. Ce rôle est exigeant, puisque ici aussi chacun doit *«prêcher par l'exemple»*. En constatant certaines habitudes parentales, plusieurs jugent donc nécessaire de d'abord miser sur *«une rééducation des parents»*. L'autre canal privilégié pour la sensibilisation sont les institutions publiques, surtout l'école. D'ailleurs, certains informateurs les identifient comme les premiers responsables des apprentissages et de la sécurité des enfants; la famille vient alors au second plan. Il a donc été fréquemment suggéré d'améliorer la façon dont les institutions sensibilisent les citoyens de Pessamit. La police pourrait être *«plus communautaire»*²³ et pourrait être *«plus proche des gens»*. La radio communautaire locale est montrée comme un moyen à exploiter davantage pour passer les messages de sensibilisation, puisqu'elle est très écoutée. Enfin, une adaptation des messages de sensibilisation de source non autochtones est demandée. Cette adaptation favoriserait la réception des messages : *«si c'est un blanc qui vient, la majorité dit : c'est pas un blanc qui va me dire comment faire»*.

²² On cite des réussites dans les domaines de la prévention du suicide et de la santé et sécurité au travail.

²³ En plus d'une police coercitive.

Ces souhaits plus généraux s'accompagnent également d'exemples illustrant les solutions existantes et désirées pour chacun des sites de risque identifié.

4.2.5.1 Pour les voies de circulation

- ↳ Pour les informateurs, la diminution des accidents causés par une conduite avec les facultés affaiblies illustre le succès des mesures actuelles de sensibilisation dans la communauté. Elles passent par un contrôle du taux d'alcool par les services policiers. On souhaite maintenir cette mesure. On suggère aussi de structurer et d'étendre à toute la population l'actuel service d'accompagnement existant lors des soirées (imitant *Opération Nez Rouge*). Plusieurs personnes demeurent sceptiques quant à l'amélioration de la sécurité actuelle par un accroissement de la seule sensibilisation. Aussi, les solutions proposées sont à l'effet d'accroître ces interventions de sensibilisation, mais également de donner aux policiers un mandat de sanction dans ce domaine.

- ↳ C'est surtout pour la sécurité des enfants que la sensibilisation est une solution préconisée. Un grand nombre de personnes veulent que le milieu scolaire soit davantage impliqué. Les parents demeurent toutefois les principaux acteurs visés. On souhaite ainsi une plus grande responsabilisation des parents face à leurs rôles et à leur autorité.

Enfin, répétons encore une fois ce souhait puisque les gens de la communauté y ont attaché une si grande importance : une grande majorité de personnes, et tous les jeunes rencontrés, souhaitaient ardemment que les vendeurs de drogue disparaissent de Pessamit, et ce, afin de garantir la sécurité globale des jeunes et des autres membres de la communauté.

4.2.5.2 Pour le milieu forestier

La sensibilisation est un sujet particulièrement abordé dans les solutions émises pour améliorer la sécurité en forêt :

↳ À ce titre, la possession et le port des armes à feu sont le sujet le plus important. L'efficacité de la sensibilisation effectuée par les agents territoriaux, surtout dans les écoles²⁴, a été fréquemment mentionnée. On souhaite d'ailleurs que ces actions se poursuivent. Cependant, on soulève aussi la difficulté d'établir des programmes ciblant plus précisément les types de chasse, puisque celle-ci se fait dorénavant sans suivre le rythme saisonnier : *«Avant, chaque chasse se faisait à une période donnée; alors c'est plus facile d'enseigner, de sensibiliser, car tout le monde faisait la même affaire en même temps. Maintenant, les gens y vont tout le temps, comment tu peux les rejoindre?»*

4.2.6 Améliorer les relations avec les contrôles non autochtones

Les Pessamitinnat ont une perception assez négative des mesures de contrôle existant dans la communauté et de leur application. Cependant, ils considèrent que ces lacunes ne sont pas seulement attribuables aux pouvoirs innus. Plusieurs y voient également un difficile ajustement avec les institutions non autochtones.

Les informateurs ont mentionné la distance existant entre la loi, les tribunaux non autochtones et les réalités innues. Distance physique, puisque les policiers *«blancs»* sont situés à Baie-Comeau, de même que les agents de la faune et les Cours de justice. Également distance sociale, faite d'incompréhension de part et d'autre. Plusieurs situations touchant différents aspects illustrent cette affirmation, notamment, les systèmes de plainte faisant *«appel au public»* où la procédure de dénonciation des actes criminels n'est pas adaptée à la réalité d'un petit milieu *«où tout se sait»*, les conséquences d'interventions en protection de la jeunesse qui ne sont pas comprises, etc. De plus, le tribunal non autochtone est perçu comme un milieu étranger, voire hostile. Cette justice *«blanche»* se déroule dans leur langue seconde, selon des règles et des valeurs n'appartenant pas complètement aux traditions innues. Les recours au tribunal sont souvent rejetés pour des raisons de procédure. Toutes ces considérations représentent autant d'éléments d'insécurité. En conséquence, certains souhaitent un système judiciaire interne, ou à tout le moins *«un juge itinérant»²⁵ qui se promènerait de réserve en réserve pour percevoir les amendes, puis entendre les*

²⁴ Ce qui est aussi perçu comme contribution significative pour diminuer les risques de suicide par arme dans la communauté.

²⁵ Une suggestion allant dans le même sens prévoit plutôt un juge de la Cour fédérale.

causes», relevant des règlements administratifs et du code de la sécurité routière, jouant ainsi un rôle un peu similaire à celui d'une cour municipale.

Le constat du fossé existant entre Innus et non-autochtones est encore plus grand quand on aborde le sujet du corps policier. Aux yeux des informateurs, il n'y a pas présentement de véritable cohabitation entre les deux systèmes policiers (non autochtone et innu). Plusieurs personnes ressentent un manque de support, particulièrement dans les cas de vente et de trafic de stupéfiants, ainsi que dans ceux de violence conjugale. Ils estiment que les policiers non autochtones ne semblent *«pas intéressés à venir ici parce qu'ils ont l'impression que ça ne donnera rien»*, en raison de problèmes récurrents et du manque de normes. Chez les informateurs rencontrés, ces perceptions ont de lourdes conséquences sur leur image de la justice blanche. Ils se considèrent rejetés pour des raisons raciales. Plusieurs ont l'impression de *«ne plus pouvoir compter sur les blancs»*. Certains expriment même du *«découragement»* à ce sujet. Un informateur témoigne que cette situation se vit comme une blessure : *«C'est comme s'ils nous disaient : «Tuez-vous entre vous autres, nous autres on n'a pas d'affaires à ça. (...) Ils nous mettent dans un zoo, mais un zoo au moins c'est mieux protégé qu'ici parce qu'il y a des gardiens qui surveillent, qui entre et qui n'entre pas dans le zoo. Il y a des gardiens qui surveillent pour faire attention aux animaux, tandis qu'ici il n'y a aucune surveillance sur rien»*.

Il est certain que les Innus ne veulent pas revenir à un service de police non autochtone. Ils désirent bénéficier de l'expertise de professionnels reconnus et se doter d'une aide extérieure au sein d'un milieu jugé trop fermé. D'ailleurs, ce qui est souhaité est bien davantage une police *«extérieure»* aux membres de la communauté, comme le dit cet informateur avec une certaine nostalgie d'un passé qu'il critique pourtant : *«Les agents de la GRC ne vivaient pas parmi nous. Ils avaient une maison à part, le long de la rue du fleuve. C'étaient des policiers qui nous faisaient très peur parce que c'était des inconnus, c'était des gens qu'on n'avait jamais vus, puis qui débarquaient ici. Mais c'était une police, par contre, qui était neutre, c'était une police qui n'avait pas d'intérêt personnel nulle part»*. On souhaite donc surtout *«que la police soit neutre, qu'elle vienne d'une autre communauté, puis qu'elle arrive ici et qu'elle ne connaisse personne»*. D'autres désirent la présence de la Sûreté du Québec, mentionnant qu'un partenariat des deux corps de police était dans le mandat initial du corps de police autochtone : *«La Sûreté du Québec devait jouer un rôle important, un rôle d'accompagnement, un rôle de formation, puis un rôle d'encadrement»*. Plusieurs personnes estiment donc qu'un regard extérieur, autochtone ou non,

serait bénéfique à la communauté. Il permettrait d'assurer une justice plus stable à Pessamit et une meilleure formation de la police innue, soit par jumelage avec des policiers expérimentés.

Enfin, ces perceptions du système juridique non autochtone se rencontrent également au sujet des normes. Lors des discussions quant à la création des lois, quelques personnes ont émis des réticences personnelles face aux lois non autochtones. D'autres nous ont fait part de l'opinion négative de plusieurs Pessamitinaut à ce sujet. C'est le fait que ces mesures proviennent d'un milieu non autochtone qui est critiqué et non le contenu normatif. Aussi, une majorité d'informateurs décrie plutôt cette attitude de rejet. Selon eux, les lois non autochtones en matière de sécurité sont un ensemble valable. En soulignant le caractère «*universel*» de la sécurité, de nombreux informateurs estiment nécessaires de s'y soumettre. Ils jugent que leur communauté aurait besoin d'une «*mise à niveau*» pour entrer dans «*ce qui représente la sécurité universelle pour tout le monde ailleurs*». Ils croient que les règles de sécurité devraient s'appliquer à tous, de la même façon, et notamment que la communauté devrait adopter le code de la sécurité routière en vigueur au Québec. Comme le dit éloquentement cet informateur au sujet de la ceinture de sécurité : «*Mettre la ceinture, c'est une protection pour tout le monde, nous comme les autres, je ne vois aucune différence entre un Innu et un autre. La sécurité c'est pas une question innue, c'est primordial, il n'y a pas de distinction de race là-dedans!*»

Cependant, certaines personnes se soucient du rejet possible de ces règles. En entrevue, des informateurs se sont penchés sur les solutions pour une meilleure acceptation des règles dans la communauté. Leur principale suggestion est celle d'adapter les normes au contexte innu²⁶. Ce contexte n'est pas seulement ethnique; il se traduit surtout en termes de réalités socioéconomiques, celles de petites communautés où vivent des gens sans grands moyens financiers. Par contre, l'adaptation peut aussi présenter des risques. Cette adaptation ne peut-elle pas en arriver à dénaturer la loi et à faire glisser les mesures de contrainte vers la simple sensibilisation? Plusieurs Innus craignent donc que l'adaptation donne lieu à des règles sans profondeur, n'ayant pas les résultats escomptés et maintenant, finalement, le statu quo en matière de sécurité.

²⁶ L'exemple de la police, dont les symboles d'identification (uniforme, automobile) sont passés de l'univers non autochtone à celui des Innus, a d'ailleurs été cité pour montrer que, autant que le contenu, c'est aussi le contenant qu'il importe de rendre innu.

4.3 CONCLUSION : LA SÉCURITÉ, RESPONSABILITÉ DE TOUS ET POUR CHACUN

Les solutions avancées par les Pessamitnuat pour améliorer la sécurité de leur communauté sont nombreuses. Les personnes rencontrées estiment que des résultats ne peuvent être atteints que si chacun accepte sa part de responsabilité dans la question des risques de traumatismes non intentionnels. Les pouvoirs politiques sont inclus dans ce constat. Plusieurs informateurs souhaitent donc que la sécurité se place dorénavant au premier plan des préoccupations politiques *«pour que les gens soient à l'aise dans les rues, pour faire diminuer la peur et pour éviter les événements malheureux»*.

Pour l'instant, plusieurs Pessamitnuat estiment que leur sécurité, et celle de leurs proches, repose surtout sur eux-mêmes et sur leurs propres initiatives. Cependant, un effort reste à faire pour accroître le sentiment de responsabilité individuelle. Plusieurs personnes demandent à leurs concitoyens de respecter davantage les autres, d'*«être plus harmonieux»* et, surtout, de cesser la vente ainsi que la consommation d'alcool et de stupéfiants. Jeunes et moins jeunes désirent également *«un retour de la responsabilité parentale»* afin qu'ils exercent leur autorité et transmettent des connaissances sur la sécurité. Selon bien des informateurs, cette responsabilité individuelle devrait ultimement permettre une responsabilisation collective face à la sécurité, définie comme le fait de penser en communauté et à la communauté. Comme le dit cette personne : *«Il faudrait en arriver à penser au bien commun, plutôt que de dire que chacun fait sa propre affaire»*. Le retour aux valeurs communautaires innues est une piste de solution évoquée par plusieurs individus. Certains proposent des projets²⁷ permettant de retrouver *«les traditions et savoir ce que ça veut dire être autochtone»*. Renforcer le sentiment d'entraide traditionnelle est proposé, car c'est ce qui permet de penser aux autres, de se soucier de leur bien-être. Quelques personnes suggèrent aussi de se doter *«d'un projet communautaire très fort»* qui permettrait de *«retrouver du bonheur à vivre ici»*. Ce projet est décrit comme suit : *«Un projet de société avec des valeurs communes et de la démocratie. Pessamit pourrait être un petit paradis si on allait tous dans le même sens. Les gens apprendraient à s'entraider, à se supporter, comme avant»*.

²⁷ Par exemple des cours d'art ou d'artisanat avec des aînés de la communauté.

Des informateurs voient, dans la prise de parole, la solution ultime pour l'amélioration de la sécurité dans leur milieu : *«il faut maintenant qu'on arrive à dire honnêtement ce qu'on pense et puis (...) arriver à s'affirmer»*. Cette prise de conscience peut toutefois être difficile et parmi les personnes rencontrées, certaines sont peu optimistes quant au réalisme des pistes de solution dégagées par cette démarche de recherche. Quelques personnes nous ont même confié que, selon eux, la seule solution possible pour vivre en sécurité serait de quitter Pessamit, même si ce geste est lourd de conséquences et d'émotions.

CHAPITRE V

DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE V

DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

L'enquête réalisée dans la communauté de Pessamit a permis de tracer un portrait des perceptions des situations de risque et des éléments afférents à cette question. Les informateurs ont aussi commenté les solutions actuelles face aux risques de traumatismes non intentionnels et formulé des souhaits à ce sujet. Cette analyse est importante : issue de la communauté même, celle-ci représente une réflexion des Pessamitinaut sur leur vision du monde. À plusieurs égards, ces idées reprennent les hypothèses formulées par les partenaires innus du projet. On retrouve dans les deux cas le constat d'un laisser-aller face aux risques et d'une résistance aux mesures réglementaires non autochtones. Les changements culturels importants vécus par les Innus sont des facteurs explicatifs très souvent mentionnés, de même qu'une difficulté à endosser certaines responsabilités. Enfin, l'hypothèse quant à la conscience des risques dans la communauté est vérifiée.

Il importe maintenant ajouter à ces constats issus de la communauté une discussion scientifique des perceptions recueillies lors de l'étude. De plus, pareil travail de recherche doit considérer la formulation de recommandations et de pistes de solution réalistes quant à la sécurité de Pessamit. Cette dernière étape du travail est d'autant plus importante que la démarche de recherche a contribué à sensibiliser et à mobiliser la communauté à la question de la sécurité. Aussi ces recommandations ont-elles été formulées de façon à représenter l'avis de tous les partenaires impliqués dans le projet.

5.1 LES FACTEURS INFLUENÇANT LA PERCEPTION DES SITUATIONS DE RISQUE

Les perceptions recueillies ne peuvent se lire seules; outre des dimensions personnelles comme l'expérience, elles découlent aussi des représentations sociales. Le contexte socioculturel et les connaissances influencent la construction de ce qu'est un risque et ce qui ne l'est pas (Covello et Johnson, 1990). Certains de ces facteurs semblent d'ailleurs plus spécifiques aux groupes autochtones : c'est le cas des changements sociaux, des liens collectifs et de l'identité. Ils apparaissent d'ailleurs dans le discours de nos informateurs. Puisque des variables individuelles et

sociétales demeurent des explications possibles à la réponse apportée aux risques, il importe donc de les considérer sérieusement (Lupton et Tulloch, 2002).

5.1.1 La familiarité ou la perte des savoirs

Les informateurs ont souvent fait allusion au constat que la majorité de la communauté ne percevait pas que certaines de leurs pratiques courantes pouvaient représenter des risques. Les bénéfices retirés d'une situation et l'impression de contrôle de celle-ci expliquent souvent la perception d'une relative sécurité (Burgess, 2006). Aussi à Pessamit, même si les risques perçus quant aux quadrimotos, aux automobiles et aux embarcations nautiques sont constamment réactualisés par des incidents ou des accidents concrets, les sources de bénéfices qui en sont retirées (confort, facilité, statut social) mènent cependant à une grande tolérance face à eux.

Cependant, à Pessamit, d'autres situations sont considérées risquées même si elles sont très familières, comme par exemple celles vécues par les utilisateurs du territoire. Pour ces derniers, les éléments naturels ont toujours représenté un risque, cette perception étant à la base d'une attitude de prévention. Une autre étude de cas réalisée chez des autochtones (O'Neil et al., 1997) met également ce fait en lumière : les dangers font partie de la vie traditionnelle quotidienne et sont intégrés dans la mémoire collective de la communauté sous forme de mythes, de narrations, de pratiques. Les dangers sont alors spécifiques, dépendant de plusieurs facteurs dont les plus importants demeurent le site, les conditions climatiques et l'expérience personnelle. Pour contrôler ces risques, des connaissances sont alors mises en œuvre. Aussi, comme l'ont d'ailleurs éloquemment souligné un très grand nombre d'informateurs, le risque véritable relève de la perte de ces savoirs, tout comme de l'inexpérience, entraînant avec elle l'incapacité de répondre adéquatement à la situation. Cependant, il semble plus difficile de mettre en œuvre ces savoirs. Cette situation entraînerait davantage de risques, mais également une perception différente du territoire traditionnel innu. Alors, certains en viennent parfois à «*surcharger d'enchantement*» ce milieu et à le lire sans danger (Mathieu, 1991), tandis que d'autres en viennent plutôt à constituer toute la nature comme étant, en soi, un danger absolu.

5.1.2 Les débats communautaires

Des débats semblent avoir lieu à l'intérieur de la communauté sur les questions spécifiques de la sécurité, mais également sur des questions politiques et sociales. Ils teintent la façon de percevoir les risques : par exemple, la question des VTT a fait l'objet de plusieurs discussions et de demandes aux instances politiques. Ces démarches peuvent contribuer à considérer le VTT comme un risque plus élevé. De même, la tenue d'un forum sur la santé et la diffusion d'informations quant à la commission sur la sécurité locale ont certainement influencé l'importance accordée aux risques parmi les membres de la communauté. Ici, la réponse aux accidents est perçue comme occupant trop peu d'espace dans l'action sociale et ne bénéficiant pas d'une planification ni d'une mise en œuvre suffisante pour amener un changement notable.

En réalité, à Pessamit, les débats ne font pas que «*construire*» le risque; ils mobilisent aussi la communauté autour de la notion de sécurité. Ce faisant, ils permettent de réfléchir globalement à la santé de la population. Les informateurs établissent un fort lien entre ces aspects qu'ils intègrent dans un même sentiment envers leur milieu de vie¹. Le risque devient une catégorie de savoir commun permettant de regrouper en une même logique plusieurs problèmes affectant le bien-être moral de la population : perte des traditions, des connaissances, des techniques, perte des liens sociaux, montée de l'individualisme, changements d'attitudes. Ces éléments sont traités par les informateurs comme des signes de malaise, d'insécurité culturelle.

5.1.3 Les changements sociaux

Abordant à la fois l'être humain, le groupe social et l'environnement, le discours des informateurs de Pessamit porte donc fondamentalement sur les tensions culturelles et sociales. Il s'insère dans le regard porté par les Pessamitiniats sur les changements vécus dans leur communauté. Plusieurs informateurs y voient l'une des premières causes pour les situations de risque actuellement présentes. Le discours des Innus de Pessamit est éloquent à cet égard : il amène une étroite relation entre le passage accéléré à une société de consommation et les situations actuelles de risque. D'ailleurs, les risques perçus sont principalement liés à l'ouverture à une vie plus

¹ Il est remarquable de constater à quel point les enfants sont au cœur de ces préoccupations; Covello et Johnson (1990) met d'ailleurs en lumière que les situations impliquant les générations subséquentes occupent une place plus importante dans l'évaluation des risques.

nord-américaine (véhicules moteurs, chemins, drogues et alcool, jeux vidéo, etc.). Quand les informateurs soulignent que la vie d'autrefois était «*moins risquée*», ils réfèrent non seulement aux situations de risque, mais aussi aux valeurs et aux institutions innues qui, par le passé, permettaient de diminuer ou de contrôler les dangers : les connaissances et les règles, le clan familial, l'esprit communautaire, l'entraide. Plusieurs estiment qu'une perte de ces repères identitaires et culturels est en cours pour les Innus et que rien ne vient les remplacer.

En ce sens, le discours sur le risque est une autre façon de montrer combien la sécurité est liée à autre chose qu'une question de «*contrôle*» des risques. Elle relève d'une appréciation globale du milieu et des conditions de vie (Maurice, 1998). Des études antérieures en milieu autochtone appuient d'ailleurs cette interprétation (O'Neil et al., 1997; Mathieu, 1991). En présentant combien le risque envahit présentement l'espace de leur quotidien, les informateurs mettent donc en lumière l'importance des changements vécus par les Innus au cours du XX^e siècle. Le risque pourrait ainsi servir à exprimer l'anxiété vécue individuellement et collectivement face aux changements drastiques de mode de vie. Cette modernité ne trouve peut-être pas encore comment s'insérer dans l'imaginaire social (Mathieu, 1991; Fletcher, 1997). Le discours sur le risque renvoie alors l'image de la société et de ses contraintes telles que vécues par l'individu. Comme l'exprime cette anthropologue de la santé, «*les Montagnais vivent dans un monde pensé, construit, géré par les blancs (...). Le sentiment de dépossession pouvant déboucher sur la panique ou la résignation se comprend ainsi facilement*» (Mathieu, 1991, p. 140).

5.1.4 Les mesures de contrôle des risques

En conséquence, une lecture politique de la perception du risque serait ici utile. Selon Bernard Roy (2003), les contraintes et le mode de vie imposés par la réserve seraient l'une des causes de l'opposition innue aux règles non autochtones ainsi que des comportements d'inobservance qui en résultent. Sans refaire tout le parcours des rapports entre autochtones et euro-qubécois, rappelons cependant que ces relations n'ont pas été sans impacts sur la vie et l'identité des Amérindiens. La perte d'autonomie, le bouleversement des instances politiques, familiales, de justice ou de guérison, ont laissé des blessures importantes qui ne sont pas encore cicatrisées et dont les traces demeurent dans le vécu actuel. Aussi, il paraît difficile de se pencher sur la sécurité des Innus sans comprendre du même souffle comment celle-ci s'inscrit dans cette histoire sociale, culturelle et politique.

Cette dimension politique teinte l'évaluation des dangers et joue sur la résistance aux mesures de protection, comme c'est par exemple le cas dans certaines communautés nordiques du Québec (O'Neil et al., 1997). Nier le danger peut alors devenir un geste de résistance et l'un des moyens de construire la différence drastique et polarisée entre les deux univers. Cependant, ce discours oblitère alors une longue tradition de protection face aux dangers.

Cette résistance va surtout de pair avec une méfiance face aux contrôles non autochtones, y compris un système judiciaire *«perçu comme l'outil d'un État qui ne reconnaît pas leurs droits»* (Dupuis, 1991, p. 57). La juriste Renée Dupuis (1991) souligne d'ailleurs que *«comme les Indiens n'ont pas participé à l'élaboration des lois, ils ne se sentent pas liés par les valeurs qu'elles véhiculent et contestent de plus en plus le fait d'y être soumis»* (Dupuis, 1991, p. 56). À Pessamit, nous avons senti cette méfiance qui s'est tout particulièrement exprimée face au manque de considération de la justice non autochtone quant à la sécurité des Innus. Dans ce cas, des informateurs ont le sentiment profond d'être laissés pour compte par cette justice, vivant péniblement ce sentiment de rejet car, parallèlement à cela, ils constatent des lacunes dans leur propre système judiciaire.

Cependant les Pessamitinnat rencontrés relativisent aussi le rôle joué par le mode de vie en réserve dans leur perception des lois. En présentant combien la sécurité est avant tout une affaire humaine, outrepassant donc la politique ou les différences ethniques, plusieurs souhaitent plutôt renforcer les mesures de contrôle et en faire un hybride entre des règles universelles et des adaptations locales. Les mesures normatives sont souvent jugées nécessaires en raison d'un sentiment d'impuissance face aux des situations de risque (Lupton et Tulloch, 2002). Les informateurs, rappelons-le, perçoivent eux-mêmes un risque majeur à demeurer sans lois et sans règles même si, en fait, la loi et les contrôles permettent surtout de définir ce qui est acceptable ou non comme accidents et comme surveillance (Fletcher, 1997).

La recherche montre donc qu'un grand nombre de Pessamitinnat désirent davantage de lois, de contrôles et de justice autochtones. Cette alternative a son prix. Une étude sur la justice en milieu autochtone montre ces conséquences (Niezen, 1993). Changer la justice conçue et gérée par les non-autochtones pour une justice autochtone donne une autonomie politique, mais entraîne aussi un lourd fardeau de responsabilités. Surtout, ce changement ne modifie en rien l'obligation de s'ajuster, en bout de compte, aux principes généraux et au système de droit du

pays qui demeure non autochtone. Aussi doit-on porter une grande attention aux modes d'appropriation et d'adaptation des normes de même que des instances de contrôle afin de s'assurer de leur pleine correspondance à la culture et aux besoins autochtones.

5.2 LES HYPOTHÈSES FORMULÉES PAR LA COMMISSION

Au début du processus de recherche, les partenaires innus avaient formulé des hypothèses de recherche. Rappelons celles-ci :

- ↳ il existe un phénomène de laisser-aller et de nonchalance face au risque dans la communauté;
- ↳ la communauté s'est déresponsabilisée en étant placée sous la tutelle de l'État canadien;
- ↳ une résistance aux correctifs réglementaires et coercitifs existe, elle est attribuable à une affirmation identitaire et politique face aux gouvernements non autochtones;
- ↳ la communauté vit des changements culturels rapides qui peuvent entraîner des problèmes d'ajustement;
- ↳ la communauté prend conscience et est prête à un certain changement pour adopter des pratiques sécuritaires en regard des traumatismes non intentionnels.

Les résultats de la recherche menée dans la communauté, de même que l'analyse de ceux-ci, confirment en partie ces hypothèses de départ, quoique quelques nuances demeurent à apporter :

- ↳ d'abord, bien que plusieurs personnes constatent un laxisme face aux situations de risque, nous avons aussi rencontré bien des Innus adoptant des mesures personnelles de protection. Ils constatent cependant leur insuffisance et demandent des mesures collectives. Ils demandent donc une plus grande responsabilisation de tous;
- ↳ de même, des membres de la communauté constatent un discours politique et identitaire de résistance face aux mesures de contrôle du risque. Toutefois, la grande majorité des informateurs rencontrés n'adhèrent pas à cette idée. Ils estiment plutôt que parce que les

Innus sont des êtres humains comme tous les autres, ils doivent adopter des mesures de protection contre les risques;

- ↳ les changements culturels rapides ont été soulevés par plusieurs personnes. Le cadre de ce rapport ne nous a pas permis de rendre compte de tout ce que les Innus ont à dire à ce sujet. Ce point est majeur pour bien des personnes de la communauté;
- ↳ enfin, la demande pour une meilleure sécurité à Pessamit est évidente et commune à tous les sous-groupes de la communauté.

Les conclusions dégagées quant aux hypothèses nous amènent à conclure que les représentations sociales du risque, à Pessamit, sont une façon de construire une réalité commune à la communauté afin de donner un sens à leur vie actuelle. Le risque en vient alors à dire et à expliquer les distorsions ressenties dans la façon de connaître, de comprendre et d'agir au quotidien.

5.3 RECOMMANDATIONS : LA SÉCURITÉ, UNE APPROCHE GLOBALE

À la lecture de l'analyse des perceptions de risque, de la sécurité et des contrôles au sein de la communauté de Pessamit, ainsi qu'à la lumière de la mobilisation de la communauté qui s'est manifestée lors de cette démarche de recherche, il devenait important d'appuyer les efforts de la communauté et d'encourager au mieux les initiatives amorcées pour une meilleure sécurité. C'est pour cette raison qu'une dernière phase de recherche a été initiée afin de garantir le consensus autour des recommandations de recherche.

Les résultats de cette recherche et ses conclusions ont donc été soumis à la DSP de la Côte-Nord pour discussion. Le résultat de cette rencontre entre la chercheuse, la répondante en matière de sécurité à la DSP et le directeur de santé publique a donné lieu à un ensemble de recommandations. Ces données ont ensuite été présentées aux partenaires innus de la recherche, soit les membres du Conseil de bande responsables de la sécurité et de la santé et le directeur de la Commission consultative sur la sécurité de Pessamit. Tous se sont montrés d'accord avec les résultats et recommandations. Par la suite, l'ensemble de la communauté de Pessamit a été invitée à prendre connaissance des résultats et à les commenter. Les recommandations émises

dans ce rapport représentent donc la somme des avis des différents partenaires consultés et les consensus qui sont nés de ces étapes de consultation.

5.3.1 Une approche holistique de la sécurité et du milieu de vie

Pour les Pessamitnuat, la sécurité est un état global, concernant les risques de traumatismes (intentionnels ou non), la santé physique, mentale et sociale, ainsi que des états et des sentiments. Sont également liées à cette conception des normes et des instances issues des milieux innus et non autochtones.

C'est parce que la question des risques passe par le contexte social et culturel qu'elle rend nécessaire une perspective plus globale. En conséquence, une approche de solution pensée «à la pièce» ou trop étroitement liée aux seules situations de risque de traumatismes non intentionnels pourrait décevoir la communauté. Elle ne correspondrait tout simplement pas adéquatement à leur définition de la sécurité. Puisque culture traditionnelle, expérience de vie et politiques contemporaines influencent la construction du risque et sa compréhension (Fletcher, 1997), ces dimensions devraient être considérées dans les mesures visant à réguler ou modifier les situations de risque. La démarche proposée en santé publique dans le domaine de la sécurité des milieux de vie (Maurice, 1998) se rapproche également de cette attitude globale. Elle cible des moyens correspondant au vécu, aux souhaits et aux possibilités de chaque communauté.

L'adoption d'une démarche semblable est donc suggérée pour Pessamit. Elle fournirait un cadre facilitant l'expression de tous et la mise en perspective des situations, afin d'en arriver à des prises de décisions communautaires et intégrant les différents aspects de la sécurité pour les Pessamitnuat. Dans la mesure de ses moyens et des désirs de la communauté, la Direction de santé publique peut, tout comme d'autres partenaires, contribuer au développement de ce canevas et soutenir la communauté dans son appropriation et son adaptation du concept des *Villes et Villages en santé*, ou d'un processus analogue.

RECOMMANDATION :

↳ Adopter une approche globale de la sécurité. À ce titre, une réflexion pourrait être entamée sur des modèles ou des approches pertinentes, par exemple celle de *Villes et Villages en Santé*.

5.3.2 Les structures non autochtones et autochtones

Les écrits consultés montrent les limites des structures non autochtones pour les réalités autochtones. Cette prudence devrait être encore plus présente face aux structures, des lois et des politiques. Certaines normes ou procédures peuvent heurter de plein fouet la vision du monde autochtone, se constituant ainsi comme des éléments inefficaces, voir destructeurs². Ces mesures s'accompagnent souvent d'expertises extérieures qui peuvent perpétuer de l'intérieur un modèle non autochtone et multiplier les clivages au sein des communautés. Une étude réalisée chez les Cris, par exemple, montre le potentiel des institutions autochtones. Accompagnées de politiques et de procédures appropriées, elles sont souvent la meilleure voie pour éviter les échecs ou les effets pervers (Niezen, 1993, p. 223 et 234).

Ce constat est un lien avec un point important de cette recherche, celui des relations entre les corps policiers non autochtones et autochtone à Pessamit. Les écrits consultés soulignent que ce genre de cohabitation peut exacerber les tensions raciales. La pluralité des forces policières sur un même territoire crée aussi une confusion de même que des problèmes d'autorité et de responsabilité (Dupuis, 1991). L'intervention des organismes non autochtones reste cependant utile dans le cas «*de crises périodiques de grande envergure (...) [puisque les policiers non autochtones] sont peut-être en mesure de réagir plus efficacement*» (Samuelson, 1993, p. 29). Il demeure cependant important que les policiers non autochtones soient davantage encadrés – notamment par de la formation – afin de mieux comprendre le point de vue autochtone et formuler des stratégies d'intervention respectueuses et appropriées. Certaines pistes existent également pour créer et maintenir des services de police composés de personnel autochtone. Notons toutefois que si cette avancée est nécessaire, elle ne constitue cependant qu'un élément

² Par exemple, des recherches en milieu cri tendent à démontrer l'inefficacité de la punition; loin de résoudre des problèmes, elle semble plutôt un facteur d'aggravation, puisqu'elle échoue à guérir les problèmes émotifs ou de dépendance qui sont souvent la cause des comportements déviants (Niezen, 1993).

parmi d'autres pour l'atteinte d'une meilleure sécurité dans les communautés autochtones. En effet, la problématique demeurant beaucoup plus large que cette seule question (J.-P. Brodeur, cité dans Samuelson, 1993).

La sécurité du milieu passe donc aussi par d'autres instances de la communauté. En milieu autochtone, il est donc crucial d'identifier les réseaux existants ou ayant existé, y compris ceux tissés par la tradition, et de capitaliser sur eux (Fletcher, 1997, p. 3). En effet, les autorités formelles et informelles de la communauté jouent un rôle important dans l'acceptation des règles et de la responsabilité. Plusieurs acteurs peuvent détenir cette autorité qui se présente sous différentes formes : politique, judiciaire, mais aussi culturelle, symbolique. Ces personnes bénéficient d'une grande crédibilité dans la communauté et reçoivent une meilleure écoute que les experts externes. Au cours de la recherche, les Pessamitinaut ont été en mesure d'identifier pareils réseaux. Il est donc maintenant important de reconnaître ces réseaux, d'identifier leurs acteurs et de comprendre leurs rôles et leur influence, pour ensuite les amener à exercer une action positive dans leur milieu. Les stratégies de communication des risques, telles la sensibilisation, devraient aussi leur faire une place importante. Notons cependant que le choix de privilégier les réseaux et les acteurs locaux exige aussi une remise en perspective des savoirs afin de s'assurer de la concordance entre les différentes connaissances détenues pour une même situation. Sans cela, la confusion risque plutôt de créer de l'incertitude et nuire finalement à la crédibilité des messages.

La Commission créée à Pessamit peut être un lieu permettant de remettre en valeur les réseaux et les acteurs de la communauté. Il lui faudra préciser ses outils et ses ressources, se doter de structures et de partenaires qui lui permettront de colliger et d'analyser adéquatement les informations recueillies. Par ailleurs, les effets d'une telle structure sur une communauté autochtone serait une dimension à documenter davantage, notamment parce qu'il s'agit d'une création adaptée d'un modèle non autochtone. Il est également important de ne pas multiplier les intervenants en matière de sécurité afin d'éviter de diluer la responsabilité et d'éparpiller les actions. Dans la mesure de ses moyens et des souhaits de la communauté, la Direction de santé publique de la Côte-Nord peut aider à soutenir ces démarches et contribuer à ces réflexions.

RECOMMANDATIONS :

- ↳ Reconnaître l'utilité possible de structures non autochtones tout en conservant une certaine prudence dans leur adoption (Commission consultative, système judiciaire ou policier, etc.).
- ↳ Miser sur la connaissance, l'amélioration, la mise à profit des structures ainsi que des réseaux innus locaux, traditionnels et actuels.

5.3.3 La place des savoirs traditionnels

Les savoirs autochtones proposent une «*négociation*» avec le milieu et les situations de risque afin d'en réduire les impacts (Lupton et Tulloch, 2002). Ils ont su faire la preuve de leur efficacité face aux dangers et de leur reconnaissance en tant que repères identitaires importants pour les sociétés autochtones. Plusieurs spécialistes du monde autochtone suggèrent donc de réhabiliter ces systèmes cognitifs et normatifs traditionnels lorsqu'ils peuvent s'appliquer. Chez les Cris, par exemple, des recherches ont permis de montrer que le chamanisme, la médecine traditionnelle, la vie en forêt et le «*counselling*» des aînés constituent des traditions importantes qui se montrent efficaces pour accroître la santé des populations locales (Niezen, 1993). Identifier ces éléments et décrire les pratiques qui y sont liés a aussi permis de tracer des ponts durables entre cette tradition et les services de santé gouvernementaux.

Les savoirs traditionnels ne peuvent suppléer seuls aux risques actuels de la communauté de Pessamit, car ils ne se penchent que sur une partie de ceux-ci. Il est donc important de considérer également comment contrer les risques que les Pessamitinaut partagent avec les autres Nord-Américains, en raison de similitudes dans les habitudes ou le mode de vie. Pour ce faire, il devient urgent que les non-autochtones changent l'image qu'ils ont des autochtones, une représentation souvent folklorisée et qui les figent dans un monde imaginaire, duquel il devient difficile de sortir. Il est nécessaire que les actions de santé publique, tout comme celles des autres instances, respectent une identité autochtone ouverte et non limitée à la seule «*tradition*» (Mativat, 2004). Les peuples autochtones doivent pouvoir eux-mêmes construire et exprimer leur identité. Les réponses aux situations de risque peuvent faire partie de cette démarche.

Les non-autochtones peuvent cependant jouer un rôle de soutien et d'appui, à l'instar de certaines politiques australiennes en éducation, où des non-autochtones travaillent pour et avec les aborigènes afin que ces derniers implantent leurs propres politiques (Jordan, 1986). Cette recherche esquisse pareille piste et plusieurs solutions paraissent déjà ébauchées par ceux qui vivent quotidiennement à Pessamit. Toutefois, le contexte social et politique de réserve autochtone influence aussi l'identité, les valeurs communautaires, le mode de vie et l'adaptation aux situations de risque (Roy, 2003; Niezen, 1993). En effet, des mesures de sécurité peuvent s'avérer sans effet si le contexte où elles prennent place n'est pas propice à leur mise en œuvre. Aussi, avant même de proposer des politiques et des lois, il serait nécessaire d'analyser en profondeur l'influence des structures politiques ainsi qu'administratives de la réserve et de comprendre quelles stratégies informelles d'adaptation à ce mode de vie existe présentement dans la communauté de Pessamit³.

Dans la mesure de ses moyens et des souhaits de la communauté, la Direction de santé publique peut contribuer de différentes manières à consolider la place des savoirs innus. Par exemple, elle pourrait participer à la diffusion de ces recherches en matière de santé publique et de sécurité des milieux ainsi qu'à leur mise en œuvre. Elle pourrait également collaborer à la conception et à la mise en œuvre d'outils de sensibilisation ou de formation. Enfin, la Direction de santé publique portera attention à cette question dans ses actions et ses interventions, notamment en sensibilisant le réseau de santé publique.

³ Rappelons que les différences culturelles entre les peuples autochtones et les différentes communautés imposent une étude localisée de ces coutumes, de leur adaptation et la prise en considération du point de vue des divers groupes d'intérêt présents dans la communauté.

RECOMMANDATIONS :

- ↪ Mieux comprendre les valeurs spécifiques et les savoirs locaux, de les considérer dans une perspective d'application, notamment en sécurité des milieux et en santé publique.
- ↪ Assurer une diffusion de ces recherches par différents médias et de voir à leur application directe lorsqu'elles sont pertinentes, en utilisant des solutions telles que l'accompagnement des jeunes, la cartographie des risques et leur identification visuelle, ainsi que l'harmonisation des cartes scientifiques (ex. : Pêches et Océans Canada) avec la connaissance des risques de la communauté.
- ↪ Diffuser davantage et dans plusieurs milieux les connaissances générales sur la sécurité, mais en les adaptant au contexte local et aux différents publics ciblés. Ceci inclut l'adaptation pour les outils de sécurité et leur application.
- ↪ Reconnaître et mieux cerner l'influence de la structure administrative, politique et idéologique de la réserve sur la sécurité du milieu, afin de rendre plus efficaces les futures actions.
- ↪ Reconnaître la spécificité des Innus d'aujourd'hui et, en particulier, de la communauté de Pessamit.
- ↪ Sensibiliser les non-autochtones à la culture innue, qui comporte des dimensions traditionnelles et contemporaines, afin de favoriser une acceptation mutuelle.

5.3.4 L'implication de la communauté et son consensus

Les études réalisées dans d'autres communautés autochtones le montrent bien : les meilleures stratégies de réponse aux risques ont comme point de départ l'implication des communautés dans l'évaluation du risque et dans les mesures pour les diminuer. Aussi, il est important de proposer des stratégies axées sur le dialogue et un engagement dans un processus commun. En ce sens, la Commission consultative a un rôle à jouer si elle ajoute à sa mission une dimension d'adhésion sociale. Enfin, la convergence de la perception de plusieurs personnes autour d'une même situation de risque est aussi un facteur important dans la transmission et l'acceptation du message sur les risques (Fletcher, 1997). Il est donc important de cibler en premier lieu les éléments qui

ont fait l'objet de pareil consensus. Dans la mesure de ses moyens et des souhaits de la communauté, la Direction de santé publique peut participer à la poursuite de ces objectifs.

RECOMMANDATIONS :

- ↳ Favoriser une prise en charge collective et individuelle de la sécurité qui est l'affaire de tous. En conséquence, il est requis de développer les compétences locales en matière d'implication et de participation communautaire. Adapter les modalités de participation de la population à l'amélioration de la sécurité de façon à optimiser la contribution de chacun.
- ↳ Doter la communauté de mécanismes et de moyens assurant la prise en compte effective des résultats de cette participation en utilisant différents moyens et en touchant les différents secteurs d'action.
- ↳ Cibler comme actions prioritaires celles pour lesquelles un certain consensus social semble se dégager. Ces choix permettront d'assurer une meilleure acceptabilité sociale à défaut d'être supportés à l'unanimité.

Enfin, de façon générale, l'étude fait ressortir l'attente populaire à l'effet que les autorités se penchent sur les souhaits émis par la population et contenus dans ce rapport.

ANNEXE



CONSEIL DE BANDE DE BETSIAMITES

RÈGLEMENT SUR LA COMMISSION
CONSULTATIVE SUR LA SÉCURITÉ
DU PUBLIC

Table des matières

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Chapitre 1 | Titre |
| Chapitre 2 | Définitions |
| Chapitre 3 | Formation et composition |
| Chapitre 4 | Pouvoirs et compétences |
| Chapitre 5 | Mandat |
| Chapitre 6 | Fonctionnement |
| Chapitre 7 | Règlement généraux |
| Chapitre 8 | Fin du mandat |

Chapitre 1 Titre

1.1 Le présent document pourra être cité sous le titre : « règlements de la commission consultative sur la sécurité du public »

Chapitre 2 Définitions

| | |
|----------------------------|--|
| <i>Commissaire</i> | Commissaire de la <u>commission consultative sur la sécurité du public</u> . |
| <i>Commissaire adjoint</i> | personne nommée pour agir comme assistant au commissaire ou le remplacer le cas échéant. |
| <i>Citoyen-citoyenne</i> | Personne ayant le statut de membre de la communauté de Betsiamites. |
| <i>Témoin</i> | Personne agissant à titre de témoin dans le cadre d'une séance de la commission consultative. |
| <i>Témoin-expert</i> | Personne agissant à titre de témoin expert à une séance de la commission consultative. |
| <i>Conseil de bande</i> | désigne le Chef et les vices-chefs |
| <i>Mémoire</i> | document déposé par une personne physique ou morale. |
| <i>Représentation</i> | désigne l'intervention orale ou écrite d'une personne physique (en son nom propre ou au nom d'une personne morale) lors d'une séance de la commission. |

Chapitre 3 Formation et Composition

Formation

3.1 La commission consultative est formée d'un secrétariat et d'un comité permanent sur la sécurité publique.

Secrétariat

3.2 Le secrétariat agit comme agent de coordination dans l'exécution des travaux de la commission.

Comité permanent sur la sécurité publique

3.3 Le comité permanent sur la sécurité publique, nommé par le Conseil de bande, est l'organe exécutif de la commission.

Composition

3.4 La commission consultative est composée d'un commissaire, deux commissaires adjoints et d'une secrétaire.

Nomination du commissaire

3.5 La nomination du commissaire et des commissaires adjoints se fait par résolution du Conseil de bande, sur l'avis du vice-chef à la planification et au développement communautaire, pour la durée du mandat.

Recommandation du vice-chef

3.6 Les personnes proposées par le Vice-chef à la planification et au développement communautaire seront présumées n'avoir aucun antécédent en matière criminelle et avoir une bonne réputation au sein de la collectivité.

Nomination de la secrétaire

3.7 La secrétaire est nommée sur l'avis du commissaire et acceptée par le comité sur la sécurité publique.

Chapitre 4 Pouvoirs et compétences

Compétences

4.1 Les compétences de la commission sont celles touchant à la question de la sécurité du public et dûment attribuées par résolution du Conseil de bande.

Aucune dérogation

4.2 La commission ne peut déroger des compétences et mandats qui lui sont attribués.

Pouvoirs

4.3 Les pouvoirs de la commission sont ceux de recommander, de consulter, d'analyser et d'évaluer les sujets de ses compétences, conformément aux dispositions incluses dans la résolution du Conseil de bande lui donnant mandat.

Pouvoirs non-décisionnels

- 4.4 Les pouvoirs de la commission n'ont pas de valeur décisionnelle, ni même d'abroger, d'annuler ou de suspendre l'application de certaines mesures faisant partie de son mandat.

Capacité

- 4.5 La commission peut décider, suivant une analyse préliminaire, de sa capacité d'entendre et de prendre en charge le mandat formulé par le Conseil de bande.

Pouvoirs du commissaire

- 4.6 Le commissaire détient les pouvoirs d'interroger, de consulter, d'entendre, de faire entendre et de diriger l'ensemble des activités de la commission.

Témoin spécialisé

- 4.7 Le commissaire peut faire appel à des conseillers spécialisés ou à des témoins experts.

Témoignage des employés du Conseil de bande

- 4.8 Le commissaire peut inviter un ou des employés du Conseil de bande à témoigner ou présenter un mémoire à la commission.

- 4.8.1 Son témoignage ou mémoire doit respecter la confidentialité et son secret professionnel, le cas échéant.

Usage de toutes mesures

- 4.9 La commission peut prendre toutes les mesures possibles pour remplir son mandat, tout en respectant la nature et la portée de ses compétences.

Chapitre 5 Mandat

Mandat

- 5.1 Le mandat de la commission est celui conféré expressément par résolution du Conseil de bande conformément à l'article 6.1 du présent règlement.

Formes de mandat

- 5.1.1 Le mandat peut être de consultation populaire sur un sujet de compétence de la commission.
- 5.1.2 Le mandat peut être d'analyse suivant un ordre du Conseil de bande.
- 5.1.3 Le mandat peut être d'évaluation d'avant-projet.

Durée déterminée

5.2 Le mandat de la commission est à durée déterminée.

Responsabilités du commissaire

5.3 Le commissaire a comme responsabilités principales d'animer et de faire respecter l'ordre pour la bonne marche de la commission.

Responsabilités des commissaires adjoints

5.4 Les commissaires adjoints assistent le commissaire dans ses responsabilités et se chargent aussi du respect des procédures.

Devoir d'impartialité et de retenu

5.5 Le commissaire et les commissaires-adjoints ont un devoir d'impartialité et de retenu. Dans l'exercice de leurs fonctions, le commissaire et les commissaires-adjoints doivent s'abstenir de tous commentaires critiques et subjectifs envers une personne physique ou morale.

Responsabilités du secrétariat

5.6 Le secrétariat se charge de toute la logistique et de l'administration générale de la commission.

Chapitre 6 Fonctionnement

Séances publiques

6.1 La commission fonctionne en séances publiques et peuvent être retransmises en direct par la radio communautaire.

Nombre de séances

6.2 Le commissaire établit le nombre de séances pour s'acquitter convenablement de son mandat, conformément à l'article 5.3 du présent règlement.

Publication de l'avis de séance

6.3 Un avis public est disposé, deux semaines avant la séance, dans les endroits publics pour informer les gens de la tenue d'une ou des séances de la commission accompagné d'un ordre du jour.

Mémoire

- 6.4 Dans cet avis, il est entre autres mentionné que toute personne physique ou morale peut déposer un mémoire au sujet du mandat de la commission, ainsi que des procédures pour le faire.

Mémoire disponible au public

- 6.5 Tous les mémoires déposés à la commission sont mis à la disponibilité du public pour fin de consultation.

- 6.5.1 Toute personne demandant copie d'un mémoire devra en défrayer les coûts de réimpression.

Présentation personnelle

- 6.6 Les personnes ayant déposé un mémoire pourront, si elles le désirent, se faire entendre devant la commission. Elles devront l'indiquer au moment du dépôt de leur mémoire.

Droit de parole

- 6.7 Toute personne peut demander à être entendue devant la commission sans avoir à déposer de mémoire. Elle doit signifier son intention à l'intérieur des deux (2) semaines d'avis avant la tenue de la séance, tel que prescrit par l'article 6.3 du présent règlement.

Limite de temps

- 6.8 Chaque intervenant bénéficie d'un temps limite de quinze (15) minutes pour sa représentation devant la commission. Toute demande de temps supplémentaire doit être autorisée par le commissaire.

Discussion libre

- 6.9 Après la présentation des mémoires, le commissaire peut instituer une période de discussion libre entre tous les intervenants.

Chapitre 7 Règlements généraux

Budget

- 7.1 Le Conseil de bande approuve un budget de fonctionnement, sur l'avis du comité sur la sécurité publique, avant le début des travaux de la commission.

Rémunération

7.2 La rémunération du commissaire et des commissaires adjoints est préalablement établie par résolution du Conseil.

7.3 La rémunération de la secrétaire est établie suivant les taux en vigueur.

Respect

7.4 Aucune allusion à la personnalité, attaque à la réputation personnelle et diffamation ne seront tolérées.

Publicité

7.5 Dès que le Conseil de bande ait constitué une commission, il doit afficher dans les endroits publics la constitution de cette commission en prenant soin d'y indiquer le mandat et les membres de cette commission.

Présentation et dépôt du rapport

7.6 Le commissaire présente et dépose son rapport auprès du Conseil de bande.

Publicité du rapport

7.7 Le rapport écrit de la commission est mis à la disposition du Public.

Chapitre 8 Fin du mandat

Fin du mandat

8.1 Le mandat de la commission prend fin dès le dépôt et la présentation du rapport aux membres du Conseil de bande.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ, Mathieu Mestenameu. *Moi, Mestanameu*, Sept-Îles, Éditions Ino, 1984, 140 p. (français), 146 p. (innu).
- BÉDARD, Hélène. *Les Montagnais et la Réserve de Betsiamites, 1850-1900*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 149 p.
- BRISSON, Geneviève. « La forêt, lieu vécu et espace de gestion », dans Lucie K. Morisset, Patrick Dieudonné et Jean-François Simon, (dirs.), *Réinventer pays et paysages*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2003, p. 221 - 231.
- BUREAU DU CORONER. *Rapport d'investigation du Coroner, Suite à un avis du 2001/10/23*, Québec, s.é., document inédit, 2003, 3 p.
- BURGESS, Adam. « The making of the risk-centred society and the limits of social risk research », *Health, Risk and Society*, vol. 8 n. 4, 2006, p. 329 - 342.
- COVELLO, Vincent, et Brendan JOHNSON. *The social and cultural construction of risk : essay on risk selection and perception*, Boston, D. Reidel Pub. Co. 1990, 403 p.
- CHAREST, Paul, et Daniel CLÉMENT. « Les Montagnais ou Innus à l'approche du XXI^e siècle », *Recherches amérindiennes du Québec*, vol. 27, no 1, 1997, p. 3 - 7.
- CHARRON, Denise. *Pessamit – Betsiamites*, Wendake, ICEM et Conseil de bande de Betsiamites, 1994, 48 p.
- CONSEIL ATTIKAMEK-MONTAGNAIS. *Étude sur les services de santé des réserves attikamek et montagnaises*, Québec, Conseil Attikamek-Montagnais, 1982, environ 600 p.
- DOUGLAS, Mary. *Risk and Blame. Essay in cultural theory*, Londres, Routledge, 1993, 323 p.

DOUGLAS, Mary. *Risk acceptability according social sciences*, New York, Russell Sage Foundation, 1986, 115 p.

DUCLOS, Denis. « La construction sociale des risques majeurs », dans Jean-Louis Fabiani et Jacques Theys (dirs.), *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1987, p. 37 - 54.

DUPOIS, Renée. *La question indienne au Canada*, Montréal, Boréal, 1991, 123 p.

ELIAS, Brenda, et John O'NEIL. *A study into the social, cultural, and disciplinary understanding of risk perceptions and risk acceptability of contaminants in the canadian Arctic*, Manitoba, Centre for aboriginal health research, 1995, 42 p.

FABIANI, Jean-Louis, et Jacques THEYS (dirs.). « Introduction », dans *La société vulnérable. Évaluer et maîtriser les risques*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1987, p. 1 - 36.

FITCHEN, James. « The importance of community context in effective risk management », dans Lester B. Lave (dir.), *Risk Assessment and Management*, New York, Plenum Press, 1987, p. 677 - 685.

FLETCHER, Christopher, et autres. *Health risk perception and hydro-electric development in Kuujuarapik, Québec, Final report*, Manitoba, Centre for aboriginal health research, 1997, 60 p.

FLETCHER, Christopher. *An evaluation of health risk perception and measures to reduce accidental injury and death in Nunavit. Report submitted to the municipal council of Kangiqsujaq*, document inédit, 1997, 23 p.

FRENETTE, Pierre, et autres. *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, Les Presses de l'Université Laval et l'IQRC, 1996, 667 p.

FRENETTTE, Pierre, et Dorothée PICARD. *Histoire et culture innues de Betsiamites*, Betsiamites, École Uashkaikan et Les presses du Nord, 2003, 303 p.

GREENHOUSE, Carol. *Images and uses of law among ordinary people*, s.l., Société de législation comparée, 2004, 343 p.

GRONDIN, Jacques, et Richard LARUE. *La perception des risques pour la santé : aspects méthodologiques*, Ottawa, St-Laurent Vision 2000, 1995, 177 p.

GRONDIN, Jacques, et autres. *Le St-Laurent et la perception des risques environnementaux dans les communautés montagnaises*, Ottawa, St-Laurent Vision 2000, 1995, 153 p.

JAUVIN, Serge, et Daniel CLÉMENT. *Aitnanu – La vie quotidienne d'Hélène et de William-Mathieu Mark*, Montréal, Libre-Expression, 1993, 128 p.

JODELET, Denise. *Les représentations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, 447 p.

JORDAN, Dennis. « Aboriginal identity : the management of a minority group by the mainstream society », *Canadian Journal of Native Studies*, vol. VI, no 2, 1986, p. 271 - 311.

LABRECQUE, André, et Jacques ROUTIER. *Rapport du forum de la population de Betsiamites sur la santé et le mieux-être*, Pessamit, Conseil de bande de Betsiamites, Secteur santé, 2003, 12 p. (français), 12 p. (innu).

LEVAQUE-CHARRON, Renée. *Sécurité dans les milieux de vie. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et des familles*, Québec, Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie, 1999, 69 p.

LUPTON, Daniel, et Jeremy TULLOCH. « Risk is part of your life : risk epistemologies among a group of Australians », *Sociology*, vol. 36, no 2, 2002, p. 317 - 334.

MAILHOT, José. *Au pays des Innus : les gens de Sheshatshit*, Montréal, Recherches amérindiennes du Québec, 1993, 184 p.

MATHIEU, Lilian. *Les représentations de la santé et de la maladie chez les Montagnais de Masteuiatsh (Québec). Mémoire présenté pour l'obtention d'une maîtrise en ethnologie*, Lyon, Université Lumière, 1991, 154 p.

MATIVAT, Geneviève. *L'Amérindien dans la lorgnette des juges*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, 176 p.

MAURICE, Pierre, et autres. « Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels », *Maladies chroniques au Canada*, vol. 18, no. 4, 1997, p. 199 - 205.

MAURICE, Pierre, et autres. *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels*, Québec, Centre collaborateur OMS du Québec pour la promotion de la sécurité et la prévention des traumatismes, document de travail, 1998, 8 p.

MAYER, Robert, et Francine OUELLET. *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Montréal, Gaétan Morin éditeur, 1991, 537 p.

MESSU, Michel. *L'analyse propositionnelle de discours. Cahier de recherche (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie)*, no 15, Paris, CREDOC, 1991, 30 p.

MILVI, Peter. « Toward an acceptable criterion of acceptable risk », dans Lowen B. Lave (dir.), *Risk Assessment and Management*, New York, Plenum Press, 1987, p. 619 - 631.

NIEZEN, Roger. « Telling a message : Cree perceptions of custom and administration », *Canadian review of Sociology and Anthropology*, vol. 30, no 4, 1993, p. 510 - 529.

O'NEIL, John, et autres. *A study of the social and cultural construction of environmental health risks in aboriginal communities*, Manitoba, Centre for aboriginal health research, 1997, 42 p.

- ROULAND, Norbert. *Anthropologie juridique*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, 433 p.
- ROY, Bernard. *Sang sucré, pouvoirs codés, médecine amère. Diabète et processus de construction identitaire : les dimensions socio-politiques du diabète chez les Innus de Pessamit*, Québec. Presses de l'Université Laval, 2003, 247 p.
- SAMUELSON, Less. *La police et les Autochtones : comparaison entre le Canada et l'Australie*, Ottawa, s.é., 1993, document de travail présenté au ministère du Solliciteur général du Canada le 5 mars 1993.
- SIMARD, Jean-Jacques. *La réduction : l'autochtone réinventé et les Amérindiens d'aujourd'hui*, Québec, Septentrion, 2003, 430 p.
- SIMPSON, Ethel, et autres. « Barriers to booster seat use and strategies to increase their use », *Pediatrics*, vol. 110, no 4, 2002, p. 729 - 737.
- SLOVIC, Peter, et autres. *Perceptions des risques pour la santé au Canada*, Ottawa, Canada en santé, 1991, 68 p.
- STATISTIQUE CANADA. (Page consultée le 10 avril 2004). « Betsiamites 3; Faits saillants de la communauté », dans *Profil de communauté de 2001*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www12.statcan.ca/english/profil01/details>.
- SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, et P. BARSS. *Rapport national sur les noyades. Rapport visuel de surveillance, édition 2001*, Montréal, Société canadienne de la Croix-Rouge et Université McGill, 2001, 145 p.
- ZAVALLONI, Marisa. *Identité sociale et conscience : introduction à l'ego-écologie*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1984, 280 p.

**Agence de la santé
et des services sociaux
de la Côte-Nord**

Québec



691, rue Jalbert
Baie-Comeau (Québec) G5C 2A1
Téléphone: (418) 589-9845
Télécopieur: (418) 589-8574

